

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.21.178

CONVENTION D'UTILITE SOCIALE (CUS) D'ALLIER HABITAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	79
Nombre de membres en exercice	78
Nombre de membres présents ou représentés	77

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2021

Le huit décembre deux mille vingt et un, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins se sont réunis sur convocation en date du premier décembre deux mille vingt et un, régulièrement adressée, et sous la présidence du président, Monsieur Pierre-André PERISSOL (délibérations n°C.21.160 à C.21.171, C.21.178 à C.21.191, C.21.193 à C.21.194) et de Monsieur Jean-Michel LAROCHE; deuxième Vice-Président (délibérations n°C.21.172 à C.21.177 et C.21.192) à la Salle Socioculturelle, Route du Veurdre à LURCY - LEVIS; commune membre de Moulins Communauté

ETAIENT PRESENTS

Président : M. PERISSOL Pierre-André (absent à la délibération n° C.21.172 à C.21.177 et C.21.192)

Vice-Présidents : Mme DELIGEARD Annick (absente aux délibérations n° C.21.172 à C.21.177, C.21.190, C.21.192) ; M. LAROCHE Jean-Michel ; Mme TABUTIN Nicole (absente aux délibérations n° C.21.172 à C.21.177, C.21.192) ; M. PRUGNAUD Noël (absent aux délibérations n° C.21.172 à C.21.177 et C.21.192) ; Mme LASMAYOUS Isabelle; M. BOISMENU Philippe (absent aux délibérations n° C.21.187 et C.21.190) ; Mme JACQUARD Marie-Thérèse; M. LAMOUCHE Joël; M. VERDIER Frédéric (absent à la délibération n° C.21.190) ; M. BOURGEOT Jean-Michel ;

Membres du bureau : M. MARTIN René (absent aux délibérations n° C.21.172 à C.21.177 et C.21.192) ; Mme THIERIOT Danlèle ; Mme HUGUET Eliane ; M. LUCOT Yannick ; M. LABONNE Jérôme ; M. TOURET Philippe (absent à la délibération n° C.21.190) ; M. MOSNIER Jean-Luc ; M. CARPENTIER Julien ; Mme BARILLET Carline (absente à la délibération n° C.21.190) ; M. BRENON Pierre ; Mme MAURICE Aline; M. CHAMIGNON Jean-Claude; Mme de BREUVAND Cécile ; Mme GARAPON Marie-Luce ; M. BAUDOIN Hervé (présent à partir de la délibération n° C.21.165); Mme BARRETO Maria

Délégués titulaires : M. RICHEL Etienne; M. BARRE Jean-Damien ; M. CHERVIER Alain ; Mme SIRET Josiane ; M. CHARRIER Philippe; M. FAIVRE-DUBOZ Xavier; M. DE CONTENSON Christophe ; M. GAUTHIER Jean-Luc ; M. FLAMAND Denis; M. COMBEMOREL Patrick ; Mme LAFORET Véronique (absente à la délibération n° C.21.190) ; M. PRUGNEAU Philippe (absent à la délibération n° C.21.190) ; M. GEFFRAY Mathieu (présent à partir de la délibération n° C.21.165) ; M. KARI Johnny (présent aux délibérations n° C.21.179 et C.21.180 et à partir de la délibération n° C.21.182) ; Mme LEGRAND Dominique (absente aux délibérations n° C.21.172 à C.21.177, C.21.192 à C.21.193); Mme CHARMANT Annie (absente à la délibération n° C.21.190) ; M. JACQUET Damien ; M. LUNTE Stefan ; M. MONNET Yannick; M. DEGUELLE Alain (absent à la délibération n° C.21.190) ; M. VIRLOGEUX Alain ; Mme PEROT – CLAVEL Lydie; M. BRUNOL Norbert ; M. BRUNOT Jean-Marc ; M. MARCHAND Daniel ; M. CHANY Yves (présent à partir de la délibération n° C.21.165) ; Mme KEBOUR Anne; M. NANCEY Bruno ; M. CLAIRE Michel

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme BERNARDIN Jocelyne, suppléante de M. JARDIN André ; Mme DAUMAS Marie, suppléante de M. MARGELIDON Guillaume

ONT DONNE POUVOIR (CONFORMEMENT A LA LOI N°2021-1465 DU 10 NOVEMBRE 2021) :

M. ALBOUY Jean-Luc à Mme HUGUET Eliane ; M. BARBARIN Michel à M. VERDIER Frédéric (ne donne pas pouvoir à la délibération n° C.21.190); M. BAUDOIN Hervé à M. LAMOUCHE Joël (absent jusqu'à la délibération n° C.21.164) ; M. DESFORGES – DESAMIN Dominique à M. COMBEMOREL Patrick ; Mme MARTIN Bernadette à Mme LEGRAND Dominique (ne donne pas pouvoir à la délibération n° C.21.190); M. BORDE Alain à M. LAMOUCHE Joël (ne donne pas pouvoir à la délibération n° C.21.190) ; M. DENIZOT Alain à Mme HUGUET Eliane (ne donne pas pouvoir aux délibérations n° C.21.172 à C.21.177 et C.21.192); Mme RIBIER Véronique à Mme KEBOUR Anne ; Mme BEL Stéphanie à M. VERDIER Frédéric ; M. CHARMETANT Guy à M. CHARRIER Philippe ; Mme CORTEGGIANI Camille à M. LUCOT Yannick (ne donne pas pouvoir à la délibération n° C.21.190) ; M. FIKRY Marwane à M. CARPENTIER Julien ; M. KARI Johnny à Mme de BREUVAND Cécile (absent jusqu'à la délibération n° C.21.182) ; Mme MARTINS Nathalie à Mme de BREUVAND Cécile (ne donne pas pouvoir aux délibérations n° C.21.172 à C.21.177 et C.21.192); M. MOREAU Jean-Michel à M. CARPENTIER Julien ; Mme NAVEAU Céline à M. BOISMENU Philippe ; Mme MARION Odile à M. BRUNOT Jean-Marc ; M. JAYOT Bastien à M. GAUTHIER Jean-Luc ; M. PERRIN Pascal à M. LABONNE Jérôme ; M. CHANY Yves à M. LABONNE Jérôme (absent jusqu'à la délibération n° C.21.164) ; M. LARRIERE-SEYS François à M. MONNET Yannick (ne donner pas pouvoir à la délibération n° C.21.190) ; Mme PLANCHE Laëtitia à M. NANCEY Bruno

ETAIENT EXCUSES

M. GEFFRAY Mathieu (absent jusqu'à la délibération n° C.21.164) ; M. GRIFFET Jean-Michel

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Julien CARPENTIER

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Direction Urbanisme et Habitat
Service : Urbanisme
Réf : BG/LAB

Convention d'Utilité Sociale (CUS) d'Allier Habitat 2021-2026

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Madame Nicole TABUTIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 421-7, L. 421-7-1, R. 421-1, L 445-1 et R. 445-2-4,

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 relative à l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR),

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté (LEC),

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),

Vu le décret n° 2017-922 du 9 mai 2017 modifiant le chapitre III du titre V du livre III du code de la construction et de l'habitation relatif au régime juridique des logements locatifs conventionnés et le titre IV du livre IV du même code relatif aux rapports des organismes d'habitations à loyer modéré et des bénéficiaires,

Vu le décret n° 2019-499 du 22 mai 2019 relatif aux indicateurs des conventions d'utilité sociale des sociétés de vente d'habitations à loyer modéré,

Vu le décret n° 2019-801 du 26 juillet 2019 relatif aux conventions d'utilité sociale des organismes d'habitation à loyer modéré et des sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux,

Vu l'arrêté du 14 août 2019 portant modification de l'arrêté du 19 octobre 2017 portant définition du format et des modalités de transmission des engagements et indicateurs des conventions d'utilité sociale,

Considérant que les conventions d'utilité sociale (CUS) ont été rendues obligatoires pour tous les organismes d'habitations à loyer modéré par la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (MOLLE). Elles sont établies sur la base des Plans Stratégiques de Patrimoine (PSP) et définissent, pour une période de 6 ans, des engagements, en matière de politique patrimoniale, de développement de l'offre, de politique sociale et de qualité du service rendu aux locataires,

Considérant que la convention d'utilité sociale (CUS) vise à définir notamment :

- la politique patrimoniale et d'investissement de l'organisme, avec notamment un plan de mise en vente des logements à usage locatif détenus par l'organisme et les orientations retenues pour le réinvestissement des fonds provenant de la vente ;
- la politique sociale de l'organisme, développée dans un cahier des charges de gestion sociale,
- la politique de l'organisme pour la qualité du service rendu aux locataires...

Pour chaque aspect de la politique de l'organisme, la CUS comporte :

- un état des lieux de l'activité patrimoniale, sociale et de qualité de service ;
- les orientations stratégiques retenues ;
- un programme d'action.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

MOULINS COMMUNAUTE

Considérant que convention d'utilité sociale est le cadre de contractualisation des rapports entre l'Etat, les organismes HLM et les collectivités associées,

Considérant que la convention d'utilité sociale constitue une déclinaison locale des objectifs de la politique nationale du logement et caractérise notamment la traduction opérationnelle des politiques locales de l'habitat poursuivies dans ses documents cadres (PLH, SCoT, ...)

Considérant qu'en tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sur le territoire duquel Allier Habitat possède des immeubles, Moulins Communauté doit être consulté du lancement de la procédure d'élaboration de sa convention d'utilité sociale. A ce titre, Allier Habitat a informé Moulins Communauté de la délibération d'engagement de la procédure d'élaboration de sa CUS (CA du 24/05/19) par courrier en date du 2 juillet 2019,

Considérant que le projet de la convention d'utilité sociale d'Allier Habitat a été présenté par M. Ghestem, son directeur des territoires, lors de la commission « Aménagement, Ruralité, Urbanisme et Habitat » du 4 juin 2021,

Considérant que le projet de la convention d'utilité sociale d'Allier Habitat a été approuvé par les services de l'Etat,

Vu l'avis de la Commission et du Bureau Communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à la majorité absolue (3 ABSTENTIONS : Mme Annie CHARMANT et Mrs Stefan LUNTE, Damien JACQUET) :

- **d'approuver** les termes de la convention d'utilité sociale 2021-2026 d'Allier Habitat
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer cette convention d'utilité sociale ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué à
L'Administration Générale, au Personnel et à la
Commande Publique,



Noël PRUGNAUD

Convention d'utilité sociale

2021-2026

Allier Habitat

Préambule

La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) et la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté (LEC) complètent un arsenal législatif et réglementaire récent (lois Lamy du 21 février 2014 et ALUR du 24 mars 2014 en particulier) qui renforcent l'objectif assigné à l'ensemble des organismes HLM de contribuer encore davantage à la mixité sociale des villes et des quartiers.

Plusieurs articles du Code de la construction et de l'habitation (CCH) ont ainsi été modifiés en ce sens et les CUS « nouvelle génération » doivent concourir à cet objectif.

Aux termes de la loi, l'échéance des Conventions d'Utilité Sociale (CUS) « première génération » était prolongée jusqu'au 30 juin 2019.

Selon l'article L445-1 du CCH, un organisme qui justifie d'un projet de rapprochement avec un ou plusieurs organismes peut demander au représentant de l'Etat l'octroi d'un délai d'un an renouvelable une fois pour le dépôt de sa CUS.

Allier Habitat a demandé deux fois ce report qui a été accepté par Mme la Préfète de l'Allier, par courriers des 26 juin 2019 et 3 juillet 2020.

Cette CUS « nouvelle génération » devra être déposée auprès du représentant de l'Etat dans l'Allier avant le 1^{er} juillet 2021 et signée au plus tard le 31 décembre 2021, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2021.

D'une façon générale, elle engage Allier Habitat en matière de politique patrimoniale, sociale et de qualité de service pour la période 2021-2026.

Elle doit présenter les évolutions en matière d'organisation et les politiques poursuivies sur ces trois volets.

Les engagements de l'organisme pour les 6 prochaines années sont définis sur la base d'indicateurs qui ont été précisés par les décrets du 26 juillet 2019 et l'arrêté du 14 août 2019.

SOMMAIRE

TITRE 1 : Aspects généraux	1
1.1 Signataires	1
1.2 Visa des textes	2
1.3 Visa des délibérations d'Allier Habitat	2
1.4 Visa de la concertation avec les collectivités locales	3
1.5 Visa de la concertation avec les représentants des locataires	4
1.6 Visa des échanges avec les services de l'Etat	4
TITRE 2 : Objet et cadre de la Convention d'Utilité Sociale	6
2.1 Objet de la CUS	6
2.2 Durée de la CUS	6
2.3 Rappel des indicateurs obligatoires et optionnels	7
2.4 Articulation de la CUS avec le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP)	9
TITRE 3 : Implantation et caractéristiques du patrimoine d'Allier Habitat et de son occupation	10
3.1 Propos introductifs	10
3.2 Etat du patrimoine de l'organisme, dont implantation en QPV / hors QPV	11
TITRE 4 : Etat des lieux, orientations stratégiques et programme d'actions d'Allier Habitat	13
4.1 Politique patrimoniale et d'investissement	13
4.2 La politique de service rendu aux locataires	30
4.3 La politique de gestion sociale	39
4.4 La politique d'hébergement	65
4.5 La concertation locative	69
4.6 La politique d'accession sociale	72

SIGNATURES

ANNEXES

TITRE 1 : Aspects généraux

1.1 Signataires

ENTRE

L'Etat

Représenté par le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

ET

Allier Habitat

Dont le siège social est 15 rue de Villars 03000 MOULINS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CUSSET sous le numéro 270 300 023.

Représentée par Madame Véronique JOLY, agissant en qualité de Directrice générale dûment habilitée à l'effet des présentes, conformément à la délibération du Conseil d'administration du 24 mai 2019 modifiée par la délibération du 22 octobre 2019 (annexe 1).

ET

Le Département de l'Allier

Dont le siège social est 1 avenue Victor Hugo 03000 MOULINS.

Représenté par Monsieur Claude RIBOULET, agissant en qualité de Président.

ET

Moulins Communauté

Dont le siège social est 8 place du Maréchal de Lattre de Tassigny 03000 MOULINS.

Représenté par Monsieur Pierre-André PERISSOL, agissant en qualité de Président.

ET

Vichy Communauté

Dont le siège social est 9 place Charles de Gaulle 03200 VICHY.

Représenté par M. Frédéric AGUILERA, agissant en qualité de Président.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

ET

Montluçon Communauté

Dont le siège social est cité administrative, 1 rue des Conches 03100 MONTLUCON.

Représenté par M. Frédéric LAPORTE, agissant en qualité de Président.

1.2 Visa des textes

Vu

- La loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de **Mobilisation pour le Logement et de Lutte contre l'Exclusion** qui a rendu obligatoire la signature d'une Convention d'Utilité Sociale (CUS) entre les organismes HLM, l'Etat et les collectivités locales associées.
- La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'**Egalité et à la Citoyenneté** et son décret d'application n°2017-922 en date du 9 mai 2017, qui ont fait évoluer le cadre réglementaire des CUS.
- La loi portant « **Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique** » (**ELAN**) du 23 novembre 2018, qui a apporté des modifications au contenu et au calendrier des CUS dans ses articles 88 à 106.
- Le décret n°2019-801 du 26 juillet 2019 relatif aux CUS des organismes d'habitations à loyer modéré et des sociétés mixtes de construction et de gestion des logements sociaux.
- L'arrêté du 14 août 2019 portant modification de l'arrêté du 19 octobre 2017 portant définition du format et des modalités de transmission des engagements et indicateurs des CUS.

1.3 Visa des délibérations d'Allier Habitat

Vu

- La délibération du Conseil d'Administration d'Allier Habitat en date du 25 mai 2021 portant sur l'approbation du **Plan Stratégique de Patrimoine** en application des articles L.411-9 et R.445-2 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- La délibération du Conseil d'Administration d'Allier Habitat en date du 24 mai 2019 et modifiée par la délibération du 22 octobre 2019 portant sur l'approbation de **l'engagement de la procédure d'élaboration de la Convention d'Utilité Sociale** ;

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

- La délibération du Conseil d'Administration d'Allier Habitat en date du 25 mai 2021 portant sur l'**adoption du projet de la Convention d'Utilité Sociale** en vue de sa transmission au Préfet du département;
- La délibération du Conseil d'Administration d'Allier Habitat en date du 25 mai 2021 portant sur l'**autorisation de la Directrice générale à signer la présente Convention d'Utilité Sociale figurant en annexe 2** ;
- La délibération du Conseil d'administration d'Allier Habitat en date du 10 septembre 2021 portant sur l'approbation de la Convention d'Utilité Sociale en vue de sa signature;
- Le **Plan de Concertation Locative** approuvé le 24 mai 2019.

1.4 Visa de la concertation avec les collectivités locales

Vu

- Les démarches d'association des collectivités locales qui se sont tenues du 16 mars 2021 au 2 septembre 2021.
4 **collectivités locales** ont été rencontrées, dont 3 dotées d'un PLH ou tenues de se doter d'un PLH.

Collectivités locales	Dates	Présentation et mode de concertation	Recueil des remarques
Conseil départemental	20/05/2021	Envoi projet de rédaction CUS	
	01/09/2021	Observations et remarques du Directeur de l'Aménagement du Territoires envoyées par mail	Pas de remarques sur le fond Quelques précisions demandées et des observations à rajouter
Moulins Communauté	16/03/2021	Courrier pour être signataire de la CUS	Courrier du 02/04/2021 : réponse favorable
	18/05/2021	Envoi du projet de rédaction de la CUS	
	04/06/2021	Présentation du projet aux membres de la commission urbanisme de Moulins Communauté	
Montluçon Communauté	16/03/2021	Courrier pour être signataire de la CUS	Courrier du 19/07/2021 : réponse favorable
	18/05/2021	Envoi du projet de rédaction de la CUS	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

	02/09/2021	Observations et remarques de la chargée de mission habitat social et renouvellement urbain	Quelques précisions demandées sur le contenu de la CUS
Vichy Communauté	16/03/2021	Courrier pour être signataire de la CUS	Courrier du 22/04/2021 : réponse favorable
	18/05/2021	Envoi du projet de rédaction de la CUS	
	20/05/2021	Présentation du projet et échanges avec la vice-présidente déléguée à l'aménagement, l'habitat, l'urbanisme, au projet d'agglomération et aux politiques contractuelles et la directrice de l'aménagement, l'habitat et l'urbanisme.	

1.5 Visa de la concertation avec les représentants des locataires

Vu

- Le Plan de Concertation Locative d'Allier Habitat du 24 mai 2019 ;
- La réunion du CCL du 27 avril 2021 consacrée à la concertation des locataires sur l'état du service rendu et le cahier des charges de gestion sociale au cours de laquelle un avis favorable a été recueilli.

1.6 Visa des échanges avec les services de l'Etat

Vu

- Les actions menées auprès des services de l'Etat.

Les échanges se sont tenus du 22 février au 2 septembre 2021.

Services de l'Etat	Dates	Objet de la concertation	Résultats
DDT	22/02/2021	Cadrage, rappel des indicateurs	
DDT	11/05/2021	Echanges sur le projet de rédaction	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

DDETSPP service logement insertion emploi	17/05/2021	Observations sur le projet	
DDT et DDETSPP service logement insertion emploi	16/07/2021	Observations et échanges sur le projet dans le cadre de la négociation	
DDT	02/09/2021	Accord de principe sur le document	

Il a été convenu ce qui suit :

TITRE 2 : Objet et cadre de la Convention d'Utilité Sociale

2.1 Objet de la CUS

La présente Convention d'Utilité Sociale (CUS) est le cadre de contractualisation d'Allier Habitat avec l'Etat et les collectivités locales associées, après concertation avec les locataires et les partenaires sociaux, de sa mission d'intérêt général.

Elle a été rendue obligatoire par la loi « Mobilisation pour le Logement et Lutte contre l'Exclusion », dite loi MOLLE, du 25 mars 2009.

Elle comprend des engagements chiffrés avec des indicateurs et un document stratégique avec des développements qualitatifs obligatoires mais non évalués.

Elle est construite sur la base d'un Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) approuvé depuis moins de 3 ans à compter de sa date effective de mise en œuvre.

Elle a pour objet de préciser :

- La politique patrimoniale et d'investissement ;
- La politique de qualité de service rendu aux locataires ;
- La politique sociale et les engagements de gestion sociale ;
- La politique pour l'hébergement ;
- La concertation avec les locataires ;
- Les engagements pour le développement de partenariats ;
- Les engagements en matière de politique sociale et environnementale.

La présente convention porte sur **4489 logements locatifs sociaux** répartis dans **142 communes** et **303 ensembles immobiliers** (au 31/12/2020) entrant dans le champ de la CUS.

Entrent également dans le champ de la CUS, les logements-foyers et les résidences sociales qui constituent néanmoins une catégorie autonome.

2.2 Durée de la CUS

La présente convention est signée pour une durée de **6 ans**. Elle prend effet au **01/07/2021**. A terme, elle pourra être renouvelée pour 6 années.

2.3 Rappel des indicateurs obligatoires et optionnels

↳ Indicateurs « logements familiaux » obligatoires :

Engagement : Adapter l'offre de logements sociaux aux besoins des populations et des territoires, entretenir et améliorer le patrimoine existant.

Indicateurs :

- **PP-1** : Nombre de logements, pour chaque mode de financement (Prêt Locatif Aidé d'Intégration, Prêt Locatif à Usage Social, Prêt Locatif Social), donnant lieu à des dossiers de financement agréés par les services de l'Etat ou par les délégataires, dont part hors des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et part hors du cadre du renouvellement urbain, à trois et six ans ;
- **PP-2** : Nombre de logements disposant après rénovation d'une étiquette A à E, parmi le parc de logements de classe énergétique F et G, par année ;
- **PP-3** : Nombre de logements réhabilités, appartenant à une opération de réhabilitation éligible à un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations, parmi le parc de logements, par année ;

Engagement : Favoriser l'accession à la propriété.

Indicateur :

- **PP-4** : Nombre de logements mis en commercialisation, parmi le parc total de logements, à 3 et 6 ans ;

Engagement : Assurer la diversité des ménages dans l'occupation et s'engager sur l'accueil des ménages défavorisés.

Indicateurs :

- **PS-1** : Nombre d'attributions de logements, suivies de baux signés, réalisées en application des 23^{ème} à 26^{ème} alinéas de l'article L.441-1 du Code de la construction et de l'habitation (CCH) parmi le nombre total des attributions hors des quartiers prioritaires de la ville, par année ;
- **PS-2** : Nombre d'attributions de logements aux ménages relevant d'une catégorie de personnes prioritaires en application de l'article L.441-1 du CCH déclinés par le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ou les orientations en matière d'attribution des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, parmi le nombre total des attributions, par année ;

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Engagement : Assurer la qualité du service rendu aux locataires.

Indicateur :

- **SR-1** : Nombre de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite, parmi le parc total de logements, par année ;

Engagement : Améliorer la performance de la gestion des logements.

→ **Indicateur** :

- **G1** : Coût de gestion par logement, hors dépenses de maintenance et cotisations mentionnées aux articles L.452-4, L.452-4-1 et L.342-21 du CCH, par année.

↳ **Indicateurs « logements familiaux » optionnels** :

Engagement : Fluidifier les parcours résidentiels des locataires en facilitant les mutations internes ou externes.

Indicateur :

- **PP-5** : Nombre de mutations de locataires déjà logés dans le parc de l'organisme ou d'un autre organisme de logement social, réalisées vers le parc de l'organisme, parmi le nombre total des attributions par année ;

Engagement : Assurer la diversité des ménages dans l'occupation et s'engager sur l'accueil des ménages défavorisés.

Indicateur :

- **PS-3** : Nombre d'attributions de logements aux ménages reconnus, par la commission de médiation prévue à l'article L.441-2-3 du CCH, comme prioritaires et devant se voir attribuer un logement en urgence, dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, parmi le nombre total des attributions, par année.

↳ **Indicateurs CUS logements-foyers obligatoires** :

Engagement : Adapter l'offre de logements-foyers aux besoins des populations et des territoires, entretenir et améliorer le patrimoine existant.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Indicateurs :

- **PP-LF-1** : Nombre de logements équivalents donnant lieu à des dossiers de financement agréés par les services de l'Etat ou par les délégataires, à trois et six ans.
- **PP-LF-2** : Nombre de logements équivalents disposant après rénovation d'une étiquette A à E, parmi le parc de logements de classe énergétique F et G, par année.
- **PP-LF-3** : Nombre de logements équivalents réhabilités, appartenant à une opération de réhabilitation éligible à un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations, parmi le parc total de logements équivalents, par année.

2.4 Articulation de la CUS avec le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP)

Conformément à la loi du 27 janvier 2017, Allier Habitat a actualisé son Plan Stratégique de Patrimoine (PSP). Celui-ci couvre dorénavant la période de la CUS dans son ensemble. Le PSP a été approuvé le 25 mai 2021 par le Conseil d'Administration.

TITRE 3 : Implantation et caractéristiques du patrimoine d'Allier Habitat et de son occupation

3.1 Propos introductifs

3.1.1 Historique et descriptif d'Allier Habitat

Allier Habitat est un **Office Public de l'Habitat**, dont le Conseil départemental de l'Allier est la collectivité de rattachement.

L'office public départemental d'HLM (OPDHLM) a été créé en 1950 et est devenu l'opérateur historique du logement social dans l'Allier du fait de sa présence sur tout le territoire départemental.

A la suite de l'ordonnance du 1^{er} février 2007, l'OPDHLM est devenu Office Public de l'Habitat (OPH) et s'appelle désormais Allier Habitat.

Au 31 décembre 2020, Allier Habitat gérait 4489 logements et 449 équivalents logements.

Le siège de l'office est basé à Moulins.

Trois agences de proximité sont présentes dans les 3 communautés d'agglomération de l'Allier : une à Cusset, une à Domérat et une au siège à Moulins.

53% des logements sont gérés par l'agence de Cusset, 25% par l'agence de Moulins et 22% par l'agence de Domérat.

Ce patrimoine s'inscrit dans un contexte territorial détendu.

3.1.2 La population départementale

D'après l'Observatoire de l'Habitat du Département de l'Allier, sur la période 2013-2018, la population a baissé dans l'Allier, en moyenne de 1252 individus par an.

Cette diminution résulte d'un solde migratoire positif mais qui ne parvient pas à recouvrir un déficit naturel important, lié au vieillissement de la population, avec davantage de décès que de naissances.

Seules les communes périurbaines continuent à gagner des habitants.

Sur les noyaux urbains, la baisse de la population se poursuit, avec un déficit naturel qui se creuse et un solde migratoire qui est devenu déficitaire sur la période 2013-2018.

Concernant le secteur rural, les pôles secondaires souffrent d'un déficit naturel important et en hausse continue, en raison d'un vieillissement marqué des habitants, malgré une progression de l'apport migratoire.

Enfin, sur les communes rurales, on constate un recul important de la population, lié à un excédent migratoire en baisse et qui ne couvre plus la différence grandissante entre le nombre de décès et de naissances.

Allier Habitat est un opérateur polyvalent au service du territoire s'attachant à répondre à la transition démographique et aux demandes des locataires, en proposant des logements adaptés.

3.2 Etat du patrimoine de l'organisme, dont implantation en QPV / hors QPV

Au 31 décembre 2020, le parc d'Allier Habitat est composé de 4489 logements répartis en 303 ensembles immobiliers. 12% des logements sont situés en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV).

<i>Situation au 31/12/2020</i>	QPV	Hors QPV	Total
Nombre de logements total de l'organisme	545	3944	4489
Nombre d'ensembles immobiliers	4	299	303

Les logements situés en QPV sont :

- Presles CUSSET : 364 logements collectifs
- Arcin CUSSET : 110 logements collectifs
- Les Tamaris VICHY : 29 collectifs et 9 individuels
- Pré Fleuri VICHY : 33 logements collectifs

En termes de positionnement géographique, on note une forte dispersion du patrimoine sur l'ensemble du département (présence sur 142 communes, 3 communautés d'agglomération et 9 communautés de communes) avec une concentration plus marquée sur la commune de Cusset avec 21% des logements représentés.

Répartition du parc sur les EPCI	Nb lgts	Lgts en %
Moulins Communauté	667	14,9%
Montluçon Communauté	276	6,1%
Vichy Communauté	1799	40%
CC Pays de Tronçais	117	2,6%
CC Val de Cher	58	1,3%
CC du Bocage Bourbonnais	296	6,6%
CC du Pays d'Huriel	34	0,7%
CC Commentry Montmarault Nérès Communauté	203	4,5%
CC St-Pourçain Sioule Limagne	317	7,1%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

CC Le Grand Charolais	36	0,8%
CC Entr'Allier Besbre et Loire	598	13,4%
CC Pays de Lapalisse	88	2%
TOTAL	4 489	100%

Le patrimoine d'Allier Habitat est composé majoritairement de logements collectifs puisque ces derniers représentent 63% des logements.

Les T3 et les T4 collectifs sont les logements les plus représentés, et plus particulièrement en collectif.

	Nb de groupes	% groupes	Nb logements	% logements
Agence de Cusset	114	38%	2374	53%
Agence de Domérat	101	33%	980	22%
Agence de Moulins	88	29%	1135	25%
TOTAL	303		4489	

Typologie	Agence de Cusset	Agence de Domérat	Agence de Moulins
Collectif	83%	35%	45%
Individuel	17%	65%	55%
TOTAL	100%	100%	100%

Typologie	Collectif	Individuel	TOTAL
T1	1,4%	1,4%	2,8%
T2	15,4%	3,3%	18,7%
T3	27,4%	10,9%	38,3%
T4	16%	19,1%	35,1%
T5 et +	2,7%	2,4%	5,1%
TOTAL	63%	37%	100%

De plus, le patrimoine est marqué par une forte proportion de groupes immobiliers de petite taille.

En termes d'âge, le patrimoine est relativement ancien avec un âge moyen du parc de 32 ans.

La répartition s'établit comme suit selon l'année de mise en location :

Dates de mise en location	Avant 1950	1950-1960	1960-1970	1970-1980	1980-1990	1990-2000	2000-2010	Après 2010
Logements	0,5%	2,5%	15,9%	17,9%	6,7%	21,7%	19,5%	15,4%

TITRE 4 : Etat des lieux, orientations stratégiques et programme d'actions d'Allier Habitat

4.1 Politique patrimoniale et d'investissement

Engagement : Adapter l'offre de logements sociaux aux besoins des populations et des territoires, entretenir et améliorer le patrimoine existant

4.1.1 Développement de l'offre nouvelle

Le développement de l'offre nouvelle se fait avant tout en lien avec les communes et c'est en effet suite à la sollicitation d'une commune, d'un propriétaire privé, d'une association ou lors d'une prospection de foncier au sein d'un secteur attractif, qu'une visite de terrain/bâti est effectuée par le service développement d'Allier Habitat.

Selon l'emplacement (centre-bourg), la demande locative sur le secteur, l'attractivité du bien, une étude d'opportunité est réalisée afin de simuler l'opération qui pourrait être réalisée : nombre de logements, typologies, conventionnement, coût des travaux, subventions afférentes.

Les contraintes du site sont également identifiées : secteur ABF (Architecte des Bâtiments de France), zone PPRI (risque inondation), PLU, foncier, accessibilité, réseaux.

Ces éléments sont résumés au sein d'une note d'engagement présentée en comité d'engagement, rassemblant le comité de direction d'Allier Habitat.

Un avis est donné sur le projet, des questions sont soulevées et des modifications demandées, le cas échéant.

Un avis sous conditions de réalisation est alors remonté à la commune concernée, ou une négociation est envisagée sur l'acquisition avec un propriétaire.

Lorsque le projet est défini plus précisément, une délibération est prise par les administrateurs d'Allier Habitat réunis en Bureau pour valider la réalisation du projet et l'acquisition du foncier.

Une programmation et un planning prévisionnel sont alors définis.

A. Revitalisation des centres-bourgs et des cœurs de ville

Dans la précédente CUS, Allier Habitat s'était engagé à participer activement à la politique départementale et, dans ce contexte, à poursuivre auprès des communes qui l'expriment, sa collaboration dans les projets de réaménagement des bourgs.

L'office affirmait ainsi sa volonté de participer et de contribuer au Plan Départemental de l'Habitat (PDH).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Département de l'Allier a mis en place une nouvelle politique de l'habitat visant à redynamiser les centres villes et les centres bourgs des communes de l'Allier.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Le Département a fait de la redynamisation des cœurs de bourgs ou de villes un axe fort de sa politique en faveur de l'habitat en activant plusieurs leviers :

- L'acquisition-amélioration qui permet de rénover et réhabiliter des biens existants pour toutes les communes ;
- La production de logements dans les communes engagées dans un contrat de reconquête des centres villes et centres bourgs (RCVCB).

Chaque commune est libre de s'inscrire dans ce dispositif qui nécessite la réalisation d'une étude globale par un Bureau d'Etudes permettant à la commune de cibler les actions à mener aussi bien sur la thématique du logement que du commerce, du cadre de vie, de l'accessibilité et des équipements.

Un plan d'actions ainsi qu'un périmètre de centre-bourg est défini en lien avec le Département avec lequel la commune signe un contrat de revitalisation.

Allier Habitat s'inscrit complètement dans cette politique de revitalisation en accompagnant les communes qui souhaitent s'inscrire dans ce dispositif. C'est une des priorités de l'office qui s'affiche pleinement comme bailleur départemental.

7 projets entrant dans ce dispositif sont actuellement à l'étude.

B. Acquisitions améliorations

Acquisitions améliorations	De 2018 à 2020	De 2021 à 2023
Nombre de logements	29	52

Année de programmation	Programme	Nombre de logements	Financement	Coût (en K€)
2018	VICHY 7-9 rue du Capitaine	8	5 PLUS – 3 PLAI	720
2019	LUSIGNY 1 rue du Stade	9	4 PLUS - 5 PLAI	570
2020	VICHY 78 av. des Célestins	8	4 PLUS – 4 PLAI	726
2020	VICHY 65 bd Gambetta et 7 rue Charasse	4	1 PLAI – 3 PLUS	681
2021	MOULINS 58 bd de Courtais	10	6 PLUS – 4 PLAI	1 256
2021	MOULINS 11 rue du 4 Septembre	7	3 PLAI – 4 PLUS	730
2022	VICHY rue Bintôt (ANRU)	15	12 PLAI – 3 PLUS	1 775

La programmation de 2022 à 2023 n'est pas encore définie. Une vingtaine de logements sont à l'étude.

C. Achats en VEFA

Allier Habitat acquiert en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) des logements afin de les proposer à la location. Ces opérations s'inscrivent dans la stratégie d'Allier Habitat.

Achats en VEFA	De 2018 à 2020	De 2021 à 2023
Nombre de logements	62	30

Année de programmation	Programme	Nombre de logements	Financement	Coût (en K€)
2018	AVERMES résidence Victor Hugo	16	10 PLUS-6 PLAI	1 741
2019	ST-GERAND-LE-PUY Le Bourg	4	2 PLUS – 2 PLAI	461
2020	YZEURE ZAC Sainte Catherine	42	22 PLUS – 20 PLAI	6 236

La programmation de 2022 à 2023 n'est pas encore définie. Une trentaine de logements sont à l'étude.

D. Constructions de logements

1) Etat des lieux et orientations

Constructions	De 2018 à 2020	De 2021 à 2023
Nombre de logements	67	63

Année de programmation	Programme	Nombre de logements	Financement	Coût (en K€)
2018	THIEL/ACOLIN Les Grassots	4	2 PLAI – 2 PLUS	610
2018	ST-GERMAIN-DES-FOSSÉS Le Clos des Vignauds	7	2 PLAI – 5 PLUS	1 125
2018	ST-YORRE Pont-Barraud	25	15 PLAI – 10 PLUS	3 375
2018	VICHY bd Denière (ANRU)	26	15 PLUS – 11 PLAI	3 258
2020	VICHY 65 bd Gambetta et 7 rue Charasse	5	2 PLAI – 3 PLUS	978
2022	VICHY impasse du Vernet (ANRU)	10	8 PLAI – 2 PLUS	1 403
2022	SEUILLET route de Lapalisse	3	1 PLAI – 2 PLUS	449

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

La programmation de 2022 à 2023 n'est pas encore définie. Une cinquantaine de logements sont à l'étude.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

2) Plan d'actions

PP-1. Nombre de logements locatifs, pour chaque mode de financement (prêt locatif aidé d'intégration, prêt locatif à usage social, prêt locatif social), donnant lieu à des dossiers de financement agréés par les services de l'Etat ou par les délégataires, dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville et part hors du cadre de la rénovation urbaine, à trois et six ans.					
Numéro et nom du département (format : XX – XXXXXXX)	Sous-ensemble (ensemble du département ou EPCI retenu par le préfet)	Quartiers et financements	Référence : Indicateur PP-1 pour la période de 2018 à 2020	Engagements en nombre et pourcentage, cumulés à 3 et 6 ans	
				De 2021 à 2023	De 2021 à 2026
03-Allier	<i>Ensemble du département</i>	PLAI	73	45	98
		dont PLAI adapté	0	0	0
		PLUS	85	35	88
		PLS	0	0	0
		% hors QPV	100,0%	100,0%	100%
		% hors RU	83,0%	86,0%	86,0%
03-Allier	<i>Moulins Communauté</i>	PLAI	33	7	7
		dont PLAI adapté	0	0	0
		PLUS	38	10	10
		PLS	0	0	0
		% hors QPV	100,0%	100,0%	100%
		% hors RU	100,0%	100,0%	100%
03-Allier	<i>Montluçon Communauté</i>	PLAI	0	0	0
		dont PLAI adapté	0	0	0
		PLUS	0	0	0
		PLS	0	0	0
		% hors QPV	0,0%	0,0%	0%
		% hors RU	0,0%	0,0%	0%
03-Allier	<i>Vichy Communauté</i>	PLAI	38	21	21
		dont PLAI adapté	0	0	0
		PLUS	45	7	7
		PLS	0	0	0
		% hors QPV	69,0%	100,0%	100%
		% hors RU	69,0%	10,7%	10,7%

Le PLAI adapté est fléché sur des opérations montées en partenariat avec des associations (logements-foyers qui ne sont pas pris en compte dans ce tableau).

Dans ce tableau, à partir de 2023, nous pouvons prendre en compte la programmation de 35 logements neufs par an répartis à 50% de PLAI et 50% de PLUS.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Le détail décliné par communautés d'agglomération n'est pas encore déterminé.

Le PLS n'est plus un mode de financement utilisé par Allier Habitat en raison du prix du loyer qui ne correspond pas aux ressources des locataires d'Allier Habitat. Ce financement pourrait être utilisé dans certains secteurs comme Moulins ou Vichy afin de participer à une mixité sociale sur un programme important mais cette hypothèse n'est pas retenue à ce jour.

4.1.2 Entretien et améliorer le patrimoine existant

Tous les ans, Allier Habitat définit des budgets dédiés à l'entretien et à la maintenance du patrimoine.

Le Plan Stratégique de Patrimoine 2021-2030 témoigne des engagements qu'Allier Habitat entend mener pour préserver, améliorer son patrimoine et poursuivre le développement d'une offre adaptée à la demande.

Il a pour vocation de répondre à 5 enjeux :

-Préserver la qualité intrinsèque du patrimoine existant en vue de garantir la sécurité et le bon fonctionnement du bâti et améliorer significativement la performance énergétique du parc.

-Garantir un niveau élevé de service en portant notamment les efforts sur l'adaptation des logements (taille, accessibilité ...).

-Continuer d'agir structurellement sur une part du parc existant à travers des réhabilitations et de démolitions.

-Réinvestir sur le patrimoine qui connaît les plus forts enjeux pour revitaliser son environnement résidentiel.

-Poursuivre la croissance de l'organisme sur les territoires dynamiques et en accompagnement de la politique départementale de l'habitat.

4.1.3 Renforcement de la performance énergétique du patrimoine énergivore

1) Etat des lieux

En 2018, Allier Habitat a réalisé un diagnostic thermique de près de 500 logements individuels sur tout le département.

L'isolation des combles a été refaite sur 286 logements.

Les menuiseries extérieures de 235 logements ont été remplacées.

Les portes palières de 355 logements ont été remplacées par des portes avec de meilleures performances thermiques et de sécurité.

Les chaudières à gaz individuelles de 227 logements ont été changées.

556 logements ont bénéficié de travaux permettant d'améliorer significativement leur performance énergétique au travers de réhabilitations.

PRU Presles CUSSET (364 logements):

Thématique de la réhabilitation :

Traitement thermique de l'enveloppe, pour atteindre le BBC rénovation : **les bâtiments consommeront en moyenne 58 kWh/m² d'énergie au lieu de 213 kWh/m²,**

144 logements seront desservis par les ascenseurs,

Restructuration de 8 logements PMR en rez-de-chaussée des bâtiments N et O

Le Bouzol GANNAT (35 logements):

Traitement thermique de l'enveloppe, pour atteindre le BBC rénovation : **les bâtiments consommeront en moyenne 70 kWh/m² d'énergie au lieu de 260 kWh/m²**

2) Orientations

Allier Habitat, par le biais de ses réhabilitations ou de travaux d'isolation sur certains sites, est engagé dans l'amélioration de la performance énergétique de son parc.

Le but est de réduire les charges des locataires et de rendre son patrimoine plus attractif.

3) Plan d'actions

PP-2. Nombre de logements disposant après rénovation d'une étiquette A à E, parmi le parc de logements de classe énergétique F, G par année									
Numéro et nom du département (format : XX - XXXXXXX)	Sous-ensemble (ensemble du département ou EPCI retenu par le préfet)	Références		Engagements annuels, en nombre					
		Logements F, G dans le patrimoine de l'organisme au 31 décembre 2020	Logements F, G rénovés et passés A, B, C, D ou E lors de l'année 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
03-Allier	Ensemble du département	715	0	12	100	100	100	100	100
03-Allier	Moulins Communauté	61	0	0	20	20	20	0	0
03-Allier	Montluçon Communauté	48	0	0	20	20	0	0	0
03-Allier	Vichy Communauté	127	0	0	20	20	20	20	20

Un certain nombre de diagnostics de performance énergétique (DPE) ne sont plus valables depuis le 1^{er} juillet 2021. Une campagne de DPE débutera à l'été 2021 pour remettre à jour les consommations énergétiques et les taux d'émissions de gaz à effet de serre de son parc locatif.

A la suite de cette campagne, les logements étiquetés en classe G seront réhabilités avant 2023, conformément à la législation, et les logements étiquetés en classe F, avant 2028.

Les données relatives aux consommations énergétiques sont issues du répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS).

Données chiffrées territorialisées en accompagnement de l'indicateur PP-2 , portant sur le changement d'au moins une étiquette énergétique suite à la rénovation des logements							
Numéro et nom du département (format : XX - XXXXXXX)	Références :	Prévisions annuels en nombre					
	Nombre de logements dont la rénovation a abouti au changement d'au moins une étiquette énergétique, au cours de 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
03-Allier	141	689	69	127	100	150	150

2020							2026						
Répartition de la totalité du parc par étiquettes énergétiques, lors de l'année 2020							Prévision de la totalité du parc de la répartition par étiquettes énergétiques, année 2026						
A	B	C	D	E	F	G	A	B	C	D	E	F	G
72	60	736	2034	794	420	295	72	100	1367	1417	897	435	0

Dans le tableau précédent, les données concernant la répartition du parc en 2026 par étiquettes énergétiques n'intègrent pas les nouveaux logements mis en service au cours de la CUS.

4.1.4 Réhabilitations lourdes

1) Etat des lieux

Allier Habitat a fait le choix de réhabiliter certaines résidences vieillissantes qui avaient besoin de travaux et qui restaient attractives du fait de leur localisation, de leur environnement et de la structure des logements.

En 2019-2020, Allier Habitat a réhabilité près de 250 logements.

Les réhabilitations apportent un cadre de vie plus agréable pour les locataires, des appartements plus adaptés et des consommations énergétiques moins importantes.

Réhabilitation du quartier de Presles à Cusset :

Cette résidence, située en QPV, a connu une véritable métamorphose.

Les travaux ont débuté en 2018 et ont été menés conjointement avec Vichy Communauté qui a réalisé des travaux d'aménagements extérieurs (voiries et espaces verts).

364 logements ont été rénovés (bâtiments H, F, K, A et B).

Il a été procédé à la déconstruction de 78 logements.

Cette opération est rentrée dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), porté par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

La convention, signée le 20 septembre 2018, fixait les axes de développement suivants :

- L'ouverture du quartier et sa résidentialisation ;
- La mixité sociale et la reconstitution de l'offre ;
- L'accompagnement des habitants au changement.

Les travaux ont notamment concerné :

- L'isolation extérieure des bâtiments F et H ;
- La mise en sécurité ou la mise aux normes de l'électricité ;
- Le remplacement des équipements sanitaires et robinetterie (meuble évier, lavabo, douche, toilettes) ;
- L'embellissement des pièces humides, y compris le couloir avec la mise en place d'un sol souple acoustique ;
- Le remplacement des colonnes d'eau usées et eaux vannes ;
- La mise en place d'une ventilation mécanique ;
- L'individualisation du réseau de chauffage pour les bâtiments F et H ;
- La condamnation du plancher chauffant et la mise en place de radiateurs pour le bâtiment K.

Les travaux se sont entièrement déroulés en site occupé. Cependant, les locataires ont eu la possibilité de déménager dans des logements de courtoisie, entièrement équipés, pendant la durée des interventions.

Une chaufferie biomasse a été mise en service afin de permettre un réseau de chaleur mutualisé qui dessert désormais une partie des logements de la résidence de Presles, mais également des infrastructures de la ville de Cusset (conservatoire de musique, écoles, centre social).

La totalité du chantier sera réceptionné en juillet 2021.

Réhabilitation de la résidence La Source à Dompierre sur Besbre :

La réhabilitation des 106 appartements a commencé en septembre 2018 et s'est achevée à l'automne 2019.

Les locataires disposent aujourd'hui d'appartements dont les pièces d'eau (salle de bains, toilettes et cuisine) ont été rénovées.

Les baignoires ont été remplacées par des douches pour plus d'adaptabilité dans les appartements.

Les locataires bénéficient désormais d'un ascenseur dans 4 bâtiments sur 5, d'une sécurisation des halls d'entrée et d'une meilleure isolation thermique qui va leur permettre de réduire leurs consommations énergétiques.

Le mode de chauffage a été changé pour un meilleur confort des résidents.

Réhabilitation de la résidence Le Bouzol à Gannat (35 logements) :

Les travaux ont commencé en 2019 et se sont terminés en 2020.

Ils concernent également la rénovation énergétique des bâtiments, les réfections des pièces d'eau (salle de bains, WC et cuisine).

D'autres réhabilitations sont en cours, la réception des travaux est prévue pour l'année 2021.

Les résidences concernées sont :

- Haut Bocage « l'Espinasse » : 12 logements
- Saint-Germain-des-Fossés « Les Vignauds » : 128 logements
- Cusset « Rénovation Urbaine » : 185 logements.

2) Orientations

Allier Habitat va engager de nouveaux programmes de réhabilitations à partir de 2021-2022 :

- Bellerive-sur-Allier « Clair Matin » : 40 logements
- Villefranche d'Allier « Le Champ de la Clé » : 29 logements
- Varennes sur Allier « Les Egots » : 16 logements
- Varennes sur Allier « La Tuilerie » : 111 logements.

3) Plan d'actions

PP-3. Nombre de logements réhabilités, appartenant à une opération de réhabilitation éligible à un prêt de la Caisse des dépôts et consignations, parmi le parc total de logements, par année.									
Numéro et nom du département (format : XX - XXXXXXX)	Sous-ensemble (ensemble du département ou EPCI retenu par le préfet)	Références		Engagements annuels, en nombre					
		Nombre total de logements dans le patrimoine de l'organisme au 31 décembre 2020	Logements construits depuis plus de 25 ans et non réhabilités au sens de l'indicateur, dans le patrimoine de l'organisme au 31 décembre 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
03-Allier	Ensemble du département	4489	2128	689	69	127	100	150	150
03-Allier	Moulins Communauté	667	287	0	0	0	non défini	non défini	non défini
03-Allier	Montluçon Communauté	275	47	0	0	0	non défini	non défini	non défini
03-Allier	Vichy Communauté	1799	975	677	40	0	non défini	non défini	non défini

La programmation déclinée par communautés d'agglomération n'est pas encore définie.

4.1.5 Déconstructions

1) Etat des lieux

Sur des sites peu attractifs où l'offre locative est supérieure à la demande, Allier Habitat a fait le choix de déconstruire certaines résidences.

En 2019, 242 logements ont été déconstruits :

- Bellerive sur Allier « rue de Grenet » : 8 logements
- Lurcy-Lévis « Beausoleil » : 16 logements

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

- Saint-Yorre « Pont Barraud » : 54 logements
- Varennes sur Allier « Beaupuy » : 56 logements
- Dompierre sur Besbre « L'Olive » : 30 logements
- Cusset « Presles » (ANRU) : 78 logements

2) Orientations et plan d'actions

Allier Habitat s'était engagé dans un lourd programme de déconstructions en 2019 et 2020.

Trois sites sont concernés pour 2021 :

- Souvigny « Le Paradis » : 24 logements
- Saint-Germain-des-Fossés « Les Vignauds » : 11 logements
- Bourbon L'Archambault « Les Solins » : 2 logements.

Trois sites sont concernés pour 2022 :

- Dompierre sur Besbre « L'Olive » bâtiments A et D : 48 logements
- Lurçy-Lévis « Beausoleil » : 16 logements
- Le Mayet de Montagne « Les Parodelles 1 » : 22 logements collectifs

Ces déconstructions ne sont pas financées par l'ANRU.

Des études sont en cours pour identifier d'autres sites, jugés peu rentables et peu attractifs.

4.1.6 La politique de vente

Engagement : favoriser l'accession à la propriété

Depuis l'accord signé entre l'Etat et l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) le 18 décembre 2007, les bailleurs sociaux sont incités à développer la vente d'une partie de leur patrimoine à leurs occupants, dans le but de favoriser le parcours résidentiel de ces ménages vers l'accession à la propriété et d'encourager la mixité sociale à travers la diversification des statuts dans les résidences.

Cette démarche s'inscrit dans la mission sociale des organismes de logements sociaux.

Elle constitue par ailleurs un levier dans la politique patrimoniale, en consolidant les fonds propres.

Elle permet ainsi d'optimiser l'adaptation de l'offre d'Allier Habitat à la demande.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

1) Etat des lieux

A. La vente aux occupants

Allier Habitat est à l'écoute des sollicitations des locataires en place qui souhaitent acheter leur logement.

Une étude sur la faisabilité de la vente et l'intérêt financier est alors faite.

Les conditions suivantes doivent être respectées :

- Etre locataire du logement d'au moins 2 ans ;
- Le logement doit avoir + de 10 ans ;
- Le DPE du logement ne doit pas dépasser la classe E ;
- Allier Habitat doit être propriétaire du foncier.

Si ces conditions sont remplies et que la vente s'inscrit dans la stratégie validée par le Conseil d'administration d'Allier Habitat, la procédure peut être déclenchée.

Le prix de vente tient compte notamment de la valeur du logement, du marché, de l'état général d'entretien du logement (travaux d'amélioration réalisés par Allier Habitat) et de son ancienneté.

Si le locataire répond favorablement, les services d'Allier Habitat demandent une autorisation de vendre à la Préfecture qui a un délai de 4 mois pour répondre. La commune d'implantation du logement doit émettre un avis sur cette vente.

Les communes déficitaires au titre de la loi SRU ou qui ne pourraient pas atteindre ce taux de logements sociaux du fait de la vente de logements, disposent d'un droit de véto.

Lorsque toutes les formalités sont accomplies, un acte notarié vient finaliser la vente.

Allier Habitat a mis en place un partenariat avec l'ADIL de façon à apporter aux locataires des conseils juridiques afin de prendre la décision d'acheter en étant parfaitement informés.

Ainsi, une plaquette a été élaborée en commun et est remise à tout locataire candidat. L'ADIL reçoit ensuite gratuitement ce dernier.

Sur le plan financier, la conseillère sociale d'Allier Habitat peut accompagner le locataire dans l'élaboration de son budget incluant des remboursements d'emprunt.

Enfin, cette dernière ou les agences d'Allier Habitat peuvent orienter le locataire vers les services d'Action Logement.

De façon à fiabiliser l'acquisition, à accompagner le locataire y compris après la vente, Allier Habitat intègre une clause de garantie de rachat dans les ventes au profit de personnes dont les ressources n'excèdent pas les plafonds de ressources de l'accession sociale.

Les modalités de mise en œuvre sont les suivantes :

- Sous réserve que le logement soit toujours occupé à titre de résidence principale lors de la mise en jeu de la clause.
- Dans les 10 ans à compter de la date d'achat du logement et dans le délai d'un an suivant la survenance d'un des cas suivants :
 - Perte d'emploi de plus d'un an justifiée par l'inscription à Pôle Emploi.
 - Rupture du cadre familial (décès de l'acquéreur, de son conjoint, d'un des ascendants occupant le logement, divorce, rupture de PACS).

Accusé de réception en préfecture 003-200071140-20211208-C-21-178-DE Date de télétransmission : 09/12/2021 Date de réception préfecture : 09/12/2021

- Raison de santé entraînant une invalidité avérée.

Les modalités de rachat sont précisées par décret. Ce dernier précise notamment que le prix de rachat ne peut être inférieur à 80% du prix de vente initial.

B. La vente de logements vacants

Le prix de vente tient compte notamment de la valeur du logement, du marché, de l'état général d'entretien du logement (travaux d'amélioration réalisés par Allier Habitat) et de son ancienneté.

Par la suite, une autorisation de vendre est demandée à la Préfecture.

En parallèle, le bien est mis en vente :

- Sur le site internet d'Allier Habitat ;
- Sur des sites d'annonces immobilières (Le Bon Coin, PAP, ...) ;
- Avec un affichage dans le hall de l'immeuble dans lequel le bien est mis en vente ;
- Avec l'apposition d'un écriteau visible de la voie publique ;
- Par voie de publicité dans la presse écrite locale.

Les offres sont ensuite analysées selon les ordres de priorité définis dans le Code de la construction et de l'habitation.

Lorsque toutes les formalités sont accomplies, un acte notarié vient finaliser la vente.

2) Orientations stratégiques

La stratégie de vente d'Allier Habitat tient compte des effets qu'elle produit à long terme, de l'articulation entre la mission d'intérêt général et la stratégie patrimoniale et financière de l'Office.

Elle doit favoriser le parcours résidentiel des locataires d'Allier Habitat.

Elle doit permettre d'apporter des fonds propres à hauteur de 200 000 € par an.

La vente en moyenne de 5 logements par an permet de trouver un équilibre entre cette recherche de fonds propres et la privation de revenus d'exploitation (les loyers).

Elle doit tenir compte des caractéristiques du territoire, de la demande, de la cohérence de la localisation du patrimoine d'Allier Habitat, et de l'équilibre financier du logement.

Elle doit également veiller à ce que la vente n'entrave pas la capacité d'Allier Habitat à proposer des parcours résidentiels au sein de son patrimoine, en conservant une part de logements individuels et de logements locatifs avec des loyers abordables.

La décision de vendre un logement doit correspondre à ces critères :

- De façon à apporter de la mixité de peuplement tout en évitant les difficultés de gestion et de coûts de copropriétés, Allier Habitat propose à la vente des logements individuels ou des logements collectifs sur de petites résidences de moins de 6 logements ;
- Le logement est situé dans un secteur détendu où la commercialisation locative est difficile ;
- La commune n'est pas impactée par la loi SRU ;

- La vente permet de dégager + de 40 000 € de fonds propres par logement après analyse croisée de la valeur nette comptable, du capital restant dû, de la perte d'exploitation à 10 ans, des gros travaux à entreprendre ;
- Le prix de vente tient également compte du marché ;
- La résidence ne doit pas connaître de problèmes de vie sociale ;
- Le patrimoine vendu doit pouvoir être doté d'un mode de chauffage individuel ou d'un compteur individuel de calories.

Les ventes de logements de résidences dont l'autofinancement est négatif ou très faible sont prioritaires.

Concernant les foyers, le patrimoine doit permettre de répondre aux critères suivants :

- La vente permet de dégager une plus value après analyse croisée de la valeur nette comptable, du capital restant dû et indemnités de remboursement anticipé, de la perte d'exploitation ;
- La décision tiendra compte de l'intérêt pour Allier Habitat de garder ou non ce patrimoine du fait de sa localisation et de la possibilité de le transformer éventuellement ;
- La commune n'est pas impactée par la loi SRU, ou le maire doit avoir émis un avis favorable ;
- Le foyer ne doit pas être source de nuisances pour une résidence proche d'Allier Habitat ;
- Le chauffage doit être indépendant de tout autre patrimoine d'Allier Habitat.

3) Plan d'actions

PP-4. Nombre de logements mis en commercialisation, parmi le parc total de logements, à trois et six ans.					
Numéro et nom du département (format : XX - Xxxxxxx)	Sous-ensemble (ensemble du département ou EPCI retenu par le préfet)	Référence : Logements en commercialisation dans le patrimoine du bailleur au 31 décembre 2020, parmi le parc total		Engagements en % de logements en commercialisation, en cumulé	
				De l'année 2021 à l'année 2023	De l'année 2021 à l'année 2026
03-Allier	Ensemble du département	3	0,06%	0,33%	0,66%
03-Allier	Moulins Communauté	0	0%	Non défini	Non défini
03-Allier	Montluçon Communauté	0	0%	Non défini	Non défini
03-Allier	Vichy Communauté	0	0%	Non défini	Non défini

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Données chiffrées en accompagnement de l'indicateur PP-4 : une prévision du nombre de logements vendus ainsi que le nombre de ventes réalisées, à trois et six ans, dont le nombre de ventes réalisées au bénéfice des locataires du parc social, le nombre de ventes réalisées au bénéfice des personnes morales de droit privé et le nombre de ventes réalisées au profit d'une société de vente d'habitations à loyer modéré

Numéro et nom du département (format : XX - Xxxxxxx)	Type de vente	Période de référence : Nombre de logements vendus de l'année 2018 à 2020	Prévisions en nombre et % de logements vendus	
			De 2021 à 2023	de 2021 à 2026
03-Allier	Nombre de logements	55	9	24
	% de vente à des locataires du parc social	9%	100%	100%
	% de ventes à des personnes morales de droit privé	91%	0%	0%
	% de ventes à une société de vente d'habitations à loyer modéré	0%	0%	0%

NB : Vente en 2018 de la résidence Les Sablettes à Vichy de 50 logements à Vichy Habitat.

La commercialisation se fait au fil de l'eau suite aux demandes des locataires occupants.

Les autorisations de vendre seront donc demandées au cas par cas au Préfet de l'Allier.

En 2021, deux demandes d'aliénation ont été transmises au Préfet de l'Allier. Une autorisation a été obtenue en 2020 pour un logement vacant.

4.2 La politique de service rendu aux locataires

4.2.1 Etat du service rendu

La cotation de l'attractivité de chaque Résidence en 2017 avait été réalisée selon le barème ci-dessous et a été réalisée de la même manière dans le nouveau PSP.

	Poids du critère	Barème de notation proposé (sur 100)							
Qualification de l'attractivité des logements familiaux									
Attractivité intrinsèque du patrimoine (axe produit)	1								
Niveau de la demande	1	Forte	100	Moyenne	66	Faible	33	Aucune	0
Adéquation des logements à la demande	1	Très bonne	100	Bonne	66	Moyenne	33	Mauvaise	0
Prestations du logement	2	Très bonnes	100	Bonnes	66	Moyennes	33	Mauvaises	0
Prestations des parties communes	2	Très bonnes	100	Bonnes	66	Moyennes	33	Mauvaises	0
Esthétique du bâti	1,5	Très bonne	100	Bonne	66	Moyenne	33	Mauvaise	0
Qualité des abords et extérieurs	1%	Très bonne	100	Bonne	66	Moyenne	33	Mauvaise	0
Qualité de la gestion de proximité	1,5	Très bonne	100	Bonne	66	Moyenne	33	Mauvaise	0
Prestations de stationnement	1	Très bonnes	100	Bonnes	66	Moyennes	33	Mauvaises	
Ambiance résidentielle	2	Occupation ss difficulté	100	Occupation présentant qq difficulté	50	Problématique	0		
Axe Environnement urbain (axe environnement)	1								
Services de proximité	1	Très bons	100	Bons	66	Moyens	33	Mauvais	0
Qualité de l'accessibilité de la commune	1	Très bonne	100	Bonne	66	Moyenne	33	Mauvaise	0
Potentiel de développement économique	1	Porteur	100	A potentiel	50	En déclin ou atone	0	Non porteur	0
Image du quartier/commune	1	Très bonne	100	Bonne	66	Moyenne	33	Mauvaise	0

Cette cotation a été réactualisée en 2021 et les 25 résidences les plus attractives et les 25 résidences les moins attractives ont été redéfinies.

Résidences perçues comme étant les plus attractives :

RESIDENCE	COMMUNE	LOGEMENTS	TYPE	ATTRACTIVITE
VICTOR HUGO	AVERMES	16	Collectif	96,1
PRESLES	CUSSET	364	Collectif	93,1
LE CHAMBON	CUSSET	23	Collectif	91,6
RUE ADRIEN CAVY	BELLERIVE SUR ALLIER	39	Collectif	91,6
PETIT PANLOUP	YZEURE	12	Collectif	90,5
DOMAINE DU BOURBONNAIS	DOMERAT	48	Collectif	89,9
PREFLEURI	VICHY	33	Collectif	89,9
ST BONNET	YZEURE	13	Individuel	89,0
RUE JEAN ZAY	BELLERIVE SUR ALLIER	16	Collectif	88,0
LES COQUINETS	YZEURE	54	Individuel	87,7
LE CLOS MATISSE	MOULINS SUR ALLIER	7	Collectif	87,3
ST EXUPERY	AVERMES	29	Individuel	87,1
RES ADELAÏDE	BELLERIVE SUR ALLIER	4	Individuel	87,1
LES GREVIERES	DESERTINES	20	Individuel	87,1
BEAUSEJOUR	VICHY	29	Individuel	86,4
LE GRAND MEAULNE II	YZEURE	18	Collectif	85,4
SQUARE BERTHOMIER CONDRA TR2	DOMERAT	7	Collectif	85,3
GERARD NORMAND CONDRA TR3	DOMERAT	17	Individuel	84,8
CENTRE BOURG	TOULON SUR ALLIER	9	Individuel	82,9
COTE ST AMAND	VICHY	10	Collectif	82,2
RUE DE LA CONSTITUTION	CUSSET	5	Collectif	81,4
RUE DE L'EMBALLAGE ET D'ALSACE	VICHY	38	Mixte	81,4
RESIDENCE DU PARC	TOULON SUR ALLIER	5	Individuel	80,3
LE FONTANE	BELLERIVE SUR ALLIER	6	Collectif	80,1
CHAMPCOURT	CUSSET	40	Mixte	80,1

Résidences perçues comme étant les moins attractives :

RESIDENCE	COMMUNE	LOGEMENTS	TYPE	ATTRACTIVITE
LE PRE CARRE	BERT	7	Individuel	16,2
BELLEVUE	ECHASSIERES	2	Individuel	18,8
LE BOURG	ST-NICOLAS-DES-BIEFS	1	Collectif	18,8
SEMANTRE	MONTEIGNET SUR L ANDELLOT	1	Individuel	20,1
LE BOURG	LE DONJON	7	Individuel	20,6
COULEUVRE La Croix Blanche	COULEUVRE	3	Individuel	21,3
LE VALLON	MONESTIER	1	Individuel	22,0
LE BOURG	MONESTIER	2	Collectif	22,0
LE BOURG	MONTCOMBROUX-LES-MINES	2	Collectif	22,3
CLOS DE STADE	ROCLES	5	Individuel	22,6
RUE DE LA POSTE	VARENNES SUR TECHE	3	Collectif	22,6
LE BOURG	LA CHABANNE	1	Individuel	23,2
LE BOURG	VOUSSAC	4	Individuel	23,9
LA GARE	ST-BONNET-DE-ROCHEFORT	3	Collectif	24,4
DENFERT ROCHEREAU	ARFEUILLES	1	Individuel	24,5
LE QUARTIER BAS	CHAVROCHES	2	Individuel	25,1
LE BOURG	ST-GENEST	8	Individuel	25,1
LE BOURG	CHAVROCHES	2	Collectif	25,8
LE BOURG	FERRIERES SUR SICHON	2	Individuel	26,1
LA GOUTTE	LAPRUGNE	2	Individuel	26,1
LE BOURG	LIMOISE	4	Individuel	26,4
LA CROIX ROUGE	GARNAT SUR ENGIEVRE	5	Individuel	26,7
LA CROIX DE FER	BUXIERES LES MINES	12	Individuel	27,4
RUE DE L'ENFER	MARCILLAT-EN-COMBRILLE	5	Collectif	27,6
LOT LES JEAN MARTIN	ST-POURCAIN SUR BESBRE	6	Individuel	29,0

L'attractivité du patrimoine par résidences est en [annexe 3](#).

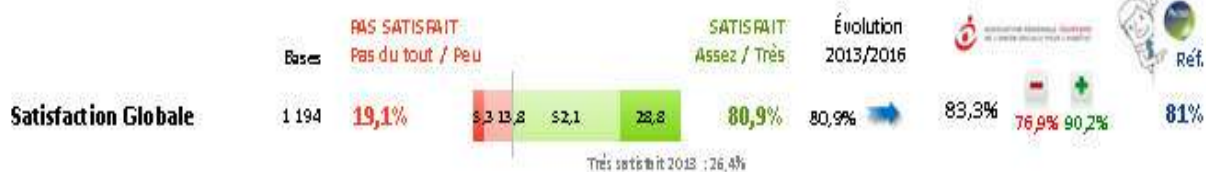
A. L'enquête de satisfaction

Une enquête de satisfaction a été réalisée en 2016 auprès de 1194 locataires d'Allier Habitat sélectionnés pour constituer un échantillon représentatif du patrimoine et de la population logée (secteurs, type de logement, quartiers prioritaires de la ville, taille des résidences et ancienneté du locataire).

Cette enquête a été pilotée par l'ARAUSH (Association Régionale Auvergne de l'Union Sociale pour l'Habitat).

Cette enquête est une base afin de trouver des pistes d'amélioration au niveau de la qualité de service rendu.

1) Satisfaction globale



Entre 2013 et 2016, la satisfaction des locataires d'Allier Habitat est restée stable. Ce taux est inférieur à la moyenne régionale qui est de 83,30% mais quasi égal à la moyenne nationale qui est de 81%.

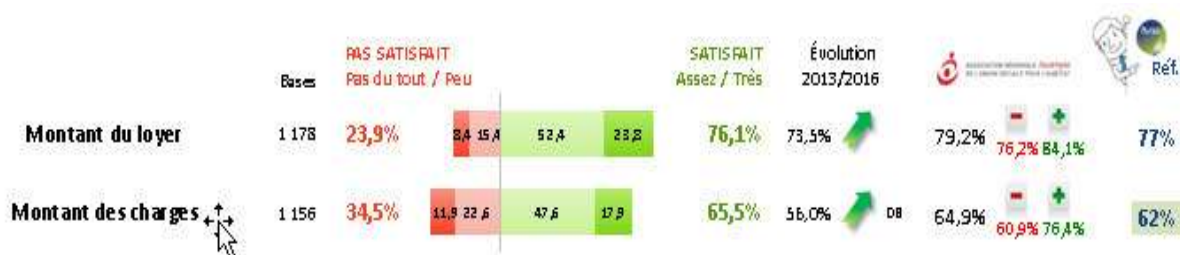
2) Logement et équipements



L'analyse des résultats de l'enquête fait ressortir :

- Une légère augmentation de la satisfaction des locataires sur leur logement : 85,8% de satisfaits en 2019. Cet indicateur est supérieur à la satisfaction régionale (85,4%) et nationale (82%).
- Une stabilité de la satisfaction des locataires sur le fonctionnement des équipements du logement à 83,2%.
- Une vigilance sur le chauffage avec 27% de locataires insatisfaits ;

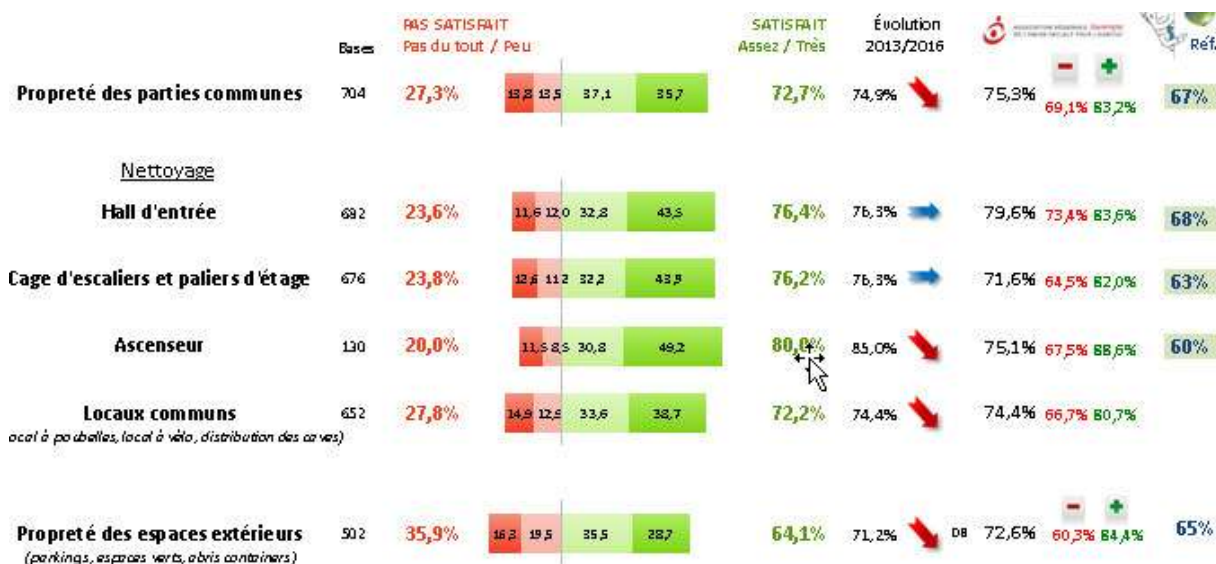
3) Coût du logement



Au niveau des loyers, la satisfaction des locataires d'Allier Habitat reste inférieure à la moyenne régionale et nationale.

Au niveau des charges, la satisfaction a largement progressé et est au dessus des moyennes régionale et nationale.

4) Propreté et nettoyage des parties communes



27,3% des locataires sont insatisfaits de la propreté des parties communes.

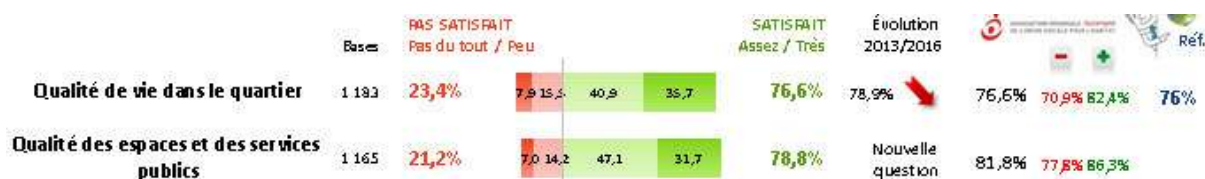
45,3% des locataires jugent que ceci est lié à un manque d'entretien dont 51% hors QPV.

39,1% des locataires jugent que ceci est lié au comportement des habitants dont 60% en QPV.

10,9% des locataires jugent que ceci est lié à l'état des parties communes.

La propreté des parties communes et des espaces extérieurs est donc une piste de progrès pour Allier Habitat.

5) Cadre de vie

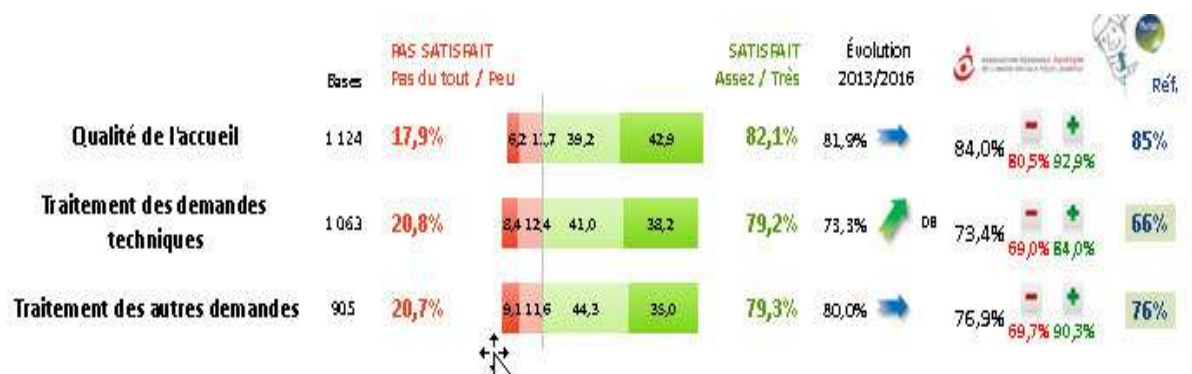


En QPV, 62,3% des locataires sont satisfaits de la qualité de vie dans le quartier contre 78,8% hors QPV.

De plus, 73,4% des locataires en QPV sont satisfaits de la qualité des espaces et des services publics contre 79,6% hors QPV.

Il y a donc une différence pour les locataires vivant en QPV et hors QPV.

6) Relation locataires



La qualité de l'accueil reste en dessous des moyennes régionale et nationale.

En revanche, les locataires jugent le traitement des demandes techniques satisfaisant à 79,2%, ce qui est en progression par rapport à 2013 et supérieur par rapport aux moyennes régionale et nationale.

4.2.2 Les engagements pris par l'organisme en matière de service rendu

A. La gestion et la maîtrise des charges

Allier Habitat est engagé dans la maîtrise des charges locatives des locataires par le biais de différentes actions :

Une communication importante auprès des locataires.

Allier Habitat s'est engagé dans une politique d'économies d'énergies.

L'office a ainsi pris la décision en 2016 d'équiper les logements non réhabilités de kits hydro-économiques ainsi que d'ampoules LED, afin de faire diminuer la facture énergétique des locataires.

Ces kits hydro-économiques sont constitués de deux économiseurs d'eau à installer sur les robinets de la cuisine et de la salle de bain, un pommeau de douche à débit limité, un flexible renforcé et un sac éco pour la chasse d'eau.

Allier Habitat participe également à des opérations d'achat groupé pour l'électricité et le gaz afin d'offrir aux locataires qui le souhaitent, de meilleures conditions tarifaires et ainsi réduire les factures d'énergie et gagner en pouvoir d'achat.

De plus, depuis 2006, Allier Habitat a mis en place un contrat multiservices qui permet d'assurer dans les logements du parc, le petit entretien courant, notamment en ce qui concerne les installations électriques, la plomberie, la serrurerie, la menuiserie intérieure, les menuiseries extérieures et notamment les volets roulants. Chaque locataire et chaque nouvel entrant se voient attribuer une plaquette d'information avec les indications sur un schéma des prestations contractuelles. Un numéro unique a été mis en place pour toutes ces prestations. Cette démarche a eu pour but de raccourcir les délais d'intervention et d'assurer une meilleure qualité de service aux locataires. C'était en effet une source d'insatisfaction pour les locataires exprimée lors de l'enquête réalisée en 2004. Ce contrat est très suivi par Allier Habitat afin de l'optimiser pleinement.

B. Le traitement des incivilités et conflits de voisinage

La gestion des troubles de voisinage et des incivilités constitue un enjeu majeur dans l'activité d'Allier Habitat.

Il peut s'agir de :

- Tapage diurne ou nocturne intempestif
- Divagation d'animaux
- Absence d'entretien, voire dégradation des extérieurs
- Entretien du logement causant des désagréments au voisinage
- Occupation de halls ou autres parties communes

Allier Habitat intervient afin que chaque locataire puisse jouir paisiblement de son logement. Les équipes de proximité d'Allier Habitat tentent une démarche amiable dès le signalement des incivilités. Elles font des rappels aux devoirs de chacun et engagent un processus de médiation entre les locataires en cas de conflit de façon à favoriser un retour au bien vivre ensemble. Si ces démarches n'aboutissent pas, une procédure de résiliation de bail peut être engagée.

Allier Habitat entretient des relations régulières avec les services de police et de gendarmerie, les Groupements Opérationnels Permanents (GOP), pour leur signaler les nuisances, solliciter leur intervention et rechercher la meilleure façon de traiter ces situations.

Allier Habitat participe aux instances de prévention de la délinquance et notamment aux Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Allier Habitat entretient également le lien avec les communes concernées pour mettre en place des actions communes, ou solliciter le conseil des droits et devoirs des familles.

Les agences de proximité ont des échanges réguliers avec les médiateurs présents sur les territoires.

Lorsqu'une famille bénéficie d'une mesure de protection (tutelle...), toutes les actions sont menées en lien avec la personne chargée de la mesure.

C. Les 12 engagements qualité

Allier Habitat s'engage à améliorer la qualité au niveau de :

- 1) La propreté des parties communes et des logements reloués;
- 2) L'entretien des logements et des parties communes ;
- 3) La gestion des demandes techniques des locataires : traçabilité... ;
- 4) La gestion des autres demandes de locataires ;
- 5) La communication : mieux identifier les interlocuteurs des locataires ;
- 6) La vérification de la satisfaction : sur les prestations des entreprises ;
- 7) Le parcours résidentiel des locataires : mutations, adaptation du logement, achat du logement ;
- 8) La maîtrise des charges ;
- 9) La gestion du budget et des impayés ;
- 10) Le bien vivre ensemble ;
- 11) La demande de logement : meilleure prise en charge ;
- 12) La mise en place de locataires référents.

Cette démarche sera validée en CCL et construite avec les collaborateurs d'Allier Habitat dès 2021.

D. Le développement des logements accessibles aux personnes à mobilité réduite

Le département de l'Allier est caractérisé par un vieillissement de la population. Certains logements ne sont plus adaptés et les locataires demandent des aménagements.

La plupart des demandes des locataires concernent des aménagements à réaliser dans les salles de bain (remplacement des baignoires par des douches, installation de barres de maintien, ...). Allier Habitat procède à une étude de faisabilité technique et financière de la demande.

Lorsque la demande ne peut pas être satisfaite, l'agence de proximité peut envisager une mutation interne vers un logement adapté.

Dans le cadre de la production nouvelle de logements, le nombre de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) respectera la réglementation en vigueur, soit 20% des logements en rez-de-chaussée ou desservis par un ascenseur.

Le reste des logements sera évolutif, c'est-à-dire qu'ils pourront être rendus accessibles par la réalisation de travaux simples, sans incidence sur les éléments de structure.

Allier Habitat a fait le choix, dans le cadre de deux réhabilitations, de rendre plusieurs logements accessibles aux personnes à mobilité réduite.

C'est le cas pour 9 logements rendus PMR dans la résidence Presles à Cusset et 13 logements rendus PMR dans la résidence « Le Clos des Vignauds » à Saint-Germain-des-Fossés.

SR-1. Nombre de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite, parmi le parc total de logements, par année.									
Numéro et nom du département (format : XX - Xxxxxxx)	Sous-ensemble (ensemble du département ou EPCI retenu par le préfet)	Référence : logements accessibles aux personnes à mobilité réduite, parmi le parc total de logements, au 31 décembre 2020		Engagements annuels, en %					
				2021	2022	2023	2024	2025	2026
Allier	Ensemble du département	229	5,0%	6%	7%	8%	9%	10%	10%
Allier	Moulins Communauté	67	1,5%	2%	3%	4%	5%	6%	6%
Allier	Montluçon Communauté	2	0,1%	1%	2%	3%	4%	5%	5%
Allier	Vichy Communauté	49	1,0%	2%	3%	4%	5%	6%	6%

E. Améliorer la performance de la gestion des logements

G1. Coût de gestion par logement, hors dépenses de maintenance et cotisations mentionnées aux articles L. 452-4, L.452-4-1 et L. 342-21, par année								
Référence Coûts de gestion par logement, hors dépenses de maintenance et cotisations mentionnées aux articles L.452-4, L.452-4-1 et L.342-21 en euros			Engagements annuels, en €					
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 230 €	1 095 €	1 000 €	1 100 €	1 132 €	1 149 €	1 165 €	1 187 €	1 209 €

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

4.3 La politique de gestion sociale

4.3.1 Etat de l'occupation sociale

Pour rappel, la loi Egalité et Citoyenneté prévoit que l'état d'occupation sociale doit notamment prendre en compte les ressources et la composition familiale des ménages logés.

L'état de l'occupation sociale est fait par ensemble immobilier. Il est basé sur la dernière enquête OPS réalisée en 2020.

A. Répartition du nombre de logements selon les catégories de plafonds de ressources

Financement	Nombre de logements			
	PLAI	PLUS	PLS	Non conventionnés
Hors QPV	236	3658	41	9
QPV	14	531	0	0
Total	250	4189	41	9

Le détail par résidences figure en **annexe 4**

Un diagnostic de l'occupation sociale a été réalisé dans le PSP.

Des variables économiques et une variable sociale ont été prises en compte pour l'analyse :

- Le taux de ménages dont les ressources sont inférieures à 40% du plafond HLM ;
- Le taux de ménages percevant l'APL ;
- Le taux de ménages dont la dette est supérieure à 3 mois ;
- Le taux de familles monoparentales.

La fragilité sociale des résidences est répertoriée en **annexe 5**.

Les notes vont de 0 à 4 : 0 pour les résidences les moins fragiles et 4 pour les résidences les plus fragiles (quand les 4 critères sont supérieurs au taux moyen des critères pour l'ensemble des groupes concernés par l'étude).

B. Ressources des ménages logés

Concernant les ressources des ménages, le parc d'Allier Habitat est occupé par des locataires sensiblement plus précarisés qu'au niveau de l'ensemble du parc social national, avec notamment plus de 63% de locataires avec des revenus inférieurs à 60% des plafonds de ressources, contre seulement 60% au niveau national.

NB : en caractère gras, analyse globalisée au niveau de la commune, le détail par ensemble immobilier est en **annexe 6**.

Ensembles immobiliers	Revenus inférieurs à 20% des plafonds	Revenus compris entre 20% et 60% des plafonds	Revenus compris entre 60% et 100% des plafonds	Revenus compris entre 100% et 120% des plafonds	Revenus supérieurs à 120% des plafonds
ABREST	21,4%	57,1%	14,3%	0,0%	7,1%
AGONGES	40,0%	20,0%	40,0%	0,0%	0,0%
AINAY LE CHATEAU	25,0%	50,0%	25,0%	0,0%	0,0%
AUDES	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
AUROUER	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
AUTRY ISSARDS	20,0%	20,0%	60,0%	0,0%	0,0%
AVERMES	12,1%	18,2%	36,4%	24,2%	9,1%
BEAULON	0,0%	83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
BELLENAVES	40,0%	60,0%	0,0%	0,0%	0,0%
BELLERIVE SUR ALLIER	29,6%	36,7%	27,8%	3,0%	3,0%
Clair matin	35,9%	35,9%	23,1%	2,6%	2,6%
Le Fontane	16,7%	50,0%	16,7%	16,7%	0,0%
Le Riolon Le Contot Le Verdonne	6,1%	30,3%	54,5%	3,0%	6,1%
La Chataigneraie	45,5%	45,5%	9,1%	0,0%	0,0%
Résidence Adélaïde	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
BERT	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%	0,0%
BESSAY SUR ALLIER	0,0%	36,8%	47,4%	0,0%	15,8%
BIZENEUILLE	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%
BOURBON L ARCHAMBAULT	14,6%	53,7%	24,4%	2,4%	4,9%
BRAIZE	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
BRESNAY	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%
BROUT VERNET	8,3%	41,7%	33,3%	8,3%	8,3%
BRUGHEAS	26,7%	26,7%	26,7%	13,3%	6,7%
BUSSET	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%
BUXIERES LES MINES	34,8%	30,4%	26,1%	0,0%	8,7%
CERILLY	12,5%	62,5%	12,5%	0,0%	12,5%
CHAPPES	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
CHAREIL CINTRAT	33,3%	33,3%	0,0%	33,3%	0,0%
CHASSENARD	0,0%	85,7%	14,3%	0,0%	0,0%
CHATEAU SUR ALLIER	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
CHATEL DE NEUVRE	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%	0,0%
CHATEL MONTAGNE	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
CHAVROCHES	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%
CHAZEMAIS	0,0%	50,0%	33,3%	16,7%	0,0%
CHEMILLY	0,0%	44,4%	44,4%	11,1%	0,0%
COGNAT LYONNE	20,0%	40,0%	40,0%	0,0%	0,0%
COSNE D ALLIER	22,6%	51,6%	22,6%	3,2%	0,0%
COULANGES	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%	0,0%
COULEUVRE	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
COUZON	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
CREUZIER LE VIEUX	12,5%	31,3%	46,9%	3,1%	6,3%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

CUSSET	30,9%	41,5%	22,9%	2,5%	2,2%
Arcins	39,2%	41,9%	16,2%	0,0%	2,7%
Presles	28,3%	46,7%	21,7%	1,3%	2,1%
Rénovation urbaine	38,5%	39,1%	19,9%	1,9%	0,6%
Leclerc	10,8%	43,1%	40,0%	1,5%	4,6%
Giraudoux	25,0%	37,5%	25,0%	0,0%	12,5%
Le Chambon	38,9%	50,0%	11,1%	0,0%	0,0%
Champcourt	18,9%	27,0%	27,0%	24,3%	2,7%
Jean de Doyat	43,5%	47,8%	8,7%	0,0%	0,0%
Résidence Valmy	46,7%	26,7%	20,0%	6,7%	0,0%
Puy Besseau	30,3%	27,3%	39,4%	0,0%	3,0%
DESERTINES	4,9%	39,0%	48,8%	4,9%	2,4%
DIOU	16,7%	33,3%	50,0%	0,0%	0,0%
DOMERAT	18,7%	38,5%	30,8%	6,6%	5,5%
Rue Pierre Caussin	9,5%	42,9%	23,8%	0,0%	23,8%
Square Berthomier	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%	0,0%
Rue de Treignat	20,0%	30,0%	35,0%	15,0%	0,0%
Gérard Normand	18,2%	0,0%	63,6%	18,2%	0,0%
Le Domaine du Bourbonnais	21,2%	48,5%	27,3%	3,0%	0,0%
DOMPIERRE SUR BESBRE	12,4%	40,2%	40,2%	2,1%	5,2%
L'Olive (individuel)	0,0%	37,5%	43,8%	6,3%	12,5%
L'Olive (collectif)	12,5%	50,0%	37,5%	0,0%	0,0%
Bellevue	15,9%	36,4%	38,6%	2,3%	6,8%
Chantemerle	20,0%	20,0%	60,0%	0,0%	0,0%
Rue St louis	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Chemin du Louage Pinot	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Rue de l'Artichaut	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Rue St Louis (collectif)	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
DURDAT LAREQUILLE	12,5%	56,3%	25,0%	6,3%	0,0%
EBREUIL	25,0%	33,3%	33,3%	0,0%	8,3%
ECHASSIERES	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
ESCUROLLES	18,8%	18,8%	43,8%	12,5%	6,3%
ESPINASSE VOZELLE	20,0%	40,0%	20,0%	20,0%	0,0%
ESTIVAREILLES	11,1%	33,3%	55,6%	0,0%	0,0%
FERRIERES SUR SICHON	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
FRANCHESSE	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%
GANNAT	33,3%	38,1%	23,8%	4,8%	0,0%
Le Bouzol	38,3%	38,3%	21,3%	2,1%	0,0%
Les Capucins	0,0%	38,5%	46,2%	15,4%	0,0%
Le Sigillon	40,0%	60,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Rue de la Libération	50,0%	40,0%	10,0%	0,0%	0,0%
Ancien monastère	33,3%	22,2%	33,3%	11,1%	0,0%
GARNAT SUR ENGIEVRE	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
HAUT BOCAGE	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
HERISSON	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
JALIGNY SUR BESBRE	42,9%	42,9%	14,3%	0,0%	0,0%
LA CHABANNE	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
LA CHAPELAUDE	16,7%	16,7%	50,0%	0,0%	16,7%
LA FERTE HAUTERIVE	16,7%	16,7%	33,3%	33,3%	0,0%
LAFELINE	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%
LALIZOLLE	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

LAPALISSE	12,7%	50,9%	27,3%	9,1%	0,0%
LAVAUT ST ANNE	18,8%	43,8%	25,0%	0,0%	12,5%
LE BRETHON	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%
LE DONJON	22,2%	66,7%	11,1%	0,0%	0,0%
LE MAYET DE MONTAGNE	38,3%	36,2%	21,3%	4,3%	0,0%
LE MONTET	18,8%	43,8%	18,8%	6,3%	12,5%
LE PIN	25,0%	75,0%	0,0%	0,0%	0,0%
LE THEIL	25,0%	0,0%	50,0%	0,0%	25,0%
LIGNEROLLES	20,0%	0,0%	0,0%	60,0%	20,0%
LIMOISE	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
LOUCHY MONTFAND	0,0%	0,0%	42,9%	14,3%	42,9%
LOUROUX DE BOUBLE	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
LURCY LEVIS	23,8%	23,8%	23,8%	19,0%	9,5%
LUSIGNY	6,7%	26,7%	40,0%	13,3%	13,3%
MARCILLAT EN COMBRAILLE	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
MAZERIER	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
MEAULNE	7,7%	30,8%	38,5%	15,4%	7,7%
MEILLARD	0,0%	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%
MOLINET	11,1%	88,9%	0,0%	0,0%	0,0%
MONESTIER	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
MONTCOMBROUX LES MINES	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
MONTEIGNET SUR L ANDELLOT	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
MONTMARSAULT	11,1%	55,6%	33,3%	0,0%	0,0%
MOULINS SUR ALLIER	20,0%	0,0%	80,0%	0,0%	0,0%
MURAT	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
NASSIGNY	25,0%	50,0%	25,0%	0,0%	0,0%
NEUILLY LE REAL	23,1%	76,9%	0,0%	0,0%	0,0%
NIZEROLLES	14,3%	57,1%	28,6%	0,0%	0,0%
NOYANT D ALLIER	50,0%	25,0%	25,0%	0,0%	0,0%
PARAY LE FRESIL	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
PARAY SOUS BRIAILLES	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
PIERREFITTE SUR LOIRE	28,6%	57,1%	14,3%	0,0%	0,0%
PREMILHAT	10,0%	50,0%	20,0%	20,0%	0,0%
QUINSSAINES	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
ROCLES	25,0%	25,0%	50,0%	0,0%	0,0%
SALIGNY SUR ROUDON	11,1%	55,6%	33,3%	0,0%	0,0%
SANSSAT	54,5%	27,3%	18,2%	0,0%	0,0%
SOUVIGNY	9,1%	50,0%	31,8%	4,5%	4,5%
ST BONNET DE ROCHFORD	11,1%	44,4%	44,4%	0,0%	0,0%
ST BONNET TRONCAIS	6,3%	50,0%	25,0%	18,8%	0,0%
ST DIDIER LA FORET	0,0%	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%
ST ENNEMOND	16,7%	66,7%	16,7%	0,0%	0,0%
ST GENEST	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
ST GERAND DE VAUX	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
ST GERAND LE PUY	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%
ST GERMAIN DES FOSSES	36,0%	44,2%	16,3%	3,5%	0,0%
Les Vignauds	39,7%	42,6%	14,7%	2,9%	0,0%
Ancienne gendarmerie	25,0%	75,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Les Mouillères	21,4%	42,9%	28,6%	7,1%	0,0%
ST HILAIRE	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
ST LEON	50,0%	25,0%	25,0%	0,0%	0,0%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

ST LEOPARDIN D AUGY	0,0%	42,9%	57,1%	0,0%	0,0%
ST MARTINIEN	40,0%	0,0%	40,0%	20,0%	0,0%
ST MENOUX	7,7%	30,8%	53,8%	0,0%	7,7%
ST POURCAIN SUR BESBRE	0,0%	20,0%	60,0%	20,0%	0,0%
ST POURCAIN SUR SIOULE	30,4%	34,8%	34,8%	0,0%	0,0%
ST SORNIN	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%
ST VICTOR	0,0%	28,6%	42,9%	14,3%	14,3%
ST YORRE	34,8%	34,8%	27,2%	1,1%	2,2%
Le Bouchat	25,0%	45,0%	30,0%	0,0%	0,0%
Champs Cros	31,6%	31,6%	26,3%	0,0%	10,5%
La Croix des Vernes	22,2%	33,3%	38,9%	5,6%	0,0%
Résidence du Marché	39,1%	39,1%	21,7%	0,0%	0,0%
Rue de la Poste	66,7%	16,7%	16,7%	0,0%	0,0%
THIEL SUR ACOLIN	20,0%	60,0%	20,0%	0,0%	0,0%
TOULON SUR ALLIER	15,4%	30,8%	23,1%	7,7%	23,1%
TREIGNAT	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
TRONGET	11,1%	55,6%	0,0%	11,1%	22,2%
URCAY	11,1%	55,6%	22,2%	0,0%	11,1%
VARENNES SUR ALLIER	37,4%	39,4%	17,2%	2,0%	4,0%
Les Egots	10,0%	50,0%	30,0%	10,0%	0,0%
La Tuilerie	40,0%	43,1%	12,3%	0,0%	4,6%
Rue Claude Labonde	75,0%	0,0%	12,5%	12,5%	0,0%
Rue René Corre	25,0%	75,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Impasse de Vouroux	11,1%	33,3%	44,4%	0,0%	11,1%
Résidence le Carnot	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
Résidence les Mésanges	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
VARENNES SUR TECHE	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
VAUX	22,2%	22,2%	44,4%	0,0%	11,1%
VENDAT	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%
VICHY	29,3%	37,3%	29,3%	2,7%	1,3%
VIEURE	25,0%	0,0%	50,0%	25,0%	0,0%
VILLEBRET	0,0%	36,4%	36,4%	18,2%	9,1%
VILLEFRANCHE D ALLIER	13,0%	26,1%	43,5%	13,0%	4,3%
VOUSSAC	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
YGRANDE	33,3%	44,4%	22,2%	0,0%	0,0%
YZEURE	14,1%	32,9%	35,2%	9,9%	8,0%
Rue de la Poste	20,0%	45,7%	28,6%	0,0%	5,7%
Bellecombe	20,0%	40,0%	40,0%	0,0%	0,0%
St Bonnet	15,4%	7,7%	38,5%	30,8%	7,7%
Albert Camus	7,1%	28,6%	35,7%	17,9%	10,7%
Le Grand Meaulnes 1	24,0%	16,0%	32,0%	16,0%	12,0%
La Plaine Bodin	15,4%	25,6%	35,9%	10,3%	12,8%
Les Coquinet	5,0%	50,0%	32,5%	7,5%	5,0%
Le Petit Panloup	12,5%	37,5%	50,0%	0,0%	0,0%
Le Grand Meaulnes 2	13,3%	26,7%	46,7%	6,7%	6,7%
Total général	23,5%	39,8%	28,1%	4,9%	3,8%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

C. Ménages percevant l'APL

57% des locataires d'Allier Habitat perçoivent l'APL (54% des locataires HLM au niveau national). Les résidences en QPV ont + de 70% des locataires qui perçoivent l'APL, sauf à Presles (Cusset) où ils ne sont que 55%.

NB : en caractère gras, analyse globalisée au niveau de la commune, le détail par ensemble immobilier est en **annexe 7**.

Ensembles immobiliers	Part de ménages touchant l'APL
ABREST	71,4%
AGONGES	40,0%
AINAY LE CHATEAU	66,7%
ARFEUILLES	0,0%
AUDES	80,0%
AUROUER	25,0%
AUTRY ISSARDS	14,3%
AVERMES	34,0%
BEAULON	62,5%
BELLENAVES	37,5%
BELLERIVE SUR ALLIER	61,1%
Clair Matin	63,3%
Route de Charmeil	100,0%
Le Fontane	66,7%
Le Riolon Le Contot Le Verdonne	43,6%
Rue de Grenet	100,0%
La Chataigneraie	73,3%
Résidence Adélaïde	50,0%
BERT	100,0%
BESSAY SUR ALLIER	58,6%
BIZENEUILLE	50,0%
BOURBON L ARCHAMBAULT	63,4%
BRAIZE	66,7%
BRESNAY	50,0%
BROUT VERNET	50,0%
BRUGHEAS	52,9%
BUSSET	50,0%
BUXIERES LES MINES	57,5%
CERILLY	64,3%
CHAPPES	66,7%
CHAREIL CINTRAT	75,0%
CHASSENARD	57,1%
CHATEAU SUR ALLIER	0,0%
CHATEL DE NEUVRE	50,0%
CHATEL MONTAGNE	100,0%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

CHATILLON	100,0%
CHAVROCHES	75,0%
CHAZEMAIS	38,5%
CHEMILLY	45,0%
COGNAT LYONNE	50,0%
COSNE D ALLIER	60,0%
COULANDON	100,0%
COULANGES	55,6%
COULEUVRE	66,7%
COUZON	50,0%
CREUZIER LE VIEUX	48,8%
CUSSET	60,5%
Arcins (QPV)	71,7%
Presles (QPV)	55,3%
Rénovation urbaine	67,6%
Leclerc	48,6%
Giraudoux	75,0%
Le Chambon	69,6%
Champcourt	46,2%
Clair Logis	57,1%
Jean de Doyat	62,1%
Résidence Valmy	64,7%
Puy Besseau	55,0%
Rue de la Constitution	100,0%
DESERTINES	34,8%
DIOU	55,6%
DOMERAT	58,6%
Rue Pierre Caussin	52,4%
Square Berthomier	100,0%
Rue de Treignat	65,2%
Gérard Normand	38,9%
Le Domaine du Bourbonnais	59,6%
DOMPIERRE SUR BESBRE	49,2%
L'Olive (pavillons)	34,8%
L'Olive (collectifs)	51,3%
Bellevue	45,3%
Chantemerle	66,7%
Rue St Louis 1	50,0%
Chemin du Louage Pinot	33,3%
Rue de l'Artichaut	75,0%
Rue St Louis 2	60,0%
La Source	52,2%
DURDAT LAREQUILLE	70,8%
EBREUIL	61,9%
ECHASSIERES	42,9%
ESCUROLLES	52,2%
ESPINASSE VOZELLE	66,7%
ESTIVAREILLES	53,8%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

FERRIERES SUR SICHON	50,0%
FRANCHESE	50,0%
GANNAT	61,3%
Le Bouzol	64,8%
Les Capucins	47,1%
Peyrolles	60,0%
Le Sigillon	90,9%
Ancien Monastère	47,4%
GARNAT SUR ENGIEVRE	100,0%
HAUT BOCAGE	38,5%
HERISSON	33,3%
JALIGNY SUR BESBRE	75,0%
LA CHABANNE	0,0%
LA CHAPELAUDE	71,4%
LA FERTE HAUTERIVE	50,0%
LAFELINE	50,0%
LALIZOLLE	83,3%
LAPALISSE	56,6%
LAPRUGNE	50,0%
LAVAUT ST ANNE	61,1%
LE BRETHON	50,0%
LE BREUIL	100,0%
LE DONJON	81,1%
LE MAYET DE MONTAGNE	63,8%
LE MONTET	65,2%
LE PIN	81,8%
LE THEIL	50,0%
LIGNEROLLES	20,0%
LIMOISE	66,7%
LOUCHY MONTFAND	12,5%
LOUROUX DE BOUBLE	40,0%
LURCY LEVIS	47,1%
LUSIGNY	26,3%
MARCILLAT EN COMBRAILLE	54,5%
MAZERIER	100,0%
MEAULNE	42,9%
MEILLARD	33,3%
MOLINET	58,3%
MONESTIER	50,0%
MONTCOMBROUX LES MINES	100,0%
MONTEIGNET SUR L ANDELLOT	0,0%
MONTMARAULT	67,4%
MONTVICQ	0,0%
MOULINS SUR ALLIER	44,4%
MURAT	42,9%
NASSIGNY	28,6%
NEUILLY LE REAL	58,8%
NIZEROLLES	81,8%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

NOYANT D ALLIER	66,7%
PARAY LE FRESIL	100,0%
PARAY SOUS BRIAILLES	55,6%
PIERREFITTE SUR LOIRE	90,9%
PREMILHAT	40,0%
QUINSSAINES	0,0%
ROCLES	40,0%
SALIGNY SUR ROUDON	60,0%
SANSSAT	52,2%
SOUVIGNY	63,2%
ST BONNET DE ROCHEFORT	50,0%
ST BONNET TRONCAIS	44,4%
ST DESIRE	80,0%
ST DIDIER LA FORET	50,0%
ST ENNEMOND	58,3%
ST GENEST	75,0%
ST GERAND DE VAUX	33,3%
ST GERAND LE PUY	50,0%
ST GERMAIN DES FOSSES	66,4%
Les Vignauds	65,6%
Ancienne Gendarmerie	71,4%
Les Mouillères	68,8%
ST HILAIRE	58,3%
ST LEON	83,3%
ST LEOPARDIN D AUGY	42,9%
ST MARCEL EN MURAT	33,3%
ST MARTINIEN	42,9%
ST MENOUX	50,0%
ST POURCAIN SUR BESBRE	33,3%
ST POURCAIN SUR SIOULE	55,6%
ST SORNIN	62,5%
ST VICTOR	43,9%
ST YORRE	62,3%
Le Bouchat	50,0%
Champs Cros	50,0%
La Croix des Vernes	76,0%
Résidence du Marché	83,3%
Rue de la Poste	76,5%
THIEL SUR ACOLIN	57,1%
TOULON SUR ALLIER	63,6%
TREIGNAT	50,0%
TRONGET	55,6%
URCAY	57,9%
VALIGNY	100,0%
VALLON EN SULLY	50,0%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

VARENNES SUR ALLIER	61,8%
Les Egots	57,1%
La Tuilerie	63,3%
Rue Claude Labonde	70,0%
Rue René Corre	83,3%
Impasse de Vouroux	30,0%
Résidence le Carnot	66,7%
Résidence Les Mésanges	66,7%
VARENNES SUR TECHE	66,7%
VAUX	62,5%
VENDAT	75,0%
VICHY	63,1%
Côte St Amand	50,0%
Les Tamaris (QPV)	78,9%
Pré Fleuri (QPV)	72,7%
Beauséjour	37,9%
Rue du Capitaine	0,0%
VIEURE	50,0%
VILLEBRET	21,4%
VILLEFRANCHE D ALLIER	47,3%
VOUSSAC	0,0%
YGRANDE	52,4%
YZEURE	51,5%
Rue de la Poste	66,0%
Bellecombe	74,1%
St Bonnet	23,1%
Albert Camus	55,3%
Le Grand Meaulnes 1	54,3%
La Plaine Bodin	41,7%
Les Coquinet	44,4%
Le Petit Panloup	58,3%
Le Grand Meaulnes 2	33,3%
Total général	57,2%

D. Composition familiale

Concernant la composition des ménages, le parc d'Allier Habitat est marqué par une surreprésentation des compositions les plus fragiles, avec 45% de personnes isolées et 23,5% de familles monoparentales. A titre de comparaison, ces catégories représentent respectivement 40% et 8% de la population de l'Allier, et 39% et 21% du parc HLM national.

En annexe 8, la répartition par groupe des familles monoparentales.

Familles isolées	Familles monoparentales	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)
45%	23,5%	14,5%	17%

Familles monoparentales	Avec 1 enfant	Avec 2 enfants	Avec 3 enfants	Avec 4 enfants	Avec 5 enfants et +
	48,6%	31,8%	14,1%	3,4%	2,1%

Couples	Avec 1 enfant	Avec 2 enfants	Avec 3 enfants	Avec 4 enfants	Avec 5 enfants et +
	38,6%	31,1%	18,6%	7,7%	4%

E. Age moyen des titulaires de bail

En ce qui concerne l'âge des titulaires de bail, le parc d'Allier Habitat est occupé par une population relativement âgée puisqu'environ 32% a + de 65 ans. Les moins de 50 ans représentent 40% du parc.

NB : en caractère gras, analyse globalisée au niveau de la commune, le détail par ensemble immobilier est en annexe 9.

Ensemble immobilier	Part de titulaires de bail de moins de 18 ans	Part de titulaires de bail entre 18 et 24 ans	Part de titulaires de bail entre 25 et 49 ans	Part de titulaires de bail entre 50 et 64 ans	Part de titulaires de bail entre 65 et 74 ans	Part de titulaires de bail de + de 75 ans
ABREST	0,0%	7,1%	57,1%	28,6%	7,1%	0,0%
AGONGES	0,0%	0,0%	50,0%	20,0%	20,0%	10,0%
AINAY LE CHATEAU	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
ARFEUILLES	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
AUDES	0,0%	0,0%	75,0%	25,0%	0,0%	0,0%
AUROUER	0,0%	0,0%	75,0%	25,0%	0,0%	0,0%
AUTRY ISSARDS	0,0%	14,3%	42,9%	42,9%	0,0%	0,0%
AVERMES	0,0%	0,0%	36,7%	32,7%	18,4%	12,2%
BEAULON	0,0%	0,0%	33,3%	33,3%	13,3%	20,0%
BELLENAVES	0,0%	0,0%	37,5%	12,5%	6,3%	43,8%
BELLERIVE SUR ALLIER	0,0%	1,8%	40,4%	27,1%	12,8%	17,9%
Clair Matin	0,0%	2,0%	39,6%	26,2%	12,8%	19,5%
Route de Charmeil	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Le Fontane	0,0%	0,0%	66,7%	16,7%	16,7%	0,0%
Le Riolon Le Contot Le Verdonne	0,0%	2,6%	35,9%	23,1%	12,8%	25,6%
Rue de Grenet	0,0%	0,0%	75,0%	0,0%	25,0%	0,0%
La Chataigneraie	0,0%	0,0%	40,0%	46,7%	13,3%	0,0%
Résidence Adélaïde	0,0%	0,0%	25,0%	75,0%	0,0%	0,0%
BERT	0,0%	0,0%	71,4%	0,0%	28,6%	0,0%
BESSAY SUR ALLIER	0,0%	0,0%	75,0%	10,7%	7,1%	7,1%
BIZENEUILLE	0,0%	0,0%	50,0%	25,0%	25,0%	0,0%
BOURBON L ARCHAMBAULT	0,0%	1,4%	38,0%	28,2%	19,7%	12,7%
BRAIZE	0,0%	0,0%	83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
BRESNAY	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%
BROUT VERNET	0,0%	0,0%	66,7%	25,0%	0,0%	8,3%
BRUGHEAS	0,0%	0,0%	64,7%	23,5%	11,8%	0,0%
BUSSET	0,0%	0,0%	83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
BUXIERES LES MINES	0,0%	0,0%	35,0%	20,0%	27,5%	17,5%
CERILLY	0,0%	0,0%	42,9%	14,3%	14,3%	28,6%
CHAPPES	0,0%	33,3%	0,0%	66,7%	0,0%	0,0%
CHAREIL CINTRAT	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
CHASSENARD	0,0%	7,1%	42,9%	35,7%	0,0%	14,3%
CHATEAU SUR ALLIER	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
CHATEL DE NEUVRE	0,0%	10,0%	80,0%	10,0%	0,0%	0,0%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

CHATEL MONTAGNE	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%
CHATILLON	0,0%	0,0%	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%
CHAVROCHES	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
CHAZEMAIS	0,0%	0,0%	38,5%	30,8%	30,8%	0,0%
CHEMILLY	0,0%	10,0%	65,0%	15,0%	5,0%	5,0%
COGNAT LYONNE	0,0%	0,0%	75,0%	25,0%	0,0%	0,0%
COSNE D ALLIER	0,0%	0,0%	33,3%	20,0%	4,4%	42,2%
COULANDON	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
COULANGES	0,0%	0,0%	11,1%	44,4%	33,3%	11,1%
COULEUVRE	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	33,3%	66,7%
COUZON	0,0%	0,0%	50,0%	33,3%	0,0%	16,7%
CREUZIER LE VIEUX	0,0%	4,8%	47,6%	33,3%	7,1%	7,1%
CUSSET	0,3%	0,7%	27,8%	30,2%	18,0%	23,0%
Arcins (QPV)	0,0%	0,9%	34,6%	40,2%	10,3%	14,0%
Presles (QPV)	0,6%	0,3%	21,6%	27,6%	21,0%	28,9%
Rénovation urbaine	0,0%	0,5%	33,0%	22,5%	17,6%	26,4%
Leclerc	0,0%	0,0%	21,9%	37,0%	21,9%	19,2%
Giraudoux	0,0%	4,2%	41,7%	33,3%	20,8%	0,0%
Le Chambon	0,0%	0,0%	13,6%	40,9%	13,6%	31,8%
Champcourt	0,0%	0,0%	30,8%	28,2%	20,5%	20,5%
Clair Logis	0,0%	0,0%	28,6%	14,3%	21,4%	35,7%
Jean de Doyat	3,4%	0,0%	34,5%	37,9%	10,3%	13,8%
Résidence Valmy	0,0%	5,9%	35,3%	17,6%	17,6%	23,5%
Puy Besseau	0,0%	2,4%	34,1%	43,9%	12,2%	7,3%
Rue de la Constitution	0,0%	0,0%	20,0%	40,0%	20,0%	20,0%
DESERTINES	0,0%	0,0%	30,4%	50,0%	15,2%	4,3%
DIYOU	0,0%	0,0%	22,2%	33,3%	33,3%	11,1%
DOMERAT	0,0%	3,5%	38,3%	31,3%	9,6%	17,4%
Rue Pierre Caussin	0,0%	0,0%	42,9%	52,4%	4,8%	0,0%
Square Berthomier	0,0%	0,0%	71,4%	0,0%	14,3%	14,3%
Rue de Treignat	0,0%	4,3%	47,8%	26,1%	8,7%	13,0%
Gérard Normand	0,0%	0,0%	23,5%	41,2%	5,9%	29,4%
Le Domaine du Bourbonnais	0,0%	6,4%	31,9%	25,5%	12,8%	23,4%
DOMPIERRE SUR BESBRE	0,9%	3,4%	29,1%	26,5%	15,8%	24,4%
L'Olive (pavillons)	0,0%	0,0%	18,2%	27,3%	27,3%	27,3%
L'Olive (collectif)	2,6%	0,0%	33,3%	28,2%	10,3%	25,6%
Bellevue	0,0%	6,3%	25,4%	28,6%	17,5%	22,2%
Chantemerle	0,0%	16,7%	50,0%	16,7%	16,7%	0,0%
Rue St Louis 1	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Chemin du Louage Pinot	0,0%	0,0%	0,0%	33,3%	0,0%	66,7%
Rue de l'Artichaut	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	25,0%	25,0%
Rue St Louis 2	0,0%	0,0%	20,0%	20,0%	20,0%	40,0%
La Source	1,1%	3,3%	30,0%	26,7%	14,4%	24,4%
DURDAT LAREQUILLE	0,0%	0,0%	58,3%	33,3%	8,3%	0,0%
EBREUIL	0,0%	0,0%	47,6%	33,3%	4,8%	14,3%
ECHASSIERES	0,0%	0,0%	64,3%	21,4%	14,3%	0,0%
ESCUROLLES	0,0%	0,0%	52,2%	30,4%	17,4%	0,0%
ESPINASSE VOZELLE	0,0%	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
ESTIVAREILLES	0,0%	0,0%	61,5%	15,4%	23,1%	0,0%
FERRIERES SUR SICHON	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%	0,0%	50,0%
FRANCHESSE	0,0%	0,0%	75,0%	0,0%	0,0%	25,0%
GANNAT	0,0%	0,9%	36,8%	32,1%	15,1%	15,1%
Le Bouzol	0,0%	1,9%	29,6%	35,2%	18,5%	14,8%
Les Capucins	0,0%	0,0%	62,5%	31,3%	6,3%	0,0%
Le Sigillon	0,0%	0,0%	0,0%	33,3%	16,7%	50,0%
Rue de la Libération	0,0%	0,0%	45,5%	36,4%	18,2%	0,0%
Ancien Monastère	0,0%	0,0%	42,1%	21,1%	10,5%	26,3%
GARNAT SUR ENGIEVRE	0,0%	0,0%	60,0%	40,0%	0,0%	0,0%
HAUT BOCAGE	0,0%	0,0%	38,5%	23,1%	15,4%	23,1%
HERISSON	0,0%	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
JALIGNY SUR BESBRE	0,0%	0,0%	12,5%	62,5%	12,5%	12,5%
LA CHABANNE	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%

003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

LA CHAPELAUDE	0,0%	0,0%	71,4%	28,6%	0,0%	0,0%
LA FERTE HAUTERIVE	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
LAFELINE	0,0%	0,0%	25,0%	75,0%	0,0%	0,0%
LALIZOLLE	16,7%	0,0%	50,0%	16,7%	0,0%	16,7%
LAPALISSE	0,0%	1,3%	36,4%	23,4%	27,3%	11,7%
LAPRUGNE	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
LAVAUT ST ANNE	0,0%	0,0%	64,7%	35,3%	0,0%	0,0%
LE BRETHON	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
LE BREUIL	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
LE DONJON	0,0%	0,0%	34,2%	21,1%	21,1%	23,7%
LE MAYET DE MONTAGNE	0,0%	2,5%	30,0%	33,8%	15,0%	18,8%
LE MONTET	0,0%	0,0%	52,2%	17,4%	17,4%	13,0%
LE PIN	0,0%	0,0%	54,5%	9,1%	9,1%	27,3%
LE THEIL	0,0%	0,0%	50,0%	25,0%	25,0%	0,0%
LIGNEROLLES	0,0%	0,0%	20,0%	60,0%	0,0%	20,0%
LIMOISE	0,0%	0,0%	33,3%	33,3%	0,0%	33,3%
LOUCHY MONTFAND	0,0%	0,0%	12,5%	50,0%	25,0%	12,5%
LOUROUX DE DOUBLE	0,0%	0,0%	20,0%	40,0%	20,0%	20,0%
LURCY LEVIS	0,0%	2,9%	17,6%	35,3%	20,6%	23,5%
LUSIGNY	0,0%	14,3%	42,9%	14,3%	19,0%	9,5%
MARCILLAT EN COMBRAILLE	0,0%	9,1%	63,6%	9,1%	0,0%	18,2%
MAZERIER	0,0%	0,0%	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%
MEAULNE	0,0%	3,6%	35,7%	35,7%	14,3%	10,7%
MEILLARD	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
MOLINET	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	33,3%	66,7%
MONESTIER	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
MONTCOMBROUX LES MINES	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
MONTEIGNET SUR L ANDELOT	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
MONTMARIAULT	0,0%	0,0%	34,1%	20,5%	27,3%	18,2%
MONTVICQ	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
MOULINS SUR ALLIER	0,0%	0,0%	25,0%	50,0%	25,0%	0,0%
MURAT	0,0%	0,0%	42,9%	28,6%	0,0%	28,6%
NASSIGNY	14,3%	0,0%	28,6%	57,1%	0,0%	0,0%
NEUILLY LE REAL	0,0%	0,0%	5,9%	5,9%	11,8%	76,5%
NIZEROLLES	0,0%	0,0%	72,7%	18,2%	9,1%	0,0%
NOYANT D ALLIER	0,0%	0,0%	16,7%	33,3%	0,0%	50,0%
PARAY LE FRESIL	0,0%	25,0%	0,0%	25,0%	50,0%	0,0%
PARAY SOUS BRIAILLES	0,0%	0,0%	66,7%	0,0%	0,0%	33,3%
PIERREFITTE SUR LOIRE	0,0%	0,0%	54,5%	18,2%	18,2%	9,1%
PREMILHAT	0,0%	0,0%	60,0%	40,0%	0,0%	0,0%
QUINSSAINES	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
ROCLÉS	0,0%	0,0%	20,0%	60,0%	20,0%	0,0%
SALIGNY SUR ROUDON	0,0%	13,3%	26,7%	20,0%	26,7%	13,3%
SANSSAT	0,0%	4,3%	39,1%	34,8%	17,4%	4,3%
SOUVIGNY	0,0%	5,3%	44,7%	23,7%	13,2%	13,2%
ST BONNET DE ROCHEFORT	0,0%	0,0%	41,7%	33,3%	0,0%	25,0%
ST BONNET TRONCAIS	0,0%	0,0%	40,7%	18,5%	18,5%	22,2%
ST DESIRE	0,0%	0,0%	20,0%	60,0%	20,0%	0,0%
ST DIDIER LA FORET	0,0%	0,0%	75,0%	25,0%	0,0%	0,0%
ST ENNEMOND	0,0%	0,0%	75,0%	16,7%	8,3%	0,0%
ST GENEST	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
ST GERAND DE VAUX	0,0%	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
ST GERAND LE PUY	0,0%	0,0%	25,0%	75,0%	0,0%	0,0%
ST GERMAIN DES FOSSES	0,0%	1,9%	44,3%	21,7%	22,6%	9,4%
Les Vignauds	0,0%	2,4%	41,0%	22,9%	24,1%	9,6%
Ancienne gendarmerie	0,0%	0,0%	57,1%	14,3%	28,6%	0,0%
Les Mouillères	0,0%	0,0%	56,3%	18,8%	12,5%	12,5%
ST HILAIRE	0,0%	0,0%	41,7%	16,7%	16,7%	25,0%
ST LEON	0,0%	0,0%	16,7%	50,0%	16,7%	16,7%
ST LEOPARDIN D AUGY	0,0%	0,0%	57,1%	0,0%	14,3%	28,6%
ST MARCEL EN MURAT	0,0%	0,0%	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%
ST MARTINIEN	0,0%	0,0%	42,9%	42,9%	14,3%	0,0%

Reçu de réception en Préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

ST MENOUX	0,0%	0,0%	50,0%	9,1%	22,7%	18,2%
ST POURCAIN SUR BESBRE	0,0%	0,0%	33,3%	16,7%	50,0%	0,0%
ST POURCAIN SUR SIOULE	0,0%	0,0%	11,1%	37,0%	29,6%	22,2%
ST SORNIN	0,0%	0,0%	37,5%	37,5%	12,5%	12,5%
ST VICTOR	0,0%	2,4%	36,6%	34,1%	12,2%	14,6%
ST YORRE	0,0%	4,1%	48,8%	21,5%	13,2%	12,4%
Le Bouchat	0,0%	4,0%	40,0%	16,0%	20,0%	20,0%
Champs Cros	0,0%	0,0%	58,3%	25,0%	12,5%	4,2%
La Croix des Vernes	0,0%	8,3%	33,3%	25,0%	16,7%	16,7%
Résidence du Marché	0,0%	0,0%	60,0%	12,0%	12,0%	16,0%
Route de Thiers	0,0%	16,7%	50,0%	33,3%	0,0%	0,0%
Rue de la Poste	0,0%	5,9%	52,9%	29,4%	5,9%	5,9%
THIEL SUR ACOLIN	0,0%	0,0%	28,6%	14,3%	28,6%	28,6%
TOULON SUR ALLIER	0,0%	0,0%	69,6%	26,1%	4,3%	0,0%
TREIGNAT	0,0%	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%
TRONGET	0,0%	0,0%	44,4%	33,3%	16,7%	5,6%
URCAY	0,0%	21,1%	36,8%	21,1%	21,1%	0,0%
VALIGNY	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
VALLON EN SULLY	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
VARENNES SUR ALLIER	0,0%	2,2%	34,3%	33,6%	14,6%	15,3%
Les Egots	0,0%	0,0%	28,6%	28,6%	21,4%	21,4%
La Tuilerie	0,0%	2,2%	31,9%	37,4%	16,5%	12,1%
Rue Claude Labonde	0,0%	10,0%	30,0%	60,0%	0,0%	0,0%
Rue René Corre	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Impasse de Vouroux	0,0%	0,0%	40,0%	20,0%	20,0%	20,0%
Résidence Le Carnot	0,0%	0,0%	33,3%	0,0%	0,0%	66,7%
Résidence Les Mésanges	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
VARENNES SUR TECHE	0,0%	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%
VAUX	0,0%	0,0%	56,3%	31,3%	12,5%	0,0%
VENDAT	0,0%	0,0%	75,0%	12,5%	12,5%	0,0%
VICHY	0,0%	1,8%	36,4%	17,3%	21,8%	22,7%
Côte St Amand	0,0%	0,0%	40,0%	20,0%	20,0%	20,0%
Les Tamaris (QPV)	0,0%	0,0%	44,7%	28,9%	18,4%	7,9%
Pré Fleuri (QPV)	0,0%	6,1%	57,6%	15,2%	18,2%	3,0%
Beauséjour	0,0%	0,0%	0,0%	3,6%	32,1%	64,3%
Rue du Capitaine	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
VIEURE	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%
VILLEBRET	0,0%	0,0%	50,0%	21,4%	14,3%	14,3%
VILLEFRANCHE D ALLIER	0,0%	1,8%	49,1%	25,5%	14,5%	9,1%
VOUSSAC	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
YGRANDE	0,0%	0,0%	47,6%	19,0%	9,5%	23,8%
YZEURE	1,0%	0,7%	40,7%	27,9%	16,4%	13,4%
Rue de la Poste	2,0%	0,0%	48,0%	12,0%	20,0%	18,0%
Bellecombe	7,4%	3,7%	66,7%	18,5%	3,7%	0,0%
St Bonnet	0,0%	0,0%	15,4%	38,5%	7,7%	38,5%
Albert Camus	0,0%	0,0%	39,5%	36,8%	18,4%	5,3%
Le Grand Meaulnes 1	0,0%	2,9%	45,7%	31,4%	11,4%	8,6%
La Plaine Bodin	0,0%	0,0%	41,4%	34,5%	10,3%	13,8%
Les Coquinets	0,0%	0,0%	25,9%	20,4%	29,6%	24,1%
Le Petit Panloup	0,0%	0,0%	58,3%	33,3%	8,3%	0,0%
Le Grand Meaulnes 2	0,0%	0,0%	22,2%	50,0%	22,2%	5,6%
Total général	0,2%	1,7%	38,0%	27,8%	15,7%	16,6%

F. Les caractéristiques de la demande de logement

Au total, 43 CALEOLS se sont déroulées pendant l'année 2020.

11 ont eu lieu au siège d'Allier Habitat et 32 se sont faites de manière dématérialisée.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Toutes les CALEOLS dématérialisées ont été accompagnées d'une réunion en visio-conférence avec les administrateurs et des maires des communes concernées.

La CALEOL dématérialisée a permis à de plus en plus d'élus de participer.

1482 dossiers ont été présentés.

68% des attributions de logements ont été positionnées en rang 1, 22% en rang 2, 7% en rang 3, 2% en rang 4 et moins de 1% en rang 5 et +.

Aucune attribution n'a été faite sous conditions suspensives.

Les principaux motifs de non attribution d'un logement sont :

- 1) Demande incomplète (21%) (pièces obligatoires ou information complémentaire sollicitée par la CALEOL)
- 2) Capacités financières en inadéquation avec le logement examiné (14%)
- 3) Inadéquation composition familiale/typologie (7%)
- 4) Logement déjà attribué à un rang précédent (7%)

Aucun dossier n'a été jugé irrecevable.

Parmi les publics spécifiques :

- 90 propositions de logements ont été faites à des personnes dépourvues de logement ou hébergées par des tiers.
Elles ont été suivies de 45 attributions.
- 50 propositions de logements ont été faites à des personnes bénéficiaires du RSA ou bénéficiant des minima sociaux et cumulant des difficultés.
Elles ont été suivies de 21 attributions.
- 29 propositions de logements ont été faites à des demandeurs ou personnes à charge en situation de handicap (MDPH ou AAH)
Elles ont été suivies de 12 attributions.
- 23 propositions ont été faites à des personnes hébergées ou logées en structure temporaire.
Elles ont été suivies de 10 attributions.
- 7 propositions ont été faites à des personnes victimes de violences au sein du couple ou de mariage forcé.
Elles ont été suivies d'1 attribution.
- 5 propositions ont été faites à des personnes avec un enfant mineur dans un logement sur-occupé ou indécemment.
Elles ont été suivies de 2 attributions.
- 4 propositions ont été faites à des personnes sortant du CADA.
Elles ont été suivies d'une attribution.
- 2 propositions ont été faites à des personnes mal logées ou défavorisées et à des personnes rencontrant des difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier.
Elles ont été suivies de 2 attributions.
- 1 proposition a été faite à une personne désignée prioritaire par la commission de médiation DALO.
(Attribution en 2021)

76% des attributions en QPV ont été faites à des ménages des 2ème, 3ème et 4ème quartiles

7,28% des attributions hors QPV ont été faites à des ménages du 1er quartile.

Accusé de réception en préfecture 003-200071140-20211208-C-21-178-DE Date de télétransmission : 09/12/2021 Date de réception préfecture : 09/12/2021

505 baux de location ont été signés durant l'année 2020.
756 refus ont été enregistrés.

Les principaux motifs de refus sont :

- 1) Acceptation du logement par le candidat d'un rang précédent (17%)
- 2) Configuration du logement (16%)
- 3) Attribution d'un autre logement par Allier Habitat (10%)
- 4) Attribution d'un logement par un autre organisme (10%)
- 5) Non réponse (9%)
- 6) Modification des souhaits (7%)
- 7) Refus du quartier (7%)
- 8) Evolution de la demande (6%)
- 9) Coût du logement (4%)
- 10) Non motivé (3%)

4.3.2 Les engagements pris par l'organisme en matière de gestion sociale

Le Conseil d'administration a adopté le 15 décembre 2020 la politique sociale d'Allier Habitat.

Allier Habitat a pour vocation d'offrir l'accès à une solution logement adaptée aux besoins des publics du territoire, notamment les plus fragiles, d'assurer l'accompagnement de ceux-ci pour leur maintien dans le logement, et de favoriser leurs parcours résidentiels.

Allier Habitat vise à intégrer socialement les ménages par le logement, promeut la diversité de l'habitat et la mixité sociale, est engagé à ce titre dans les différents dispositifs départementaux (FSL, DALO, PDALHPD...) et développe des actions innovantes au service de ses clients.

A. La politique d'attribution des logements

Engagement : Assurer la diversité des ménages dans l'occupation et s'engager sur l'accueil des ménages défavorisés.

Conformément à l'article R 441-9 du CCH, la commission d'attribution d'Allier Habitat comprend :

- 6 membres désignés par le Conseil d'administration, dont l'un a la qualité de représentant des locataires, désignés selon des modalités définies par décret, et qui élisent en leur sein le président de la commission ;
- Le Maire de la commune, ou son représentant (voie délibérative prépondérante en cas de partage des voix) ;
- Le représentant de l'Etat dans le département ou de son représentant ;
- Les représentants d'EPCI compétents en matière de PLH ou leurs représentants pour les logements situés sur leur territoire.

La Commission d'Attribution et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) a pour objet l'attribution nominative des logements conventionnés.

De façon à répondre aux demandes de logement avec réactivité, Allier Habitat a fait le choix d'organiser une commission d'attribution chaque semaine.

Accusé de réception en préfecture 003-200071140-20211208-C-21-178-DE Date de télétransmission : 09/12/2021 Date de réception préfecture : 09/12/2021

La CALEOL met en œuvre les orientations d'attribution telles que définies par le Conseil d'administration, en tenant compte des priorités arrêtées par la réglementation mais également des engagements pris par Allier Habitat au travers d'accords collectifs, d'orientations fixées par les Conférences Intercommunales du Logement (CIL) et par le Plan Départemental d'Action Pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

La CALEOL d'Allier Habitat s'attache à répondre dans les meilleurs délais possibles à la diversité de la demande, à favoriser l'égalité des chances en matière d'accès au logement, tout en préservant la mixité sociale au sein de son patrimoine et en veillant à son équilibre financier.

Pour répondre aux évolutions du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN), et pour permettre à un plus grand nombre de Maires d'y participer, la commission a lieu de façon dématérialisée.

Une visio conférence à laquelle peuvent participer les administrateurs et les Maires des communes concernées est organisée chaque semaine afin que les dossiers soient présentés par les agences.

La commission examine alors chaque situation selon des critères de priorité définis par la réglementation.

Les dossiers « DALO » sont présentés en rang 1 (article R441-3 du CCH).

Les dossiers sont examinés par les membres de la CALEOL qui décident de l'attribution nominative des logements, et de l'ordre d'attribution selon le nombre de demandeurs positionnés sur un même logement.

Ils sont de deux types : des critères généraux et des critères de priorité (article L441-1 du CCH).

Les critères généraux :

Il est tenu compte notamment du patrimoine, de la composition, du niveau de ressources et des conditions de logement actuelles du ménage, de l'éloignement des lieux de travail, de la mobilité géographique liée à l'emploi et de la proximité des équipements répondant aux besoins des demandeurs.

Les critères prioritaires :

a) Personnes en situation de handicap ou de familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap ;

b) Personnes mal logées, défavorisées ou rencontrant des difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence ;

c) Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition ;

d) Personnes mal logées reprenant une activité après une période de chômage de longue durée ;

e) Personnes mariées, vivant maritalement ou liées par un pacte civil de solidarité justifiant de violences au sein du couple ou entre les partenaires, sans que la circonstance que le conjoint ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité bénéficie d'un contrat de location au titre du logement occupé par le couple puisse y faire obstacle. Cette situation est attestée par une décision du juge prise en application de l'article 257 du code civil ou par le prononcé de

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

mesures urgentes ordonnées par le juge des affaires familiales en application du troisième alinéa de l'article 220-1 du même code.

La commission, quand cela est possible, se réserve le droit de faire plusieurs propositions par logement (au moins 3 et jusqu'à 8) et plusieurs propositions de logement par candidat.

De façon à rechercher la meilleure adéquation possible entre la situation du candidat et le logement, la commission d'Allier Habitat analyse le taux d'effort et le reste à vivre du ménage.

PS-1. Nombre d'attributions de logements, suivies de baux signés, réalisées en application des vingt-troisième à vingt-sixième alinéas de l'article L. 441-1, Parmi le nombre total des attributions hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, par année.								
Numéro et nom du département (format : XX - XXXXXXX)	EPCI tenus de se doter d'un programme local de l'habitat ou ayant la compétence habitat et au moins un quartier prioritaire de la politique la ville)	Objectifs fixés par une CIA ? (Oui/Non)	Engagements annuels, en %					
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
03-Allier	Moulins Communauté	Non	25%	25%	25%	25%	25%	25%
03-Allier	Montluçon Communauté	Oui	25%	25%	25%	25%	25%	25%
03-Allier	Vichy Communauté	Oui	25%	25%	25%	25%	25%	25%

Ce tableau précise les objectifs de mixité sociale qui doivent être remplis par les bailleurs sociaux.

Vichy Communauté et Montluçon Communauté ont adopté des Conventions Intercommunales d'Attribution (CIA) qui reprennent ces objectifs de mixité sociale.

La CIA de Moulins Communauté est en cours d'élaboration.

Ainsi, il est prévu dans ces CIA, conformément à la réglementation, que 25% des attributions annuelles hors QPV devront être consacrées aux demandeurs aux revenus les plus faibles (ménages du 1^{er} quartile).

L'article L441-1 du CCH précise que l'atteinte de ces objectifs fait l'objet d'une évaluation annuelle présentée à la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Après l'entrée en vigueur de la CUS, lorsqu'une nouvelle orientation d'une conférence (intercommunale) du logement ou une nouvelle répartition des objectifs d'attribution dans la convention (intercommunale) d'attribution apporte une modification aux objectifs du bailleur de l'engagement PS-1 de la CUS, cette modification s'applique à la CUS, conformément à l'article R.445-6 du CCH, dès son entrée en vigueur.

Le bailleur en informe le préfet signataire et le préfet de département de l'EPCI concerné, par simple notification.

PS-2. Nombre d'attributions de logements aux ménages relevant d'une catégorie de personnes prioritaires en application de l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation déclinées par le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et/ ou les orientations en matière d'attribution des établissements publics de coopération intercommunale, dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, parmi le nombre total des attributions, par année.

Pour l'indicateur PS-2, l'organisme transmet des engagements relatifs aux attributions aux ménages relevant d'une catégorie de personnes prioritaires, y compris les ménages reconnus prioritaires par la commission de médiation prévue à l'article L.441-2-3, uniquement pour les attributions de logements non réservés ou pour lesquels l'attribution à un candidat présenté par le réservataire a échoué.

Numéro et nom du département (format : XX - XXXXXXX)	Sous-ensemble (ensemble du département ou EPCI retenu par le préfet)	Zone	Engagements annuels, en %					
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
03-Allier	Ensemble du département	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
03-Allier	Moulins Communauté	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
03-Allier	Vichy Communauté	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
03-Allier	Montluçon Communauté	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%

Ce tableau fixe les objectifs en termes d'attributions de logements aux personnes prioritaires au titre de l'article L441-1 du CCH. Les situations sont les suivantes :

- Logement non décent ;
- Logement impropre à l'habitation, indigne ou insalubre ;
- Sans logement ;
- Perte forcée du logement (expulsion, séparation,...) ;
- Sortie d'un hébergement d'urgence et d'insertion ;
- Sortie de foyer et résidence sociale ;

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

- Présence d'une personne en situation de handicap ;
- Cohabitation à risque pour un ou plusieurs membres du ménage (violences familiales, ...) ;
- Grande précarité économique et problématique d'insertion professionnelle.

Un bilan trimestriel du suivi de la CALEOL est réalisé.

B. Allier Habitat, acteur du Droit Au Logement Opposable (DALO)

Le Droit Au Logement Opposable (DALO), institué par la loi du 5 mars 2007, est le droit de disposer d'un logement décent et indépendant.

La mise en œuvre de ces droits fondamentaux s'exerce :

- Par un recours amiable devant une commission de médiation pour faire connaître le caractère prioritaire de la demande de logement ;
- Par l'obligation faite au Préfet de fournir un logement ou un hébergement aux personnes reconnues prioritaires.

Allier Habitat joue son rôle de bailleur social en participant à ce dispositif, au travers de :

- Sa participation à la commission départementale DALO qui reconnaît aux candidats le caractère prioritaire et urgent au titre du DALO ;
- Son étude des situations des candidats DALO et la recherche d'une solution logement adaptée. Ce diagnostic est fait par la conseillère sociale d'Allier Habitat ;
- La Présentation de candidats DALO en CALEOL avec les dispositifs d'accompagnement adéquats, s'il y a lieu, et l'attribution de logements ;
- Le suivi de ces locataires par la conseillère sociale d'Allier Habitat lorsqu'ils ont intégré leur logement.

PS-3. Nombre d'attributions de logements aux ménages reconnus, par la commission de médiation prévue à l'article L. 441-2-3, comme prioritaires et devant se voir attribuer un logement en urgence, dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, parmi le nombre total des attributions, par année.									
Numéro et nom du département (format : XX - XXXXXXX)	Sous-ensemble (ensemble du département ou EPCI retenu par le préfet)	Zone	Référence : Attributions au titre de l'indicateur PS-3, de l'année N-3 à N-1, parmi le nombre total des attributions	Engagements annuels, en %					
				2021	2022	2023	2024	2025	2026
03-Allier	Ensemble du département	% total	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%
		% hors QPV	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
03-Allier	Moulins Communauté	% total	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%
		% hors QPV	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
03-Allier	Vichy Communauté	% total	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%
		% hors QPV	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
03-Allier	Montluçon Communauté	% total	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%
		% hors QPV	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%

C. La mise en place de dispositifs favorisant l'accès au logement

Le Fond de Solidarité Logement (FSL)

Le FSL a été institué par la loi du 31 mai 1990, dans le cadre de la mise en place des plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

Allier Habitat utilise ce dispositif très régulièrement pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement de personnes fragilisées.

Des prêts ou aides sous forme de secours sont alors accordées pour aider les locataires à payer :

- Le dépôt de garantie
- Le premier loyer
- L'installation (mobilier)
- Ou une mesure d'accompagnement telle que l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) et l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL).

Ces mesures interviennent lors de difficultés dans les domaines de la vie quotidienne (gestion budgétaire, difficultés psychologiques, insertion).

L'ASLL est une mesure administrative qui repose sur une démarche personnelle. Elle a pour objectif d'aider, d'accompagner et conseiller le locataire dans ses démarches et son parcours de vie. Cette mesure est exercée par un travailleur social.

L'AVDL est également une mesure administrative qui repose sur l'investissement et la volonté du bénéficiaire. Elle peut être sollicitée par un travailleur social ou préconisée par la CCAPEX (Commission de Coordination et d'Aide à la Prévention des Expulsions), ou la commission de médiation DALO.

Le dispositif FSL est établi entre le locataire et l'assistante de service social de secteur qui évalue et motive la demande d'aide. Ce dispositif est financé et accordé par le Conseil départemental. Le dossier est soumis à étude lors d'une commission qui se tient une fois par mois pour chaque bassin de l'Allier (Vichy, Moulins et Montluçon). Allier Habitat participe à cette commission.

La conseillère sociale d'Allier Habitat joue un rôle déterminant dans le déclenchement et la mise en œuvre du dispositif, en assurant l'analyse des situations des familles, en sollicitant le dispositif, en faisant le lien avec la commission et avec les travailleurs sociaux du département et des communes.

Le dispositif VISALE

Allier Habitat sollicite ce dispositif d'Action Logement pour aider ses locataires à financer leur dépôt de garantie. Le personnel des agences est formé pour mobiliser ce dispositif au même titre que la conseillère sociale.

Un dispositif favorisant la mixité sociale

Le préfet de l'Allier donne chaque année, par arrêté, la possibilité de déroger aux plafonds de ressources HLM dans certains cas de figure. Allier Habitat utilise également cette possibilité pour répondre à la demande des candidats et favoriser la mixité sociale sur les résidences.

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

Allier Habitat est signataire de la convention partenariale entre les membres de l'inter-bailleurs de l'Allier issus de l'AURA HLM, le SIAO géré par l'association VILTAÏS et la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Personnes (DDETSPP), signée le 21 juin 2021.

D. Des professionnels en proximité, au service des clients

Allier Habitat a fait le choix de développer des services de proximité au service des locataires, au travers de l'implantation d'agences et d'antennes.

Responsables de territoires, chargés de clientèle, conseillère sociale, sont au service des publics qui viennent vers Allier Habitat pour trouver la solution logement la mieux adaptée à leur situation et à leurs attentes.

Les nouveaux locataires sont accueillis par le chargé de clientèle qui a traité leur dossier de demande de logement.

Il leur présente notamment le bail de location, la liste des charges récupérables, la liste des réparations locatives, le règlement intérieur de leur résidence, les moyens de paiement du loyer, la plaquette de présentation du contrat multiservices et les coordonnées des différents prestataires. Il peut mobiliser encore à cette étape, si nécessaire, en lien avec la conseillère sociale, des dispositifs d'aide.

Il sera leur interlocuteur pendant toute la durée de la location pour les questions liées à leur loyer ou à leur bail.

Les locataires ont également un interlocuteur privilégié pour toutes les questions techniques et de vie de leur résidence. Il s'agit du chargé de secteur, qui les accueille dans le logement et réalise l'état des lieux, puis effectue une visite de courtoisie dans le mois qui suit l'emménagement afin de vérifier que le nouveau locataire s'adapte à son logement et sa résidence, et ne rencontre pas de difficulté particulière.

La conseillère sociale d'Allier Habitat, diplômée d'état en travail social, peut être amenée à accompagner l'intégration ou le maintien de locataires qui le nécessitent, en complément de l'accompagnement social externe.

E. Favoriser le parcours résidentiel

Allier Habitat accompagne ses clients tout au long de leur présence dans leur patrimoine. Evolution de la composition familiale, mobilité professionnelle, évolution de la situation financière, aspiration à l'accession à un logement individuel sont autant de situations qui font l'objet d'une étude pour rechercher la solution logement la mieux adaptée.

15% des attributions ont été consacrées aux mutations internes en 2019 et 2020.

Allier Habitat répond aux besoins des locataires vieillissants ou confrontés à un handicap, en adaptant chaque fois que cela est techniquement possible leur logement et en finançant tout ou partie. Ceci permet le maintien à domicile des locataires âgés.

F. La lutte contre la vacance locative

Année	2018	2019	2020
Nombre de logements vacants (hors démolitions)	301	334	286
Vacance locative (hors démolitions)	6,85%	7,47%	6,4%

Le taux de rotation moyen d'Allier Habitat, calculé sur les années 2018 et 2019 est de 14,32%.

Le département de l'Allier est considéré comme un territoire détendu. Certains ensembles immobiliers, souvent situés en secteur rural, sont particulièrement concernés.

Afin de lutter contre la vacance, plusieurs acteurs d'Allier Habitat sont mobilisés. Les chargés de secteur sont chargés de remettre des biens qualitatifs à la relocation.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Les biens sont mis en location sur le site Internet d'Allier Habitat mais également sur Le Bon Coin, notamment pour les logements difficiles à relouer, de par leur localisation, leur typologie ou autre.

Les chargés de clientèle répondent aux demandes des prospects et préparent les dossiers pour les CALEOL.

Les responsables de territoire qui sont les représentants d'Allier Habitat sur le territoire, sont en relation avec les élus de l'Allier.

A chaque départ d'un locataire, le Maire de la commune est prévenu par courrier et peut proposer des candidatures.

Les entreprises, les établissements scolaires et certaines administrations de l'Allier sont également sollicités afin de faire connaître Allier Habitat et son patrimoine.

L'objectif est de réduire et maintenir le taux de vacance locative à 5 % maximum, hors démolitions.

G. La politique de loyer

Dans le cadre du protocole CGLLS, Allier Habitat s'était engagé à faire évoluer en valeur la masse des loyers des logements (hors effets des démolitions, opérations nouvelles et réhabilitations) en tenant compte de l'IRL et au minimum de 1,2% par an, dans la limite des loyers plafonds de chaque programme.

En 2019, le Conseil d'administration a voté une augmentation de 1,25% et en 2020, une augmentation de 1,53%.

Allier Habitat a reconduit cette politique pour 2021 en augmentant de 1,2% les loyers dans chaque résidence.

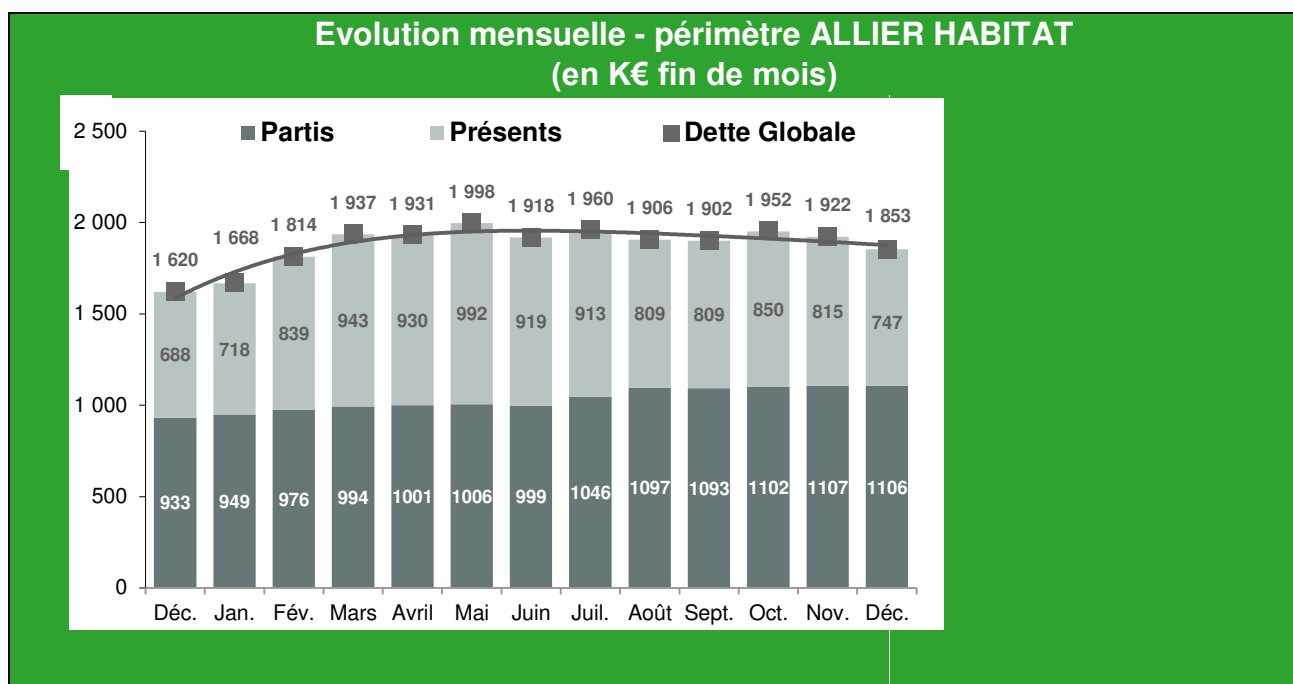
Une exception a été faite pour les résidences dont les loyers sont peu concurrentiels. Ces loyers sont devenus un frein à la relocation. Il a donc été décidé de ne pas les augmenter.

Ceci concerne 2 résidences : Avermes Les Ramillons et Yzeure la Plaine Bodin.

De plus, les résidences réhabilitées disposent chaque année, à compter de la réception du chantier, d'une augmentation de loyer concertée avec les locataires au vu des travaux effectués.

Enfin, les résidences livrées l'année précédente, ne connaissent pas d'augmentation.

H. La gestion et la maîtrise des impayés



La dette globale à fin décembre 2020 est de 1 853K€. Depuis le début de l'année, la variation est de 233K€, soit + 14,30%.

Les locataires présents représentent 747K€ soit 40% du total. L'augmentation depuis début 2020 a été de 8,6%.

Les locataires partis représentent 1 106K€ soit 60% du total. L'augmentation depuis début 2020 a été de 18,5%.

Un point mensuel sur les impayés avec les chargés de clientèle et les responsables de territoire est effectué.

Le chargé de clientèle s'occupe de la phase précontentieuse. Cette phase est privilégiée afin d'établir et conserver un contact avec le locataire qui peut connaître des difficultés financières au cours de sa location.

Si le chargé de clientèle constate un impayé, il envoie une lettre de relance 1 au locataire. Si le locataire n'a pas soldé sa dette, une lettre de relance 2 est envoyée puis une convocation et enfin une mise en demeure de payer.

En plus de ces écrits, les chargés de clientèle téléphonent systématiquement aux locataires concernés pour détecter l'origine de l'impayé et essayer de trouver une solution directement avec le locataire.

Si la dette n'est toujours pas réglée, le responsable de territoire transmet le dossier au chargé de contentieux qui procède au commandement de payer et ainsi déclenche la phase contentieuse.

Le commandement de payer délivré et les deux mois écoulés, sans réponse du locataire ou accord à l'amiable, les chargés de contentieux ont l'obligation de saisir la CAF. Le versement des APL sera

maintenu si le plan d'apurement proposé par le bailleur est accepté par la CAF. Dans le cas contraire, la CAF peut choisir de ne pas maintenir le versement de l'APL.

Conjointement à la saisine de la CAF, le chargé de contentieux doit faire une saisine à la CCAPEX dans le cadre de prévention des expulsions pour déclarer les impayés du locataire.

Après 2 mois sans manifestation du débiteur, le chargé de contentieux procède à une assignation au tribunal.

La date d'audience est fixée par le greffe du tribunal d'instance. En attendant, les chargés de contentieux vont prendre contact avec le locataire pour trouver un arrangement devant le juge.

En cas d'accord avec le locataire devant le juge, un plan d'apurement sera proposé, la procédure pourra s'arrêter et le bail se poursuivre.

En cas de désaccord ou de non-respect de l'accord, le juge pourra prononcer la résiliation du bail et demander au locataire le versement d'indemnités d'occupation.

Dans le cas où aucun accord n'a été trouvé avec le locataire après jugement et que celui-ci ne souhaite pas quitter les lieux, une procédure d'expulsion sera enclenchée par le chargé de contentieux.

Les chargés de clientèle pendant la phase précontentieuse et les chargés de contentieux pendant la phase contentieuse peuvent avoir recours au conseiller social d'Allier Habitat, lorsque le besoin se fait ressentir.

En effet, le conseiller social peut orienter le locataire en difficulté vers des assistantes sociales de secteur afin de mieux le conseiller sur les ressources ou aides qu'il est en droit d'obtenir.

Celles-ci peuvent également intervenir afin d'aider le locataire dans ses démarches administratives et budgétaires.

Un important travail à l'amiable est fait au sein d'Allier Habitat afin de limiter au maximum les procédures contentieuses, voire les expulsions.

Un travail de communication est fait également pour orienter le locataire vers un prélèvement automatique de son loyer.

En effet, il a été démontré que plus le prélèvement automatique est pratiqué et moins il y aura d'impayés.

Allier Habitat est partenaire de la charte de prévention des expulsions locatives signée le 21 février 2020 entre la Préfète de l'Allier et le Président du Conseil départemental pour la période 2019-2024.

I. Les ménages soumis au Supplément de Loyer Solidarité (SLS)

L'enquête SLS pour 2021 a été envoyée à 470 locataires.

Ces locataires ne touchent pas l'APL, n'habitent pas dans une Zone de Revitalisation rurale (ZRR) ou dans un QPV.

31 locataires ont des ressources supérieures aux plafonds de ressources, soit 6,6%.

Ils devront payer chaque mois un SLS calculé.

4.4 La politique d'hébergement

Allier Habitat possède du patrimoine loué à des organismes qui en assument la gestion et l'entretien. Allier Habitat est ainsi propriétaire de 20 bâtiments, considérés comme des foyers.

Les modalités de location sont fixées par des conventions de gestion ou des conventions de location. Tous les logements sont conventionnés.

Foyer	Commune	Locataire	Type	Nombre de lits	Nombre d'équivalents logements
Foyer Clos Brelingot	BELLENAVES	CCAS Bellenaves	Foyer pour personnes âgées	6	6
Le Bois du Roi	BELLERIVE SUR ALLIER	SAGESS-AVERPHAM	Foyer de vie pour personne en situation de handicap mental	40	40
La Roseraie	BUXIERES LES MINES	Centre hospitalier « Cœur de Bourbonnais »	Foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés	16	5
L'Astrolabe	CHANTELLE	SAGESS-ABAH	Foyer pour personnes en situation de handicap mental ou physique	22	22
Foyer Beauregard	LE DONJON	L'Envol	Foyer pour personnes en situation de handicap mental ou physique	28	28
Résidence St Fiacre	FERRIERES SUR SICHON	Entraide universitaire	Résidence étudiante	16	16
Résidence du Parc	LE MAYET DE MONTAGNE	Résidence du Parc	Maison de retraite	56	37
Maison d'accueil familial	MONTVICQ	SAGESS-AVERPHAM	Maison relais	19	19
Le Tremplin	MOULINS	Association Le Tremplin	Résidence sociale	23	23
Le Tremplin	MOULINS	Association Le Tremplin	Résidence sociale	16	16

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Marie Galante	MOULINS	Association Le Tremplin	Maison relais	9	9
Quai d'Allier	MOULINS	Association Partage et Travail	Maison relais	13	13
MARPA- Résidence du Chêne	NOYANT D'ALLIER	CCAS Noyant d'Allier	MARPA	23	23
Castel-Flore	VICHY	SAGESS-AVERPHAM	Résidence sociale	6	6
Rue du Vernet	VICHY	SAGESS-AVERPHAM	Résidence sociale	6	6
Home Lardy	VICHY	Association Victoria	Résidence sociale	50	50
Résidence Paul Jarlier	VICHY	Association Victoria	Résidence sociale	80	80
44-46 rue de Poncet	VICHY	SAGESS-AVERPHAM	Foyer pour accueil d'adultes en situation de handicap	4	4
La Pyramide	YZEURE	Voir ensemble	Résidence pour personnes avec une déficience visuelle	31	10
La Gloriette	YZEURE	CCAS Yzeure	Maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes	70	36
TOTAL				534	449

Engagement : Adapter l'offre de logements-foyers aux besoins des populations et des territoires, entretenir et améliorer le patrimoine existant.

4.4.1 Développement de l'offre nouvelle

PP-LF-1. Nombre de logements équivalents donnant lieu à des dossiers de financement agréés par les services de l'Etat ou par les délégataires, à trois et six ans.			
Numéro et nom du département (format : XX - XXXXXXX)	Référence : Logements équivalents ayant donné lieu à des dossiers de financement agréés de l'année 2018 à l'année 2020	Engagements en nombre, cumulés à 3 et 6 ans	
		De 2021 à 2023	De 2021 à 2026
<i>03-Allier</i>	0	18	18

A ce jour, un programme de 18 logements-foyers est en projet avec l'association Le Tremplin pour un FJT.

Pour le moment, aucun autre projet n'a été programmé mais des études sont en cours pour une cinquantaine de logements-foyers à partir de 2023.

4.4.2 Travaux de rénovation thermique

PP-LF-2. Nombre de logements équivalents disposant après rénovation d'une étiquette A à E, parmi le parc de logements de classe énergétique F, G par année								
Numéro et nom du département (format : XX - XXXXXXX)	Références :		Engagements annuels en nombre					
	Logements équivalents F, G dans le patrimoine de l'organisme au 31 décembre 2020	Logements équivalents F, G rénovés, passés A, B, C, D ou E au cours de l'année 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<i>03-Allier</i>	9	0	0	9	Non défini	Non défini	Non défini	Non défini

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Allier Habitat ne dispose pas des DPE des logements-foyers. Ces diagnostics seront établis à partir de l'été 2021.

Une réhabilitation pour le FJT situé 72 rue de Bourgogne à Moulins est prévue pour 2022. L'étude thermique réalisée prévoit une étiquette énergétique qui passe de F à D.

4.4.3 Travaux de réhabilitation

PP-LF-3. Nombre de logements équivalents réhabilités, appartenant à une opération de réhabilitation éligible à un prêt de la Caisse des dépôts et consignations, parmi le parc total de logements équivalents, par année								
Numéro et nom du département (format : XX - XXXXXXX)	Références :		Engagements annuels en nombre					
	Nombre total de logements équivalents dans le patrimoine de l'organisme au 31 décembre 2020	Logements équivalents construits depuis plus de 25 ans et non réhabilités au sens de l'indicateur, dans le patrimoine de l'organisme au 31 décembre 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
03-Allier	449	50	0	9	0	0	0	0

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

4.5 La concertation locative

Allier Habitat met en œuvre plusieurs dispositifs pour une meilleure concertation avec les locataires.

4.5.1 Le Plan de Concertation Locative (PCL)

La loi SRU du 13 décembre 2000 a imposé aux bailleurs l'élaboration d'un plan de concertation locative, couvrant l'ensemble de leur patrimoine avec les représentants des locataires.

Ce plan définit les modalités pratiques de la concertation et instaure un ou plusieurs conseils de concertation locative.

Le Conseil d'administration d'Allier Habitat a, dans sa séance du 24 mai 2019, dénoncé le PCL en cours et autorisé la signature du nouveau PCL pour la période du 24 mai 2019 au 23 mai 2022.

Ce texte résulte d'une concertation entre l'organisme HLM, les associations représentatives de locataires présentes dans le patrimoine ou ayant obtenues plus de 10% des voix aux élections des représentants des locataires, les administrateurs représentant ces derniers d'autre part, et a pour objet de développer les rapports entre les parties sur tous les sujets relatifs à la gestion du patrimoine ou des ensembles immobiliers concernés, notamment à propos des conditions d'habitat et du cadre de vie.

Pour ce faire, il détermine le rôle du Conseil de concertation locative (CCL) du patrimoine.

Le plan fait l'objet de bilans annuels et de révisions périodiques.

La concertation est une volonté partagée de transparence, de dialogue, d'écoute des opinions respectives. Elle ne se limite pas à la seule information ou à la consultation sur des questions arrêtées unilatéralement. Elle est le creuset de la construction de projets visant à l'amélioration du cadre de vie et du vivre ensemble dans l'intérêt général des locataires.

Ce plan a instauré un Conseil de Concertation Locative (CCL) pour l'ensemble du patrimoine d'Allier Habitat.

Ce CCL est composé de représentants d'Allier Habitat (personnels et administrateurs), d'administrateurs locataires et de représentants des associations des locataires.

Le conseil se réunit en séance ordinaire trois fois par an.

Le CCL est consulté sur les différents aspects de la gestion des immeubles ou des ensembles immobiliers concernés, sur les projets d'amélioration ou de construction et/ou démolition et plus généralement sur toutes mesures touchant aux conditions d'habitat et au cadre de vie des habitants des ensembles concernés.

Il est donc notamment consulté sur :

- La stratégie
- Les projets de l'office
- L'entretien du patrimoine
- Les projets patrimoniaux

Accusé de réception en préfecture 003-200071140-20211208-C-21-178-DE Date de télétransmission : 09/12/2021 Date de réception préfecture : 09/12/2021

- Les charges locatives
- La qualité du service rendu
- Le vivre ensemble

4.5.2 Les réunions avec les locataires

La concertation avec les locataires ne se fait pas uniquement par le biais de leurs représentants. Allier Habitat organise régulièrement des réunions directement sur le terrain pour rester au plus près de ses locataires.

A. Les petits déjeuners

Depuis octobre 2018, les agences décentralisées d'Allier Habitat organisent chaque mois un petit-déjeuner, sur une résidence, afin de rencontrer en toute simplicité les locataires.

Ces petits déjeuners visent à développer les échanges directs sur les points d'améliorations ou les dysfonctionnements de la vie des locataires dans leur résidence et leur logement.

Les maires des communes sur lesquelles ont lieu ces petits déjeuners sont parfois invités en fonction des problématiques des résidences.

Ces manifestations ont lieu aussi bien sur des sites collectifs qu'individuels.

Les clients sont globalement satisfaits de cette initiative. Le taux de participation est supérieur à celui constaté lors des rencontres organisées en salles de réunion. Ces événements permettent d'offrir un éclairage sur la vie des résidences, de mieux se connaître et d'améliorer la qualité du service rendu.

En 2018, 3 petits déjeuners ont été organisés.

En 2019, 7 petits déjeuners ont été organisés.

B. Les café chantiers

Allier Habitat organise, lors des réhabilitations, des café chantiers afin d'échanger avec les locataires sur les travaux, le calendrier et les problématiques rencontrées.

Les réhabilitations en site occupé peuvent créer des inquiétudes.

C. La concertation avec les locataires avant les réhabilitations

Avant une réhabilitation, Allier Habitat organise plusieurs réunions de concertation avec les locataires de la résidence afin de décider avec eux des travaux qui seront réalisés.

A l'issue de ces réunions, quand le projet est bien défini, Allier Habitat demande aux locataires de s'exprimer par écrit sur leur accord ou non de la réalisation des travaux.

Ainsi, en 2018, 83% des locataires qui se sont exprimés ont voté favorablement pour le programme de réhabilitation de la résidence Le Bouzol à Gannat et 78% pour la réhabilitation de la Source à Dompierre sur Besbre.

En 2019, 95% des locataires qui se sont exprimés ont voté favorablement pour le programme de réhabilitation des Vignauds à Saint-Germain-des-Fossés.

4.5.3 Les actions pour l'amélioration du cadre de vie et de la vie sociale

Allier Habitat organise certaines actions au sein de résidences afin de créer du lien social et améliorer le cadre de vie des locataires.

Résidence La Verrerie à Souvigny :

En 2019, le SICTOM Nord Allier et Allier Habitat, dans le cadre d'un partenariat, ont mis en place un « site de compostage partagé » au sein d'une résidence mixte composée de 11 pavillons et 18 appartements, à Souvigny.

Le SICTOM Nord Allier a installé deux composteurs au sein de la résidence, accessibles à l'ensemble des habitants.

Des bio-seaux, pour trier les biodéchets (épluchures, plantes, feuilles...) dans la cuisine, ont été fournis gratuitement aux habitants volontaires et des explications ont été données aux locataires par le SICTOM sur cette démarche.

Résidence de la Gare à Molinet :

En 2019, un petit-déjeuner organisé sur la commune de Molinet a favorisé l'aboutissement d'un projet de jardinières partagées pour les locataires. Ce dernier a été cofinancé par Allier Habitat et la commune.

Résidence Presles à Cusset :

Dans le cadre de la mise en service des nouvelles colonnes de tri sélectif enterrées, l'agence de Cusset a mobilisé les locataires et les jeunes du quartier pendant une semaine en 2019. Des kits contenant les consignes de tri ont ainsi été distribués.

Participation aux manifestations organisées par les associations de locataires :

Allier Habitat participe régulièrement aux manifestations organisées par les associations de locataires : fête des voisins, galette des rois...

4.5.4 Les engagements

Allier Habitat développera les actions menées au sein des résidences afin de créer du lien social et d'améliorer le cadre de vie des locataires, en identifiant les attentes des résidents.

A l'issue de la crise sanitaire les réunions avec les locataires seront intensifiées.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

4.6 La politique d'accès sociale

Allier Habitat s'engagera dans cette activité en fonction des opportunités qui se présenteront sur les secteurs tendus.

Le regroupement avec Evolea qui a une expertise en la matière sera facilitant à ce sujet.

Signatures

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de Région

Allier Habitat, représenté par Mme Véronique JOLY, Directrice générale

Le Département de l'Allier, représenté par M. Claude RIBOULET, Président

Moulins Communauté, représenté par M. Pierre-André PERISSOL, Président

Vichy Communauté, représenté par M. Frédéric AGUILERA, Président

Montluçon Communauté, représenté par M. Frédéric LAPORTE, Président

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

LISTE DES ANNEXES

- **Annexe 1** : Délibération du Conseil d'administration d'Allier habitat du 24 mai 2019 portant sur l'engagement de la procédure, modifiée par la délibération du Conseil d'administration du 22 octobre 2019 ;
- **Annexe 2** : Délibération du Conseil d'administration du 25 mai 2021 portant sur l'autorisation de la directrice générale à signer la présente CUS;
- **Annexe 3** : Attractivité des résidences du parc ;
- **Annexe 4** : Types de financements par résidences ;
- **Annexe 5** : Fragilité sociale par ensemble immobilier ;
- **Annexe 6** : Tableau des ressources des ménages logés par ensemble immobilier ;
- **Annexe 7** : Tableau des ménages percevant l'APL par ensemble immobilier ;
- **Annexe 8** : Tableau des familles monoparentales par ensemble immobilier ;
- **Annexe 9** : Tableau sur l'âge moyen des titulaires de bail par ensemble immobilier.

ALLIER HABITAT
15 Rue de Villars
CS 50706
03007 MOULINS CEDEX



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL D'ADMINISTRATION - SEANCE DU 24 MAI 2019**

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** d'**ALLIER HABITAT** s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 24 mai 2019 à 9h30 dans la salle de réunion de l'UDAF - 19 rue de Villars à MOULINS, sous la présidence de Madame Catherine CORTI, Présidente.

Etaient présents :

Mme CORTI - Présidente
Mme BADIN - M. BAGUET - Mme BARICHARD - M. BORAND - Mme CUGNET -
M. DUFREGNE - Mme ESAIN - M. LACHAISE - M. LITAUDON - Mme MOUSSET -
M. PELARDY - M. PERRIN - M. SOUDRY - Mme TAMIN.

Absents excusés :

M. BERTHON - qui donne pouvoir à M. LACHAISE
Mme CORNE - qui donne pouvoir à Mme CORTI
M. FAVIER - qui donne pouvoir à M. BAGUET

M. COPPIN - M. GRANDJEAN - M. LALOY - Mme LESPIAUCQ - Mme POUZADOUX.

M. le PREFET DE L'ALLIER - Commissaire du Gouvernement
M. VACHER - Service Habitat et Logement du Conseil Départemental

Assistaient également à la réunion :

Mme GAYDIER - Secrétaire du CSE
Mme MITTON - Représentant le Directeur Départemental des Territoires
Mme CHARBON - Trésorière Principale de Moulins

Mme JOLY - Directrice générale
M. GHESTEM - Directeur des Territoires
M. PEYLE - Directeur Patrimoine et Développement
M. LETHEUIL - Directeur Patrimoine et Développement par intérim
M. COUSIN - Directeur administratif et financier

Madame Catherine CORTI, Présidente - ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

**CONVENTION D'UTILITE SOCIALE 2019-2025
ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE**

Délibération n°CA-2019-05-002

CONVENTION D'UTILITE SOCIALE 2019-2025
ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE



Vu la Convention d'utilité sociale d'Allier Habitat conclue sur la période 2011-2016,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté, modifiant le régime des CUS, notamment afin de renforcer la mixité sociale et l'attribution des logements aux publics prioritaires hors quartiers prioritaires de la ville (QPV),

Vu le décret n°2017-922 du 9 mai 2017 précisant les nouvelles conditions d'élaboration et de signature des CUS, ainsi que leur contenu et la définition des indicateurs de performance sur lesquels ils doivent s'engager,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) apportant une nouvelle évolution à la CUS, avec notamment l'introduction d'un plan de mise en vente qui vaut autorisation de vente pour les logements mentionnés dans ce plan et l'ajout d'engagements sur des partenariats avec des associations pour le logement des personnes prioritaires,

Vu le nouveau calendrier prévu par la loi ELAN avec l'entrée en vigueur des CUS au 1^{er} juillet 2019, à défaut d'octroi d'un report par le Préfet,

Considérant que la CUS doit s'appuyer sur un plan stratégique de patrimoine (PSP) approuvé depuis moins de trois ans,

Considérant que le PSP d'Allier Habitat a été actualisé et approuvé par le Conseil d'administration le 23 juin 2017 par la délibération n°CA-2017-06-001,

Considérant que conformément à l'article R.445-2-3 du CCH, le Conseil d'administration doit délibérer pour s'engager dans la procédure d'élaboration de la CUS,

Considérant qu'il convient de transmettre cette délibération, en application de l'article R.445-2-4 du CCH, aux personnes et entités suivantes :

- M. le Préfet de Région
- M. le Préfet du Département de l'Allier
- Conseil départemental de l'Allier
- CA Montluçon Communauté
- CA Moulins Communauté
- CA Vichy Communauté
- CC du Bocage Bourbonnais
- CC Commeny Montmarault Néris Communauté
- CC Entr'Allier Besbre et Loire
- CC du Pays d'Huriel
- CC du Pays de Lapalisse
- CC du Pays de Tronçais
- CC Saint-Pourçain Sioule Limagne

- CC du Val de Cher

Considérant qu'à compter de l'envoi, en dehors de la collectivité de rattachement de l'office, à savoir le Département de l'Allier, qui est signataire de droit, les personnes publiques destinataires disposent d'un délai de deux mois (article R 445-2-4 du CCH) pour signifier si elles souhaitent être signataires de la CUS. A défaut de réponse ou en cas de refus, elles seront alors seulement « associées » à l'élaboration de la CUS pour le patrimoine situé sur leur territoire et cette « association » comprendra les modalités suivantes conformément à l'article R 445-2-5 du CCH :

- la transmission à chaque personne publique associée, pour ce qui concerne les immeubles situés sur son territoire, des états des lieux, des orientations stratégiques, des programmes d'actions et, le cas échéant, si elles ont été adressées, des précisions complémentaires apportées par le préfet relatives aux enjeux et aux objectifs de l'Etat,
- au moins un mois après la transmission des éléments mentionnés ci-dessus, une réunion de présentation et d'échanges avec les personnes publiques associées.

Considérant que conformément à la réglementation, l'état du service rendu et les engagements pris par l'organisme en matière de gestion sociale feront l'objet d'une concertation avec les associations de locataires, dans le cadre du Conseil de concertation locative, dans les conditions fixées dans le Plan de concertation locative, en application de l'article L.445-1 du CCH,

Considérant que cette procédure achevée, le projet de CUS concerté sera présenté au Conseil d'administration pour permettre son approbation et autoriser sa signature en vue de son dépôt en préfecture,

Sur proposition de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité :

- d'approuver l'engagement de la procédure d'élaboration de la CUS conformément à l'article R.445-2-3 du CCH,
- de demander à la Directrice générale de mener la procédure conformément aux textes réglementaires régissant celle-ci en vue d'une présentation du projet concerté à un Conseil d'administration et de rendre compte de l'avancée de cette démarche au cours des Conseils d'administration à venir.

Délibération certifiée exécutoire	
compte tenu de sa réception en	
Préfecture	
Le :	03 JUIN 2019
Et de sa publication	
Le :	03 JUIN 2019



Pour extrait conforme
MOULINS, le 24 mai 2019

La Présidente

Catherine CORTI

ALLIER HABITAT
15 Rue de Villars
CS 50706
03007 MOULINS CEDEX



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL D'ADMINISTRATION - SEANCE DU 22 OCTOBRE 2019**

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** d'**ALLIER HABITAT** s'est réuni en séance ordinaire le mardi 22 octobre 2019 à 14h30 dans la salle de réunion de l'UDAF - 19 rue de Villars à MOULINS, sous la présidence de Madame Catherine CORTI, Présidente.

Etaient présents :

Mme CORTI - Présidente
Mme BADIN - M. BAGUET - Mme BARICHARD - M. BERTHON - M. BORAND - Mme CORNE (départ à 16h25) - Mme ESAIN - M. FAVIER - M. LACHAISE - M. LALOY (départ à 16h25) - M. LITAUDON (départ à 16h30) - Mme MOUSSET - M. SOUDRY - Mme TAMIN.

Absents excusés :

Mme CUGNET - qui donne pouvoir à M. LITAUDON
Mme LESPIAUCQ - qui donne pouvoir à Mme MOUSSET
M. PELARDY - qui donne pouvoir à Mme CORTI

M. COPPIN - M. DUFREGNE - M. GRANDJEAN - M. PERRIN - Mme POUZADOUX.

M. le PREFET DE L'ALLIER - Commissaire du Gouvernement
M. VACHER - Service Habitat et Logement du Conseil Départemental

Assistaient également à la réunion :

Mme GAYDIER - Secrétaire du CSE
Mme MITTON - Représentant le Directeur Départemental des Territoires
Mme CHARBON - Trésorière Principale de Moulins
M. DEMEUZOY - Contrôleur principal des Finances Publiques

Mme JOLY - Directrice générale
M. GHESTEM - Directeur des territoires
M. PEYLE - Directeur développement et patrimoine
M. COUSIN - Directeur administratif et financier

Madame Catherine CORTI, Présidente - ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION n°CA-2019-05-002
CONVENTION D'UTILITE SOCIALE 2019-2025
ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE**

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°CA-2019-05-002
CONVENTION D'UTILITE SOCIALE 2019-2025
ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE**

Vu la décision d'engagement de la procédure d'élaboration de la CUS prise par le Conseil d'administration d'Allier Habitat, par la délibération n°CA-2019-05-002 du 24 mai 2019, conformément à l'article R.445-2-3 du CCH,

Vu les termes de cette délibération stipulant sa transmission, en application de l'article R.445-2-4 du CCH, aux personnes et entités suivantes :

- M. le Préfet de Région
- Mme la Préfète du Département de l'Allier
- Conseil départemental de l'Allier
- CA Montluçon Communauté
- CA Moulins Communauté
- CA Vichy Communauté
- CC du Bocage Bourbonnais
- CC Commentry Montmarault Nérès Communauté
- CC Entr'Allier Besbre et Loire
- CC du Pays d'Huriel
- CC du Pays de Lapalisse
- CC du Pays de Tronçais
- CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
- CC du Val de Cher



Considérant qu'après échanges avec les services de la Direction départementale des territoires et de la Préfecture, il apparaît que dans la dernière version du CCH, seuls les établissements publics de coopération intercommunale ayant la compétence pour l'élaboration du programme local de l'habitat peuvent être signataires de la CUS d'Allier Habitat, à savoir les Communautés d'agglomération de Vichy, Moulins et Montluçon,

Considérant qu'il convient de modifier la délibération n°CA-2019-05-002 du 24 mai 2019 dans ce sens,

Sur proposition de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité :

- de modifier la délibération n°CA-2019-05-002 du 24 mai 2019, en précisant que seules les Communautés d'agglomération de Vichy, Moulins et Montluçon peuvent être signataires de la CUS d'Allier Habitat.



Pour extrait conforme

MOULINS, le 22 octobre 2019

La Présidente

Catherine CORTI

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

ALLIER HABITAT
15 Rue de Villars
CS 50706
03007 MOULINS CEDEX

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL D'ADMINISTRATION - SEANCE DU 25 MAI 2021**

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** d'**ALLIER HABITAT** s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 25 mai à 14h30, **exceptionnellement en visioconférence**, sous la présidence de Madame Catherine CORTI, Présidente.

Etaient présents :

Mme CORTI - Présidente
Mme BADIN - Mme BARICHARD - M. BERTHON - M. BORAND - Mme CORNE - Mme CUGNET - M. DUMONT - Mme ESAIN - M. FAUCHER - M. FAVIER - M. LALOY - M. LITAUDON - Mme MOUSSET - M. PERRIN - Mme POUZADOUX (arrivée à 15h00) - M. SOUDRY.

Absents excusés :

M. COPPIN - qui donne pouvoir à Mme MOUSSET
M. DUFREGNE - qui donne pouvoir à M. PERRIN
M. LACHAISE - qui donne pouvoir à M. FAVIER
Mme LESPIAUCQ - qui donne pouvoir à Mme CORTI

M. BAGUET - M. GRANDJEAN.

M. CHATEIGNIER - Commissaire aux comptes

Assistaient également à la réunion :

Mme GAYDIER - Secrétaire du CSE
M. BOFFETY - Représentant le Directeur Départemental des Territoires
M. VACHER - Directeur de l'Aménagement du Territoire
du Conseil Départemental de l'Allier
Mme KERMORGANT - Commissaire aux comptes

Mme JOLY - Directrice générale
M. GHESTEM - Directeur des Territoires
M. COUSIN - Directeur administratif et financier
M. PEYLE - Directeur Patrimoine et Développement

Madame Catherine CORTI, Présidente - ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.



CONVENTION D'UTILITE SOCIALE 2021-2026

Vu la Convention d'utilité sociale d'Allier Habitat conclue sur la période 2011-2016,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) et la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté (LEC) complétant un arsenal législatif et réglementaire récent (lois Lamy du 21 février 2014 et ALUR du 24 mars 2014 en particulier) qui renforcent l'objectif assigné à l'ensemble des organismes HLM de contribuer encore davantage à la mixité sociale des villes et des quartiers,

Considérant que plusieurs articles du Code de la construction et de l'habitation (CCH) ont ainsi été modifiés en ce sens et les CUS « nouvelle génération » doivent concourir à cet objectif,

Considérant qu'aux termes de la loi, l'échéance des Conventions d'Utilité Sociale (CUS) « première génération » était prolongée jusqu'au 30 juin 2019,

Considérant que selon l'article L445-1 du CCH, un organisme qui justifie d'un projet de rapprochement avec un ou plusieurs organismes peut demander au représentant de l'Etat l'octroi d'un délai d'un an renouvelable une fois pour le dépôt de sa CUS,

Considérant qu'Allier Habitat a demandé deux fois ce report qui a été accepté par Mme la Préfète de l'Allier, par courriers des 26 juin 2019 et 3 juillet 2020,

Considérant que cette CUS « nouvelle génération » devra être déposée auprès des représentants de l'Etat avant le 1^{er} juillet 2021 et signée au plus tard le 31 décembre 2021, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2021,

Considérant qu'elle engage Allier Habitat en matière de politique patrimoniale, sociale et de qualité de service pour la période 2021-2026, et qu'elle présente les évolutions en matière d'organisation et les politiques poursuivies sur ces trois volets,

Considérant que les engagements de l'organisme pour les 6 prochaines années sont définis sur la base d'indicateurs qui ont été précisés par les décrets du 26 juillet 2019 et l'arrêté du 14 août 2019,

Considérant qu'Allier Habitat a rédigé un projet de CUS 2021-2026, fondé sur le Plan Stratégique de Patrimoine validé par la délibération n°CA-2021-05-003 du Conseil d'administration, portant sur :

- sa politique patrimoniale et d'investissement ;
- sa politique de service rendu aux locataires ;
- sa politique de gestion sociale ;
- sa politique d'hébergement ;



- la concertation locale.

Considérant que ce projet devra être déposé avant le 1^{er} juillet 2021 auprès du Préfet de l'Allier,

Considérant que le Préfet de région, le Conseil départemental de l'Allier, Vichy Communauté, Moulins Communauté et Montluçon Communauté seront les signataires de cette CUS,

Considérant que cette signature devra intervenir avant le 31 décembre 2021,

Sur proposition de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a décidé, à la majorité [CONTRE : 0 – ABSTENTION : 4 (Mme BARICHARD/M. BERTHON/M. BORAND/MME ESAIN) – POUR : 11] :

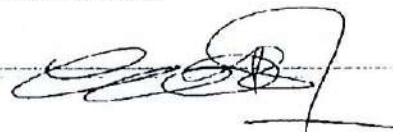
- d'approuver le projet de CUS joint en annexe ;
- d'autoriser Allier Habitat à déposer auprès du Préfet de l'Allier, avant le 1^{er} juillet 2021, le projet de Convention d'Utilité Sociale 2021-2026 ;
- d'autoriser Allier Habitat à engager une négociation avec les futurs signataires ;
- d'autoriser la Directrice générale à signer la Convention d'Utilité Sociale d'Allier Habitat avant le 31 décembre 2021.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture	
Le :	DOCUMENT DÉPOSÉ
Et de sa publication	LE 27 MAI 2021 N° 6
Le :	À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

Pour extrait conforme

MOULINS, le 25 mai 2021

La Présidente



Catherine CORTI

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

2144	CLOS DE MARI	ROQUES	DOORBAT	Beccage Sud	1991	Indivuel	22,6	0	43	0	33	66	0	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2145	LA GARE	T BONNET DE ROCHEFORT	HORS ZUS	BOAN de Gant	1996	Collectif	24,4	0	33	0	66	66	33	100	0	0	0	0	0	33	33	100	0	33
2146	LOTISSEMENT LE POKANT	HORS ZUS	CUSSET	BOAN de Gant	1996	Indivuel	52,8	66	100	66	0	66	66	100	0	0	0	0	0	33	33	100	0	33
2147	LA CHAISE DES SAGRES	HORS ZUS	DOORBAT	Les de Tréau	2000	Indivuel	47,6	33	66	33	66	66	100	0	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2148	MAIRIE DE PROSPE	HORS ZUS	DOORBAT	Les de Tréau	2000	Collectif	80,1	33	66	33	66	66	100	0	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2149	ROUTE DE L'ANZEVINS	HORS ZUS	DOORBAT	Propriétaire	2011	Indivuel	62,9	66	100	100	0	100	100	0	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2150	LOT LA TORRET	HORS ZUS	CUSSET	5 Saint Pierre	1997	Indivuel	52,2	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2151	ST ENNEON	HORS ZUS	VEZURE	Abbatiaux	1981	Indivuel	40,3	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2152	LE BOULING	HORS ZUS	DOORBAT	Abbatiaux	1989	Indivuel	25,1	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2153	ST GERARD DE VALER	HORS ZUS	VEZURE	Abbatiaux	2014	Collectif	40,4	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2154	LE BOULING	HORS ZUS	CUSSET	Abbatiaux	2010	Collectif	35,9	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2155	ST GERMAIN DES FOSSES	HORS ZUS	CUSSET	Abbatiaux	2010	Collectif	35,9	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2156	LES VIGORAINS	HORS ZUS	CUSSET	Abbatiaux	1974	Collectif	55,4	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2157	ANCIENNE GENDARMERIE	HORS ZUS	CUSSET	Abbatiaux	2005	Collectif	61,3	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2158	LES BOULIERS	HORS ZUS	CUSSET	Abbatiaux	2005	Collectif	61,3	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2159	LES BOULIERS	HORS ZUS	CUSSET	Abbatiaux	2011	Indivuel	70,3	100	100	100	0	100	100	0	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2160	LE DORADINE	HORS ZUS	DOORBAT	Beccage Sud	1998	Indivuel	32,8	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2161	LE BOULING	HORS ZUS	VEZURE	Beccage Sud	1999	Indivuel	32,4	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2162	LE BOULING	HORS ZUS	VEZURE	Beccage Sud	1999	Indivuel	32,4	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2163	SEBASTIEN LA GROTTE CAGNE	HORS ZUS	DOORBAT	Beccage Sud	1994	Indivuel	41,5	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2164	PONSARD DEBRIER	HORS ZUS	DOORBAT	Beccage Sud	1998	Indivuel	36,5	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2165	LES DOCHES	HORS ZUS	DOORBAT	Beccage Sud	1998	Indivuel	36,5	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2166	CHERIN DES AGNES	HORS ZUS	VEZURE	Beccage Sud	1996	Indivuel	49,8	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2167	LOT LES VIGNES	HORS ZUS	VEZURE	Beccage Sud	2008	Indivuel	71,8	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2168	LE BOULING	HORS ZUS	VEZURE	Beccage Sud	2008	Indivuel	67,8	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2169	LOT JEAN MARTIN	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1998	Collectif	18,8	0	0	33	66	66	100	0	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2170	LES MACONS	HORS ZUS	VEZURE	Beccage Sud	1994	Indivuel	29,0	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2171	LES MACONS	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1995	Collectif	73,6	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2172	RIE DU CHALET	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1999	Indivuel	65,9	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2173	EMPASSA CLAUDE MARIN	HORS ZUS	DOORBAT	Beccage Sud	1994	Indivuel	36,6	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2174	ROUTE DE PARIS	HORS ZUS	DOORBAT	Beccage Sud	1995	Indivuel	72,4	100	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2175	LE BOUCHET	HORS ZUS	DOORBAT	Beccage Sud	2008	Collectif	78,2	100	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2176	CHAMPAGNE	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1998	Collectif	64,1	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2177	LA CLICHÉ VERGÉS	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1971	Collectif	64,1	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2178	RESIDENCE DU EMBREY	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1999	Collectif	52,1	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2179	ROUTE DE THIES	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1998	Collectif	55,4	100	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2180	ROUTE DE LA POINTE	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	2004	Indivuel	46,7	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2181	LES BOUQUIN	HORS ZUS	VEZURE	Beccage Sud	1990	Indivuel	31,2	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2182	HOTEL DES VOYAGEURS	HORS ZUS	VEZURE	Beccage Sud	1994	Collectif	37,2	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2183	HOTEL DES VOYAGEURS	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1995	Collectif	44,9	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2184	LE BOULING	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1988	Collectif	68,7	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2185	PLAIE ANDRUE BRARD	HORS ZUS	VEZURE	Beccage Sud	1988	Collectif	55,6	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2186	SAUBAN LES DAUS	HORS ZUS	VEZURE	Beccage Sud	2001	Collectif	52,1	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2187	ROUTE DE LAZARE	HORS ZUS	DOORBAT	Beccage Sud	1988	Indivuel	32,6	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2188	LES GROSSETS	HORS ZUS	VEZURE	Beccage Sud	1996	Indivuel	59,1	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2189	CENTRE BOULING	HORS ZUS	VEZURE	Beccage Sud	2011	Indivuel	68,8	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2190	RESIDENCE DU PARC	HORS ZUS	VEZURE	Beccage Sud	1999	Indivuel	82,9	100	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2191	DES ECOLES BOU LE DAM	HORS ZUS	VEZURE	Beccage Sud	2007	Collectif	69,6	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2192	BOULEVARD DE LA MARIE	HORS ZUS	VEZURE	Beccage Sud	2000	Collectif	68,9	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2193	LOTISSEMENT LE VERGER	HORS ZUS	DOORBAT	Beccage Sud	1994	Indivuel	15,1	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2194	LES TILLOIS	HORS ZUS	DOORBAT	Beccage Sud	2003	Indivuel	32,1	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2195	MAILLILLIE	HORS ZUS	DOORBAT	Beccage Sud	2003	Indivuel	48,0	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2196	ROUTE DE PARIS	HORS ZUS	DOORBAT	Beccage Sud	2011	Collectif	59,0	33	66	66	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2197	LES CONSTATS	HORS ZUS	DOORBAT	Beccage Sud	2014	Collectif	33,1	0	33	66	66	66	100	0	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2198	LA TUILERIE	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1962	Collectif	62,3	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2199	ROUTE DE LAZARE	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1991	Collectif	58,5	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2200	ROUTE DE LAZARE	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1991	Collectif	58,5	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2201	ROUTE DE LAZARE	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1991	Collectif	58,5	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2202	ROUTE DE LAZARE	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1991	Collectif	58,5	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2203	ROUTE DE LAZARE	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1991	Collectif	58,5	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2204	ROUTE DE LAZARE	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1991	Collectif	58,5	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2205	ROUTE DE LAZARE	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1991	Collectif	58,5	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2206	ROUTE DE LAZARE	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1991	Collectif	58,5	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2207	ROUTE DE LAZARE	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1991	Collectif	58,5	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2208	ROUTE DE LAZARE	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1991	Collectif	58,5	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2209	ROUTE DE LAZARE	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1991	Collectif	58,5	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2210	ROUTE DE LAZARE	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1991	Collectif	58,5	66	100	100	0	66	66	100	0	0	0	0	33	33	100	0	33	
2211	ROUTE DE LAZARE	HORS ZUS	CUSSET	Beccage Sud	1991	Collect																		

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Annexe 4 Types de financements par résidences

Ensembles immobiliers	Logements non conventionnés	Logements PLAI	Logements PLS	Logements PLUS	Nombre de logements total
ABREST				14	14
CHEMIN DU TREUIL				4	4
LA FONTCHAUDIERE				5	5
RUE DE LA LIBERTE				5	5
AGONGES				10	10
LES ECHARDONS				4	4
LES PEYRADES				6	6
AINAY LE CHATEAU				7	7
LOTISSEMENT DU PRIEURE				7	7
ARFEUILLES				1	1
DENFERT ROCHEREAU				1	1
AUDES		1		4	5
13 RTE MUSEE MAGNETTE		1			1
LES MOLLES				4	4
AUROUER				4	4
LOTISSEMENT DU BOURG				4	4
AUTRY ISSARDS				8	8
AUTRY-ISSARDS				4	4
PRE DU BOURG/ST PRIEST				4	4
AVERMES		6		61	67
LES RAMILLONS				22	22
RESIDENCE VICTOR HUGO		6		10	16
ST EXUPERY				29	29
BEAULON		4		12	16
IMPASSE DES PIERRES				5	5
L'ORANGERIE		4		7	11
BELLENAVES		4		12	16
RESIDENCE LES FORGES		2		4	6
RUE DES FORGES				4	4
RUE DU LOGIS/RUE DES CIGALES		2		4	6
BELLERIVE SUR ALLIER		10		212	222
19 RUE GRENET		4			4
CLAIR-MATIN				152	152
LE CONTOT - LE RIOLON - LE VERDONNE				39	39

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

LE FONTANE			6	6
RESIDENCE ADELAÏDE	1		3	4
RESIDENCE LA CHATAIGNERAIE	4		12	16
ROUTE DE CHARMEIL	1			1
BERT			7	7
LE PRE CARRE			7	7
BESSAY SUR ALLIER			28	28
LE COMTE			19	19
RUE DE L'EGALITE			9	9
BIZENEUILLE			4	4
ROUTE DE ST ANGEL			4	4
BOURBON L ARCHAMBAULT	5		69	74
AVENUE DU 8 MAI 1945			12	12
LES SOLINS			42	42
ROUTE DE VILLEFRANCHE	5		15	20
BRAIZE	1		5	6
LES GALLERANDS	1		5	6
BRESNAY			2	2
RUE DES ANCIENS MAIRES			2	2
BROUT VERNET			12	12
GRANDE RUE			3	3
LES TILLEULS			3	3
LOT DE L'ANCIEN STADE			6	6
BRUGHEAS			17	17
LE COMMUNAL DE BORD			17	17
BUSSET			12	12
LES BARBINS			12	12
BUXIERES LES MINES			48	48
LA CROIX DE FER			12	12
LE SEPTIER			13	13
RESIDENCE ANDRE FAUCONNIER			23	23
CERILLY			14	14
AUGUSTE DAUMIN			8	8
LA JAULIERE			6	6
CHAPPES	1		2	3
LE BOURG	1		2	3
CHAREIL CINTRAT			4	4
LE BOURG			4	4
CHASSENARD	2		12	14
LA GRANGE	2		4	6
LES COLLINS			8	8
CHATEAU SUR ALLIER			3	3
LA CHAUSSEE			3	3
CHATEL DE NEUVRE			12	12
LA VIEILLE POSTE			8	8

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

RESIDENCE LE CHAMBON				4	4
CHATEL MONTAGNE				2	2
LE BOURG				2	2
CHATILLON		3			3
LA COMBERTE		3			3
CHAVROCHES				4	4
LE BOURG				2	2
LE QUARTIER BAS				2	2
CHAZEMAIS		2		11	13
CHEMIN DES MURIERS				4	4
LE BOURG		1			1
LES CHARMES		1		3	4
LES JOMIERS				4	4
CHEMILLY		5		15	20
LES MARCHES		5		15	20
COGNAT LYONNE		2		6	8
CHEMIN DE L'ECOLE		2		6	8
COSNE D ALLIER				47	47
ANTOINE BLONDIN				20	20
LE DREUILLE				15	15
RUE D'AMTZELL				12	12
COULANDON		2			2
CHEMIN DES VIGNES		2			2
COULANGES				10	10
RUE NATIONALE				2	2
TERRE DE CHAMPAGNE				8	8
COULEUVRE				3	3
LA CROIX BLANCHE				3	3
COUZON		2		4	6
LA CURE		2			2
LE BOURG				4	4
CREUZIER LE VIEUX		4	8	30	42
LE VIOLON D'INGRE			8	8	16
LES JONQUILLES		1		5	6
LES ROUSSILLES		3		17	20
CUSSET		21		916	937
ARCINS (QPV)				110	110
CHAMPCOURT				40	40
CLAIR-LOGIS		16			16
GIRAUDOUX				24	24
JEAN DE DOYAT				30	30
LE CHAMBON				23	23
LECLERC				80	80
PRESLES (QPV)				364	364
PUY BESSEAU				43	43
RESIDENCE DU DRAPEAU				185	185
RESIDENCE VALMY				17	17

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

RUE DE LA CONSTITUTION		5			5
DESERTINES		3		43	46
LES GREVIERES		3		43	46
DIOU				9	9
LE PRIEURE				9	9
DOMERAT		16		101	117
DOMAINE DU BOURBONNAIS		10		38	48
GERARD NORMAND CONDRA		6		11	17
PIERRE CAUSSIN CONDRA				21	21
RES. DE TREIGNAT				24	24
SQUARE BERTHOMIER CONDRA				7	7
DOMPIERRE SUR BESBRE		2		269	271
BELLEVUE				72	72
CHANTEMERLE				6	6
CHEMIN DU LOUAGE PINOT		1		2	3
L'OLIVE				24	24
RESIDENCE LA SOURCE				106	106
RESIDENCE L'OLIVE				48	48
RESIDENCE SAINT LOUIS		1		4	5
RUE DE L'ARTICHAUT				5	5
RUE ST LOUIS				2	2
DURDAT LAREQUILLE				24	24
LES MOULINS				24	24
EBREUIL		2		20	22
LA GUILLOTIERE				2	2
LE CLOS DE LA GARE		2		3	5
PORTE DE CHARRAT				3	3
SAINTE-JAMES				12	12
ECHASSIERES				14	14
BELLEVUE				2	2
LES FOURNIERES				12	12
ESCUROLLES				23	23
CLOS DES VIGNES				12	12
LE COURNASSAT				8	8
LE TREFLE				3	3
ESPINASSE VOZELLE				10	10
LE BOURG				10	10
ESTIVAREILLES				13	13
LOT. DU FER A CHEVAL				13	13
FERRIERES SUR SICHON				2	2
LE BOURG				2	2
FRANCHESSE				4	4
CHEMIN DE ROUERE				4	4

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

GANNAT		18		108	126
LE BOUZOL				68	68
LE SIGILLON				6	6
LES CAPUCINS				18	18
RESIDENCE DU PONT SOL		7		16	23
RUE DE LA LIBERATION		11			11
GARNAT SUR ENGIEVRE				5	5
LA CROIX ROUGE				5	5
HAUT BOCAGE				15	15
L'ESPINASSE				15	15
HERISSON				3	3
RUE GAMBETTA				3	3
JALIGNY SUR BESBRE				9	9
IMMEUBLE MARSEIGNE				3	3
PLACE DU MARCHÉ				6	6
LA CHABANNE				1	1
LE BOURG				1	1
LA CHAPELAUDE				7	7
AVENUE DE LA GARE				3	3
PEU CHEVRIER				4	4
LA FERTE HAUTERIVE				10	10
LE BOURG				5	5
LOT. LES MURIERS				5	5
LAFELINE		1		3	4
LE BOURG		1		3	4
LALIZOLLE		1		5	6
LE DAUMAS		1		5	6
LAPALISSE		2		77	79
CLAIR MATIN				60	60
LES BRUYERES				5	5
PLACE CHARLES BECAUD		2		3	5
RUE DE LA LIBERTE				6	6
RUE PRESIDENT ROOSEVELT				3	3
LAPRUGNE		2		2	4
LA GOUTTE				2	2
ROUTE DE ST PRIEST		2			2
LAVAUT ST ANNE				18	18
LE PEU DE LAVAL				11	11
LOTISSEMENT LES VIGNES				7	7
LE BRETHON				2	2
LE BOURG				2	2
LE BREUIL		2			2
LA CURE		2			2
LE DONJON		3		39	42
LE BOURG				7	7
LES BIENNES				20	20

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

RUE HONORE PREVERAUD I et II		3		12	15
LE MAYET DE MONTAGNE		8		92	100
HOTEL LECUYER		8			8
LE PRE COLOMBIER				18	18
LES PARODELLES				7	7
RESIDENCE LES PARODELLES				32	32
RESIDENCE LES PLATANES				35	35
LE MONTET				31	31
LA ROMERIE				8	8
RESIDENCE LA ROMERIE				16	16
RICHEVIEILLE				7	7
LE PIN		4		7	11
LOT DU CHAMP DU BOURG				6	6
RESIDENCE LE CHAMP DU BOURG		4		1	5
LE THEIL				4	4
ROUTE DU STADE				4	4
LIGNEROLLES		1		4	5
ALLEE DES MIGNOTTES		1		4	5
LIMOISE		1		5	6
RESIDENCE DU TILLEUL				2	2
RUE DU CHAMP DE FOIRE		1		3	4
LOUCHY MONTFAND				8	8
LE CLOS RENAUD				8	8
LOUROUX DE BOUBLE				5	5
LES CHAMPS MARQUES				3	3
LES COMBES DIOT				2	2
LURCY LEVIS				38	38
BEAUSOLEIL				16	16
LES ACACIAS				16	16
LOT. DE LA FONDGROIX				6	6
LUSIGNY		5		21	26
LA SOURCE				10	10
RUE DU COMMERCE				7	7
RUE DU STADE		5		4	9
MARCILLAT EN COMBRAILLE		4		12	16
GRAND RUE				1	1
GRANDE RUE- RUE DES FRERES		4			4
RESIDENCE DES SOEURS				6	6
RUE DE L'ENFER				5	5
MAZERIER				3	3
ANCIEN PRESBYTERE				3	3

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

MEAULNE		8		24	32
LE CONFLUENT				6	6
LOTISSEMENT DE L'AUMANCE				12	12
RESIDENCE DE LA FORGE		8		6	14
MEILLARD				3	3
LE CORNELOUP				3	3
MOLINET		1	8	3	12
RUE DE LA GARE		1	8	3	12
MONESTIER		1		2	3
LE BOURG				2	2
LE VALLON		1			1
MONTCOMBROUX LES MINES				2	2
LE BOURG				2	2
MONTEIGNET SUR L ANDELOT		1			1
SEMANTRE		1			1
MONTMARIAULT				47	47
CENTRE VILLE				14	14
CHANTOISEAU				14	14
LA PETITE GOUTTE				15	15
RUE DU COMMERCE				4	4
MONTVICQ		1			1
LE BAS VARENNES		1			1
MOULINS SUR ALLIER	5			7	12
LE CLOS MATISSE				7	7
MOULINS 48/50 QUAI D'ALLIER	5				5
MURAT				7	7
LES HIRONDELLES				7	7
NASSIGNY		1		6	7
RUE DES SAULES		1		6	7
NEUILLY LE REAL			17		17
RESIDENCE LE CHAMP DORE			17		17
NIZEROLLES		1		10	11
ANCIENNE SALLE COMMUNALE		1			1
LE BOURG				3	3
LOT LA ZARIE				4	4
LOT. LA DIEZE				3	3
NOYANT D ALLIER		1		6	7
LE BOURG				5	5
PLACE DU MARCHÉ		1		1	2
PARAY LE FRESIL				4	4
NOTRE DAME				4	4
PARAY SOUS BRIAILLES				10	10
LOT DE L'EGLISE				10	10
PIERREFITTE SUR LOIRE		2		10	12

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

CHEMIN DE LODDES				5	5
LES GRAVIERES				4	4
ROUTE DE MOULINS		2		1	3
PREMILHAT				10	10
LA CROIX DU CHIEZ				8	8
RUE DE L'EGLISE				2	2
QUINSSAINES		1			1
COURSAGE		1			1
ROCLES				5	5
CLOS DE STADE				5	5
SALIGNY SUR ROUDON		6		10	16
HOTEL DES VOYAGEURS		6			6
LES RAMEAUX				10	10
SANSSAT				24	24
LE BOURG				24	24
SOUVIGNY		4		58	62
LA VERRERIE				29	29
LES DUCS DE BOURBON		4			4
PLACE ARISTIDE BRIAND				5	5
SOUVIGNY Le Paradis				24	24
ST BONNET DE ROCHEFORT				13	13
LA GARE				3	3
LOTISSEMENT LE PONANT				10	10
ST BONNET TRONCAIS		1		27	28
LA CROIX DES SAPINS		1		15	16
RESIDENCE PASTEUR				12	12
ST DESIRE		4		1	5
ROUTE DE CHAZEMAIS		4		1	5
ST DIDIER LA FORET				4	4
LOT COMMUNAL				4	4
ST ENNEMOND				12	12
LE COLOMBIER				12	12
ST GENEST				8	8
LE BOURG				8	8
ST GERAND DE VAUX				3	3
RUE DE L'EGLISE				3	3
ST GERAND LE PUY		2		2	4
RUE DU COMMERCE		2		2	4
ST GERMAIN DES FOSSES			8	151	159
ANCIENNE GENDARMERIE			8		8
LE CLOS DES VIGNAUDS				135	135
LES MOUILLERES				16	16
ST HILAIRE				14	14
LE DOMAINE				14	14
ST LEON				6	6
BEAULIEU				6	6

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

ST LEOPARDIN D AUGY			7	7
LE BOURG			7	7
ST MARCEL EN MURAT			3	3
LE BOURG			3	3
ST MARTINIEN			7	7
LA MAISON MOURIER			3	3
LOTISSEMENT LA GOUTTE CAGNARD			4	4
ST MENOUX	4		18	22
CHEMIN DES VIGNES	3		6	9
LES OUCHES	1		4	5
LOT. LES VIGNES			8	8
ST NICOLAS DES BIEFS			1	1
LE BOURG			1	1
ST POURCAIN SUR BESBRE			6	6
LOT LES JEAN MARTIN			6	6
ST POURCAIN SUR SIOULE	4		25	29
LES ACACIAS	3		25	28
RUE DU CHALET	1			1
ST SORNIN			8	8
LES CREUSES			8	8
ST VICTOR	7		34	41
IMPASSE CLAUDE SIMON	1		16	17
RESIDENCE DE LA ROUTE DE PARIS	6		18	24
ST YORRE	11		114	125
CHAMP CROS			24	24
LA CROIX DES VERNES			24	24
LE BOUCHAT			26	26
RESIDENCE DU MARCHÉ	1		24	25
ROUTE DE THIERS	7			7
RUE DE LA POSTE	3		16	19
THIEL SUR ACOLIN	1		7	8
LES GRASSOTS	1		7	8
TOULON SUR ALLIER			23	23
CENTRE BOURG			9	9
RESIDENCE DU PARC			5	5
RESIDENCE LE DAUPHIN			5	5
RUE DE LA MAIRIE			4	4
TREIGNAT			2	2
LOTISSEMENT LE VERGER			2	2
TRONGET	2		16	18
LE VERGER	2		16	18
URCAY	2		18	20
LES CITRONNELLES	2		6	8
LES TIZAIS			8	8

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

PLACE CENTRALE			4	4
VALIGNY		2		2
ROUTE D'AINAY		2		2
VALLON EN SULLY		2		2
RESIDENCE LE CONSTANS		2		2
VARENNES SUR ALLIER		4	156	160
IMPASSE DE VOUROUX			10	10
LA TUILERIE			111	111
LES EGOTS			16	16
RESIDENCE LE CARNOT		2	1	3
RESIDENCE LES MESANGES		1	2	3
RUE CLAUDE LABONDE		1	9	10
RUE RENE CORRE			7	7
VARENNES SUR TECHE			3	3
RUE DE LA POSTE			3	3
VAUX			16	16
LES TRILLERS			16	16
VENDAT			8	8
LE BOURG			8	8
VICHY	4	17	102	123
BD GAMBETTA - RUE CHARASSE			1	1
COTE ST AMAND			10	10
LES CELESTINS	4			4
LES TAMARIS (QPV)		5	33	38
RES. LE PRE FLEURI (QPV)		9	24	33
RESIDENCE ARLETTE		3	5	8
RESIDENCE DE L'EUROPE			29	29
VIEURE			4	4
LOT DE LA GRANDE MAISON			4	4
VILLEBRET		1	13	14
LE CLOS DE VILLEBRET		1	13	14
VILLEFRANCHE D ALLIER			63	63
LE CHAMP DE LA CLEF			39	39
LE PRE DE LA CHAPELLE			9	9
RES. ST JACQUES			9	9
RESIDENCE DU CYGNE			6	6
VOUSSAC			4	4
LE BOURG			4	4
YGRANDE		3	22	25
LA BRETONNERIE			10	10
RESIDENCE DU MIDI			3	3
RESIDENCE LE BOCAGE		1	3	4
RUE PIERRE CURIE		2	6	8
YZEURE		5	310	315
ALBERT CAMUS				

39
Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

BELLECOMBE				28	28
LE GRAND MEAULNES				35	35
LE GRAND MEAULNES II				18	18
LE PETIT PANLOUP		2		10	12
LES COQUINETS				54	54
PLAINE BODIN		3		59	62
RUE DE LA POSTE				54	54
ST BONNET				13	13
Total général	9	250	41	4189	4489

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Annexe 5 Fragilité sociale par ensemble immobilier

Ensemble immobilier	Note
ABREST	
RUE DE LA LIBERTE	4
LA FONTCHAUDIERE	2
CHEMIN DU TREUIL	1
AGONGES	
LES ECHARDONS	2
LA CROIX DE PEYRE	0
AINAY LE CHATEAU	
LOTISSEMENT DU PRIEURE	3
ARFEUILLES	
DENFERT ROCHEREAU	2
AUDES	
LES MOLLES	2
13 RTE MUSEE MAGNETTE	1
AUROUER	
LOTISSEMENT DU BOURG	1
AUTRY ISSARDS	
AUTRY-ISSARDS	0
PRE DU BOURG/ST PRIEST	3
AVERMES	
LES RAMILLONS	1
ST EXUPERY	1
RESIDENCE VICTOR HUGO	0
BEAULON	
IMPASSE DES PIERRES	1
L'ORANGERIE	3
BELLENAVES	
RUE DES FORGES	0
RUE DU LOGIS/RUE DES CIGALES	3
RESIDENCE LES FORGES	2
BELLERIVE SUR ALLIER	
CLAIR-MATIN	4
ROUTE DE CHARMEIL	2
LE FONTANE	3
LE CONTOT - LE RIOLON - LE VERDONNE	0
19 RUE GRENET	2
RESIDENCE LA CHATAIGNERAIE	3
RESIDENCE ADELAÏDE	1
BERT	
LE PRE CARRE	2
BESSAY SUR ALLIER	
LE COMTE	2
RUE DE L'EGALITE	3
BIZENEUILLE	
ROUTE DE ST ANGEL	0
BOURBON L ARCHAMBAULT	
AVENUE DU 8 MAI 1945	1
LES SOLINS	

ROUTE DE VILLEFRANCHE	3
BRAIZE	
LES GALLERANDS	3
BRESNAY	
RUE DES ANCIENS MAIRES	0
BROUT VERNET	
LES TILLEULS	2
GRANDE RUE	1
LOT DE L'ANCIEN STADE	1
BRUGHEAS	
LE COMMUNAL DE BORD	2
BUSSET	
LES BARBINS	3
BUXIERES LES MINES	
LA CROIX DE FER	3
RESIDENCE ANDRE FAUCONNIER	3
LE SEPTIER	2
CERILLY	
LA JAULIERE	2
AUGUSTE DAUMIN	2
CHAPPES	
LE BOURG	2
CHAREIL CINTRAT	
LE BOURG	2
CHASSENARD	
LES COLLINS	2
LA GRANGE	3
CHATEAU SUR ALLIER	
LA CHAUSSEE	0
CHATEL DE NEUVRE	
LA VIEILLE POSTE	3
RESIDENCE LE CHAMBON	3
CHATEL MONTAGNE	
LE BOURG	1
CHATILLON	
LA COMBERTE	2
CHAVROCHES	
LE QUARTIER BAS	2
LE BOURG	2
CHAZEMAIS	
LES JOMIERS	1
LE BOURG	1
LES CHARMES	1
CHEMIN DES MURIERS	1
CHEMILLY	
LES MARCHES	2
COGNAT LYONNE	
CHEMIN DE L'ECOLE	1
COSNE D ALLIER	
LE DREUILLE	

2
Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

ANTOINE BLONDIN	1
RUE D'AMTZELL	2
COULANDON	
CHEMIN DES VIGNES	1
COULANGES	
TERRE DE CHAMPAGNE	3
RUE NATIONALE	1
COULEUVRE	
LA CROIX BLANCHE	1
COUZON	
LE BOURG	1
LA CURE	0
CREUZIER LE VIEUX	
LES ROUSSILLES	1
LES JONQUILLES	0
LE VIOLON D'INGRE	0
CUSSET	
ARCINS	4
PRESLES	3
RENOVATION URBAINE	3
LECLERC	0
GIRAUDOUX	4
LE CHAMBON	2
CHAMPCOURT	1
CLAIR-LOGIS	1
JEAN DE DOYAT	3
RESIDENCE VALMY	3
PUY BESSEAU	3
RUE DE LA CONSTITUTION	2
DESERTINES	
LES GREVIERES	1
LES GREVIERES	1
DIOU	
LE PRIEURE	1
DOMERAT	
PIERRE CAUSSIN CONDRA TR1	1
SQUARE BERTHOMIER CONDRA TR2	3
RES. DE TREIGNAT	2
GERARD NORMAND CONDRA TR3	1
DOMAINE DU BOURBONNAIS	2
DOMPIERRE SUR BESBRE	
L'OLIVE	1
RESIDENCE L'OLIVE	2
BELLEVUE	1
CHANTEMERLE	1
RUE ST LOUIS	1
CHEMIN DU LOUAGE PINOT	1
RUE DE L'ARTICHAUT	4
RESIDENCE SAINT LOUIS	2
RESIDENCE LA SOURCE	

0
Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

DURDAT LAREQUILLE	
LES MOULINS	2
EBREUIL	
SAINT-JAMES	4
LA GUILLOTIERE	1
PORTE DE CHARRAT	1
LE CLOS DE LA GARE	0
ECHASSIERES	
BELLEVUE	0
LES FOURNIERES	2
ESCUROLLES	
LE COURNASSAT	2
CLOS DES VIGNES	1
LE TREFLE	2
ESPINASSE VOZELLE	
LE BOURG	3
ESTIVAREILLES	
LOT. DU FER A CHEVAL	2
FERRIERES SUR SICHON	
LE BOURG	0
FRANCHESE	
CHEMIN DE ROUERE	2
GANNAT	
LE BOUZOL	2
LES CAPUCINS	1
LE SIGILLON	1
RUE DE LA LIBERATION	2
RESIDENCE DU PONT SOL	1
GARNAT SUR ENGIEVRE	
LA CROIX ROUGE	2
HAUT BOCAGE	
L'ESPINASSE	1
HERISSON	
RUE GAMBETTA	1
JALIGNY SUR BESBRE	
PLACE DU MARCHÉ	3
IMMEUBLE MARSEIGNE	0
LA CHAPELAUDE	
PEU CHEVRIER	2
AVENUE DE LA GARE	2
LA FERTE HAUTERIVE	
LE BOURG	3
LOT. LES MURIERS	2
LAFELINE	
LE BOURG	2
LALIZOLLE	
LE DAUMAS	2
LAPALISSE	
CLAIR MATIN	1
LES BRUYERES	

RUE PRESIDENT ROOSEVELT	2
RUE DE LA LIBERTE	3
PLACE CHARLES BECAUD	2
LAPRUGNE	
ROUTE DE ST PRIEST	0
LAVAUT ST ANNE	
LE PEU DE LAVAL	2
LOTISSEMENT LES VIGNES	3
LE BRETHON	
LE BOURG	0
LE BREUIL	
LA CURE	3
LE DONJON	
LE BOURG	2
LES BIENNES	4
RUE HONORE PREVERAUD I et II	2
LE MAYET DE MONTAGNE	
RESIDENCE LES PLATANES	2
LES PARODELLES	2
LE PRE COLOMBIER	2
RESIDENCE LES PARODELLES	2
HOTEL LECUYER	1
LE MONTET	
RICHEVIEILLE	2
LA ROMERIE	3
RESIDENCE LA ROMERIE	2
LE PIN	
LOT DU CHAMP DU BOURG	3
RESIDENCE LE CHAMP DU BOURG	2
LE THEIL	
ROUTE DU STADE	1
LIGNEROLLES	
ALLEE DES MIGNOTTES	1
LIMOISE	
RUE DU CHAMP DE FOIRE	2
RESIDENCE DU TILLEUL	0
LOUCHY MONTFAND	
LE CLOS RENAUD	0
LOUROUX DE BOUBLE	0
LES CHAMPS MARQUES	0
LES COMBES DIOT	0
LURCY LEVIS	
BEAUSOLEIL	3
LES ACACIAS	1
LOT. DE LA FONDGROIX	0
LUSIGNY	
LA SOURCE	0
RUE DU COMMERCE	0
RUE DU STADE	2
MARCILLAT EN COMBRAILLE	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

RESIDENCE DES SOEURS	2
GRAND RUE	1
RUE DE L'ENFER	0
GRANDE RUE- RUE DES FRERES	1
MAZERIER	
ANCIEN PRESBYTERE	1
MEAULNE	
LE CONFLUENT	1
LOTISSEMENT DE L'AUMANCE	1
RESIDENCE DE LA FORGE	3
MEILLARD	
LE CORNELOUP	1
MOLINET	
RUE DE LA GARE	2
MONESTIER	
LE BOURG	1
MONTCOMBROUX LES MINES	
LE BOURG	2
MONTEIGNET SUR L ANDELOT	
SEMANTRE	3
MONTMARAULT	
CHANTOISEAU	4
LA PETITE GOUTTE	0
CENTRE VILLE	3
RUE DU COMMERCE	0
MONTVICQ	
LE BAS VARENNES	1
MOULINS SUR ALLIER	
MOULINS 48/50 QUAI D'ALLIER	0
LE CLOS MATISSE	1
MURAT	
LES HIRONDELLES	1
NASSIGNY	
RUE DES SAULES	2
NEUILLY LE REAL	
RESIDENCE LE CHAMP DORE	2
NIZEROLLES	
LE BOURG	2
LOT. LA DIEZE	3
ANCIENNE SALLE COMMUNALE	1
LOT LA ZARIE	4
NOYANT D ALLIER	
LE BOURG	3
PLACE DU MARCHÉ	1
PARAY LE FRESIL	
NOTRE DAME	4
PARAY SOUS BRIAILLES	
LOT DE L'EGLISE	2
PIERREFITTE SUR LOIRE	
LES GRAVIERES	

3
Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

CHEMIN DE LODDES	3
ROUTE DE MOULINS	1
PREMILHAT	
LA CROIX DU CHIEZ	0
RUE DE L'EGLISE	1
QUINSSAINES	
COURSAGE	1
ROCLES	
CLOS DE STADE	1
SALIGNY SUR ROUDON	
LES RAMEAUX	2
HOTEL DES VOYAGEURS	1
SANSSAT	
LE BOURG	1
SOUVIGNY	
PLACE ARISTIDE BRIAND	3
LA VERRERIE	2
LES DUCS DE BOURBON	1
ST BONNET DE ROCHEFORT	
LA GARE	4
LOTISSEMENT LE PONANT	2
ST BONNET TRONCAIS	
LA CROIX DES SAPINS	1
RESIDENCE PASTEUR	1
ST DESIRE	
ROUTE DE CHAZEMAIS	1
ST DIDIER LA FORET	
LOT COMMUNAL	1
ST ENNEMOND	
LE COLOMBIER	3
ST GENEST	
LE BOURG	2
ST GERAND DE VAUX	
RUE DE L'EGLISE	0
ST GERAND LE PUY	
RUE DU COMMERCE	2
ST GERMAIN DES FOSSES	
LES VIGNAUDS	4
ANCIENNE GENDARMERIE	3
LES MOUILLERES	2
ST HILAIRE	
LE DOMAINE	2
ST LEON	
BEAULIEU	2
ST LEOPARDIN D AUGY	
LE BOURG	1
ST MARCEL EN MURAT	
LE BOURG	0
ST MARTINIEN	
LOTISSEMENT LA GOUTTE CAGNARD	2

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

LA MAISON MOURIER	1
ST MENOUX	
LES OUCHES	1
CHEMIN DES VIGNES	0
LOT. LES VIGNES	1
ST POURCAIN SUR BESBRE	
LOT LES JEAN MARTIN	1
ST POURCAIN SUR SIOULE	
LES ACACIAS	2
RUE DU CHALET	2
ST SORNIN	
LES CREUSES	2
ST VICTOR	
IMPASSE CLAUDE SIMON	2
RESIDENCE DE LA ROUTE DE PARIS	0
ST YORRE	
LE BOUCHAT	0
CHAMP CROS	2
LA CROIX DES VERNES	3
RESIDENCE DU MARCHE	4
ROUTE DE THIERS	1
RUE DE LA POSTE	4
THIEL SUR ACOLIN	
LES GRASSOTS	2
LES GRASSOTS	0
TOULON SUR ALLIER	
CENTRE BOURG	3
RESIDENCE DU PARC	2
RESIDENCE LE DAUPHIN	2
RUE DE LA MAIRIE	3
TREIGNAT	
LOTISSEMENT LE VERGER	0
TRONGET	
LE VERGER	3
URCAY	
LES TIZAIS	0
LES CITRONNELLES	3
PLACE CENTRALE	2
VALIGNY	
ROUTE D'AINAY	2
VALLON EN SULLY	
RESIDENCE LE CONSTANS	2
VARENNES SUR ALLIER	
LES EGOTS	1
LA TUILERIE	3
RUE CLAUDE LABONDE	3
RUE RENE CORRE	3
IMPASSE DE VOUROUX	0
RESIDENCE LE CARNOT	1
RESIDENCE LES MESANGES	

3
Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

VARENNES SUR TECHE	
RUE DE LA POSTE	3
VAUX	
LES TRILLERS	1
VENDAT	
LE BOURG	2
VICHY	
COTE ST AMAND	0
LES TAMARIS	3
RES. LE PRE FLEURI	4
RESIDENCE DE L'EUROPE	0
RESIDENCE ARLETTE	1
BD GAMBETTA - RUE CHARASSE	0
VIEURE	
LOT DE LA GRANDE MAISON	1
VILLEBRET	
LE CLOS DE VILLEBRET	1
VILLEFRANCHE D ALLIER	
LE CHAMP DE LA CLE	2
RES. ST JACQUES	2
LE PRE DE LA CHAPELLE	1
RESIDENCE DU CYGNE	2
VOUSSAC	
LE BOURG	0
YGRANDE	
LA BRETONNERIE	1
RUE PIERRE CURIE	3
RESIDENCE DU MIDI	2
RESIDENCE LE BOCAGE	2
YZEURE	
RUE DE LA POSTE	1
BELLECOMBE	4
ST BONNET	0
ALBERT CAMUS	1
LE GRAND MEAULNES	1
PLAINE BODIN	1
LES COQUINETS	0
LE PETIT PANLOUP	1
LE GRAND MEAULNES II	1

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Annexe 6 Ressources des ménages logés par ensemble immobilier

Étiquettes de lignes	Revenus inférieurs à 20% des plafonds	Revenus compris entre 20 et 60% des plafonds	revenus compris entre 60 et 100% des plafonds	revenus compris entre 100 et 120% des plafonds	Revenus supérieurs à 120% des plafonds
ABREST	21,4%	57,1%	14,3%	0,0%	7,1%
Rue de la Liberté	40,0%	40,0%	0,0%	0,0%	20,0%
La Fontchaudière	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Chemin du Treuil	25,0%	25,0%	50,0%	0,0%	0,0%
AGONGES	40,0%	20,0%	40,0%	0,0%	0,0%
Les Echardons	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%
La Croix de peyre	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%
AINAY LE CHATEAU	25,0%	50,0%	25,0%	0,0%	0,0%
Lotissement du Prieuré	25,0%	50,0%	25,0%	0,0%	0,0%
AUDES	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Les Molles	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
AUROUER	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
Lot du Bourg	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
AUTRY ISSARDS	20,0%	20,0%	60,0%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%
Pré du Bourg/St Priest	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%
AVERMES	12,1%	18,2%	36,4%	24,2%	9,1%
Les Ramillons	12,5%	25,0%	25,0%	25,0%	12,5%
St Exupéry	12,0%	16,0%	40,0%	24,0%	8,0%
BEULON	0,0%	83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
Impasse des Pierres	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
L'Orangerie	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
BELLENAVES	40,0%	60,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Rue du logis, rue des Cigales	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Rés. Les Forges	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
BELLERIVE SUR ALLIER	29,6%	36,7%	27,8%	3,0%	3,0%
Clair Matin	35,9%	35,9%	23,1%	2,6%	2,6%
Le Fontane	16,7%	50,0%	16,7%	16,7%	0,0%
Le Riolon Le Contot Le Verdonne	6,1%	30,3%	54,5%	3,0%	6,1%
La Chataigneraie	45,5%	45,5%	9,1%	0,0%	0,0%
Rés. Adélaïde	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
BERT	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%	0,0%
Le Pré Carré	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%	0,0%
BESSAY SUR ALLIER	0,0%	36,8%	47,4%	0,0%	15,8%
Le Comté	0,0%	25,0%	50,0%	0,0%	25,0%
Rue de l'Egalité	0,0%	57,1%	42,9%	0,0%	0,0%
BIZENEUILLE	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%
Rte de St Angel	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%
BOURBON L ARCHAMBAULT	14,6%	53,7%	24,4%	2,4%	4,9%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Rue du 8 mai	0,0%	87,5%	12,5%	0,0%	0,0%
Les Solins	12,5%	62,5%	16,7%	0,0%	8,3%
Rte de Villefranche	33,3%	0,0%	55,6%	11,1%	0,0%
BRAIZE	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Les Gallerands	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
BRESNAY	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%
Rue des Anciens Maires	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%
BROUT VERNET	8,3%	41,7%	33,3%	8,3%	8,3%
Les Tilleuls	0,0%	66,7%	0,0%	33,3%	0,0%
Grande Rue	0,0%	33,3%	33,3%	0,0%	33,3%
Lot de l'Ancien Stade	16,7%	33,3%	50,0%	0,0%	0,0%
BRUGHEAS	26,7%	26,7%	26,7%	13,3%	6,7%
Le Communal de Bord	26,7%	26,7%	26,7%	13,3%	6,7%
BUSSET	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%
les Barbins	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%
BUXIERES LES MINES	34,8%	30,4%	26,1%	0,0%	8,7%
La Croix de Fer	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%
La Buissonnière	40,0%	40,0%	20,0%	0,0%	0,0%
Le Septier	28,6%	14,3%	28,6%	0,0%	28,6%
CERILLY	12,5%	62,5%	12,5%	0,0%	12,5%
La Jaulière	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%	33,3%
Rue Auguste Daumin	0,0%	80,0%	20,0%	0,0%	0,0%
CHAPPES	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
CHAREIL CINTRAT	33,3%	33,3%	0,0%	33,3%	0,0%
Le Bourg	33,3%	33,3%	0,0%	33,3%	0,0%
CHASSENARD	0,0%	85,7%	14,3%	0,0%	0,0%
Les Collins	0,0%	75,0%	25,0%	0,0%	0,0%
La Grange	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
CHATEAU SUR ALLIER	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
La Chaussée	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
CHATEL DE NEUVRE	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%	0,0%
La Vieille Poste	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%	0,0%
CHATEL MONTAGNE	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
CHAVROCHES	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%
Le Quartier bas	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%
CHAZEMAIS	0,0%	50,0%	33,3%	16,7%	0,0%
Les Jomiers	0,0%	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%
Les Charmes	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Chemin des Mûriers	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
CHEMILLY	0,0%	44,4%	44,4%	11,1%	0,0%
Les Marches	0,0%	44,4%	44,4%	11,1%	0,0%
COGNAT LYONNE	20,0%	40,0%	40,0%	0,0%	0,0%
Chemin de l'Ecole	20,0%	40,0%	40,0%	0,0%	0,0%
COSNE D ALLIER	22,6%	51,6%	22,6%	3,2%	0,0%
Le Dreuille	40,0%	50,0%	10,0%	0,0%	0,0%
Antoine Blondin	8,3%	58,3%	33,3%	0,0%	0,0%
rue d'Amtzell	22,2%	44,4%	22,2%	11,1%	0,0%
COULANGES	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Terres de Champagne	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%	0,0%
32 rue Nationale	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
COULEUVRE	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
La Croix Blanche	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
COUZON	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
CREUZIER LE VIEUX	12,5%	31,3%	46,9%	3,1%	6,3%
Les Roussilles	6,7%	26,7%	46,7%	6,7%	13,3%
Les Jonquilles	20,0%	60,0%	20,0%	0,0%	0,0%
Le Violon d'Ingres	16,7%	25,0%	58,3%	0,0%	0,0%
CUSSET	30,9%	41,5%	22,9%	2,5%	2,2%
Arcins	39,2%	41,9%	16,2%	0,0%	2,7%
Presles	28,3%	46,7%	21,7%	1,3%	2,1%
Rénovation Urbaine	38,5%	39,1%	19,9%	1,9%	0,6%
Leclerc	10,8%	43,1%	40,0%	1,5%	4,6%
Giraudoux	25,0%	37,5%	25,0%	0,0%	12,5%
Le Chambon	38,9%	50,0%	11,1%	0,0%	0,0%
Champcourt	18,9%	27,0%	27,0%	24,3%	2,7%
Jean de Doyat	43,5%	47,8%	8,7%	0,0%	0,0%
Rés. Valmy	46,7%	26,7%	20,0%	6,7%	0,0%
Puy Besseau	30,3%	27,3%	39,4%	0,0%	3,0%
DESERTINES	4,9%	39,0%	48,8%	4,9%	2,4%
Les Grévières	7,7%	38,5%	50,0%	3,8%	0,0%
Les Grévières	0,0%	40,0%	46,7%	6,7%	6,7%
DIYOU	16,7%	33,3%	50,0%	0,0%	0,0%
Le Prieuré	16,7%	33,3%	50,0%	0,0%	0,0%
DOMERAT	18,7%	38,5%	30,8%	6,6%	5,5%
Rue Pierre Caussin	9,5%	42,9%	23,8%	0,0%	23,8%
Square Berthomier	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%	0,0%
Rue de Treignat	20,0%	30,0%	35,0%	15,0%	0,0%
Gérard Normand	18,2%	0,0%	63,6%	18,2%	0,0%
Le Domaine du Bourbonnais	21,2%	48,5%	27,3%	3,0%	0,0%
DOMPIERRE SUR BESBRE	12,4%	40,2%	40,2%	2,1%	5,2%
L'Olive	0,0%	37,5%	43,8%	6,3%	12,5%
L'Olive	12,5%	50,0%	37,5%	0,0%	0,0%
Bellevue	15,9%	36,4%	38,6%	2,3%	6,8%
Chantemerle	20,0%	20,0%	60,0%	0,0%	0,0%
Rue St Louis	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Chemin du Louage Pinot	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Rue de l'Artichaut	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Rue St Louis	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
DURDAT LAREQUILLE	12,5%	56,3%	25,0%	6,3%	0,0%
Les Moulins	12,5%	56,3%	25,0%	6,3%	0,0%
EBREUIL	25,0%	33,3%	33,3%	0,0%	8,3%
St-James	25,0%	50,0%	25,0%	0,0%	0,0%
La Guillotière	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Clos de la gare	33,3%	0,0%	66,7%	0,0%	0,0%
ECHASSIERES	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Les Fournières	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

ESCUROLLES	18,8%	18,8%	43,8%	12,5%	6,3%
Le Cournassat	50,0%	0,0%	25,0%	25,0%	0,0%
Clos des Vignes	0,0%	27,3%	54,5%	9,1%	9,1%
Ancienne Poste	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
ESPINASSE VOZELLE	20,0%	40,0%	20,0%	20,0%	0,0%
Le Bourg	20,0%	40,0%	20,0%	20,0%	0,0%
ESTIVAREILLES	11,1%	33,3%	55,6%	0,0%	0,0%
Lot du Fer à Cheval	11,1%	33,3%	55,6%	0,0%	0,0%
FERRIERES SUR SICHON	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
FRANCHESSE	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%
Chemin de Rouère	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%
GANNAT	33,3%	38,1%	23,8%	4,8%	0,0%
Le Bouzol	38,3%	38,3%	21,3%	2,1%	0,0%
Les Capucins	0,0%	38,5%	46,2%	15,4%	0,0%
Le Sigillon	40,0%	60,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Rue de la Libération	50,0%	40,0%	10,0%	0,0%	0,0%
Ancien Monastère	33,3%	22,2%	33,3%	11,1%	0,0%
GARNAT SUR ENGIEVRE	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
La Croix Rouge	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
HAUT BOCAGE	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
L'Espinasse	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
HERISSON	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Rue Gambetta	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
JALIGNY SUR BESBRE	42,9%	42,9%	14,3%	0,0%	0,0%
Place du Marché	60,0%	20,0%	20,0%	0,0%	0,0%
Immeuble Marseigne	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
LA CHABANNE	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
LA CHAPELAUDE	16,7%	16,7%	50,0%	0,0%	16,7%
Peu Chevrier	0,0%	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%
Avenue de la Gare	33,3%	0,0%	33,3%	0,0%	33,3%
LA FERTE HAUTERIVE	16,7%	16,7%	33,3%	33,3%	0,0%
Le Bourg	25,0%	25,0%	0,0%	50,0%	0,0%
Lot Les Muriers	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
LAFELINE	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%
Ch. Rural du Breuil	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%
LALIZOLLE	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Le Daumas	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
LAPALISSE	12,7%	50,9%	27,3%	9,1%	0,0%
Clair Matin	9,3%	48,8%	30,2%	11,6%	0,0%
Les Bruyères	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Rue Président Roosevelt	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Rue de la Liberté	20,0%	60,0%	20,0%	0,0%	0,0%
Place Charles Bécaud	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%
LAVAUT ST ANNE	18,8%	43,8%	25,0%	0,0%	12,5%
Le Peu de Laval	11,1%	44,4%	22,2%	0,0%	22,2%
Lot Les Vignes	28,6%	42,9%	28,6%	0,0%	0,0%
LE BRETHON	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%
Le Bourg	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

LE DONJON	22,2%	66,7%	11,1%	0,0%	0,0%
Le Bourg	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%	0,0%
Les Biennés	25,0%	50,0%	25,0%	0,0%	0,0%
Rue Honoré Préveraud	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
LE MAYET DE MONTAGNE	38,3%	36,2%	21,3%	4,3%	0,0%
Rés. Les Platanes	44,4%	33,3%	22,2%	0,0%	0,0%
Les Parodelles	0,0%	25,0%	75,0%	0,0%	0,0%
Pré Colombier	12,5%	62,5%	0,0%	25,0%	0,0%
Les Parodelles	50,0%	35,7%	14,3%	0,0%	0,0%
Hôtel Lécuyer	66,7%	0,0%	33,3%	0,0%	0,0%
LE MONTET	18,8%	43,8%	18,8%	6,3%	12,5%
Richevieille	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%
La Romerie	0,0%	25,0%	25,0%	25,0%	25,0%
La Romerie	22,2%	55,6%	11,1%	0,0%	11,1%
LE PIN	25,0%	75,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Lot du Champ du Bourg	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
LE THEIL	25,0%	0,0%	50,0%	0,0%	25,0%
Rte du Stade	25,0%	0,0%	50,0%	0,0%	25,0%
LIGNEROLLES	20,0%	0,0%	0,0%	60,0%	20,0%
Allée des Mignottes	20,0%	0,0%	0,0%	60,0%	20,0%
LIMOISE	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
Rue du Champ de Foire	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
LOUCHY MONTFAND	0,0%	0,0%	42,9%	14,3%	42,9%
Le Clos Renaud	0,0%	0,0%	42,9%	14,3%	42,9%
LOUROUX DE BOUBLE	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
Les Champs Marques	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
LURCY LEVIS	23,8%	23,8%	23,8%	19,0%	9,5%
Beau Soleil	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%	0,0%
Les Acacias	10,0%	20,0%	40,0%	20,0%	10,0%
La Fondgroix	0,0%	20,0%	20,0%	40,0%	20,0%
LUSIGNY	6,7%	26,7%	40,0%	13,3%	13,3%
Rue de la Source	0,0%	25,0%	37,5%	25,0%	12,5%
Rue du Commerce	0,0%	33,3%	50,0%	0,0%	16,7%
Rue du Stade	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
MARCILLAT EN COMBRAILLE	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
Rés. Des Sœurs	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
MAZERIER	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
MEAULNE	7,7%	30,8%	38,5%	15,4%	7,7%
Le Confluent	0,0%	0,0%	66,7%	0,0%	33,3%
Lot de l'Aumance	0,0%	37,5%	37,5%	25,0%	0,0%
Rés. De la Forge	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%	0,0%
MEILLARD	0,0%	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%
Le Corneloup	0,0%	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%
MOLINET	11,1%	88,9%	0,0%	0,0%	0,0%
Rue de la Gare	11,1%	88,9%	0,0%	0,0%	0,0%
MONESTIER	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Le Bourg	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

MONTCOMBROUX LES MINES	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
MONTEIGNET SUR L ANDELOT	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Semantre	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
MONTMARSAULT	11,1%	55,6%	33,3%	0,0%	0,0%
Chantoiseau	28,6%	42,9%	28,6%	0,0%	0,0%
La Petite Goutte	0,0%	63,6%	36,4%	0,0%	0,0%
MOULINS SUR ALLIER	20,0%	0,0%	80,0%	0,0%	0,0%
Quai d'Allier	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
Le Clos Matisse	25,0%	0,0%	75,0%	0,0%	0,0%
MURAT	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
Les Hirondelles	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
NASSIGNY	25,0%	50,0%	25,0%	0,0%	0,0%
Rue des Saules	25,0%	50,0%	25,0%	0,0%	0,0%
NEUILLY LE REAL	23,1%	76,9%	0,0%	0,0%	0,0%
Le Champ Doré	23,1%	76,9%	0,0%	0,0%	0,0%
NIZEROLLES	14,3%	57,1%	28,6%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
La Dieze	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
La Zarie	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%
NOYANT D ALLIER	50,0%	25,0%	25,0%	0,0%	0,0%
Le Bourg	66,7%	0,0%	33,3%	0,0%	0,0%
Place du Marché	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
PARAY LE FRESIL	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Lot Notre Dame	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
PARAY SOUS BRIAILLES	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Lot de l'Eglise	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
PIERREFITTE SUR LOIRE	28,6%	57,1%	14,3%	0,0%	0,0%
Les Gravières	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%	0,0%
Chemin des Loddés	25,0%	50,0%	25,0%	0,0%	0,0%
PREMILHAT	10,0%	50,0%	20,0%	20,0%	0,0%
La Croix du Chiez	0,0%	50,0%	25,0%	25,0%	0,0%
Rue de l'Eglise	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%	0,0%
QUINSSAINES	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
Coursage	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
ROCLÉS	25,0%	25,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Clos du Stade	25,0%	25,0%	50,0%	0,0%	0,0%
SALIGNY SUR ROUDON	11,1%	55,6%	33,3%	0,0%	0,0%
Les Rameaux	16,7%	50,0%	33,3%	0,0%	0,0%
Hôtel des Voyageurs	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
SANSSAT	54,5%	27,3%	18,2%	0,0%	0,0%
Le Bourg	54,5%	27,3%	18,2%	0,0%	0,0%
SOUVIGNY	9,1%	50,0%	31,8%	4,5%	4,5%
Aristide Briand	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
La Verrerie	10,0%	45,0%	35,0%	5,0%	5,0%
ST BONNET DE ROCHEFORT	11,1%	44,4%	44,4%	0,0%	0,0%
La Gare	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Le Ponant	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
ST BONNET TRONCAIS	6,3%	50,0%	25,0%	18,8%	0,0%
La Croix des Sapins	10,0%	50,0%	10,0%	30,0%	0,0%
Rés. Pasteur	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
ST DIDIER LA FORET	0,0%	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%
Lot Communal	0,0%	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%
ST ENNEMOND	16,7%	66,7%	16,7%	0,0%	0,0%
Le Colombier	16,7%	66,7%	16,7%	0,0%	0,0%
ST GENEST	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
ST GERAND DE VAUX	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
ST GERAND LE PUY	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Rue du Commerce	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%
ST GERMAIN DES FOSSES	36,0%	44,2%	16,3%	3,5%	0,0%
Les Vignauds	39,7%	42,6%	14,7%	2,9%	0,0%
Ancienne Gendarmerie	25,0%	75,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Les Mouillères	21,4%	42,9%	28,6%	7,1%	0,0%
ST HILAIRE	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Le Grand Domaine	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
ST LEON	50,0%	25,0%	25,0%	0,0%	0,0%
Beaulieu	50,0%	25,0%	25,0%	0,0%	0,0%
ST LEOPARDIN D AUGY	0,0%	42,9%	57,1%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	42,9%	57,1%	0,0%	0,0%
ST MARTINIEN	40,0%	0,0%	40,0%	20,0%	0,0%
La Goutte Cagnard	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Maison Mourier	33,3%	0,0%	33,3%	33,3%	0,0%
ST MENOUX	7,7%	30,8%	53,8%	0,0%	7,7%
Les Ouches	0,0%	25,0%	75,0%	0,0%	0,0%
Chemin des Vignes	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Lot Les Vignes	20,0%	20,0%	40,0%	0,0%	20,0%
ST POURCAIN SUR BESBRE	0,0%	20,0%	60,0%	20,0%	0,0%
Les Jean Martin	0,0%	20,0%	60,0%	20,0%	0,0%
ST POURCAIN SUR SIOULE	30,4%	34,8%	34,8%	0,0%	0,0%
Les Acacias	27,3%	36,4%	36,4%	0,0%	0,0%
Rue du Chalet	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
ST SORNIN	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%
Les Creuses	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%
ST VICTOR	0,0%	28,6%	42,9%	14,3%	14,3%
Imp. Claude Simon	0,0%	23,1%	38,5%	15,4%	23,1%
Rte de Paris	0,0%	33,3%	46,7%	13,3%	6,7%
ST YORRE	34,8%	34,8%	27,2%	1,1%	2,2%
Le Bouchat	25,0%	45,0%	30,0%	0,0%	0,0%
Champs Cros	31,6%	31,6%	26,3%	0,0%	10,5%
La Croix des Vernes	22,2%	33,3%	38,9%	5,6%	0,0%
Rés. Du Marché	39,1%	39,1%	21,7%	0,0%	0,0%
Rue de la Poste	66,7%	16,7%	16,7%	0,0%	0,0%
THIEL SUR ACOLIN	20,0%	60,0%	20,0%	0,0%	0,0%
Les Grassots 1	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%	0,0%
Les Grassots 2	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

TOULON SUR ALLIER	15,4%	30,8%	23,1%	7,7%	23,1%
Le Bourg et La Vivert	0,0%	33,3%	0,0%	0,0%	66,7%
Rés. Du Parc	0,0%	50,0%	25,0%	0,0%	25,0%
Le Dauphin	40,0%	0,0%	40,0%	20,0%	0,0%
Rue de la Mairie	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
TREIGNAT	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
Le Verger	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
TRONGET	11,1%	55,6%	0,0%	11,1%	22,2%
Le Verger	11,1%	55,6%	0,0%	11,1%	22,2%
URCAY	11,1%	55,6%	22,2%	0,0%	11,1%
Les Tizais	16,7%	33,3%	33,3%	0,0%	16,7%
Ancienne Halle au Blé	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
VARENNES SUR ALLIER	37,4%	39,4%	17,2%	2,0%	4,0%
Les Egots	10,0%	50,0%	30,0%	10,0%	0,0%
La Tuilerie	40,0%	43,1%	12,3%	0,0%	4,6%
Rue Claude Labonde	75,0%	0,0%	12,5%	12,5%	0,0%
Rue René Corre	25,0%	75,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Impasse de Vouroux	11,1%	33,3%	44,4%	0,0%	11,1%
rés. Le Carnot	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
rés. Les Mésanges	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
VARENNES SUR TECHE	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
Rue de la Poste	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
VAUX	22,2%	22,2%	44,4%	0,0%	11,1%
Rés. St Hippolyte	22,2%	22,2%	44,4%	0,0%	11,1%
VENDAT	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%
Le Bourg	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%
VICHY	29,3%	37,3%	29,3%	2,7%	1,3%
Côte St Amand	25,0%	25,0%	37,5%	12,5%	0,0%
Les Tamaris	31,8%	50,0%	13,6%	0,0%	4,5%
Pré Fleuri	44,4%	33,3%	22,2%	0,0%	0,0%
Beauséjour	19,2%	34,6%	42,3%	3,8%	0,0%
rés. Arlette	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
VIEURE	25,0%	0,0%	50,0%	25,0%	0,0%
Lot de la Grande Maison	25,0%	0,0%	50,0%	25,0%	0,0%
VILLEBRET	0,0%	36,4%	36,4%	18,2%	9,1%
Le Clos	0,0%	36,4%	36,4%	18,2%	9,1%
VILLEFRANCHE D ALLIER	13,0%	26,1%	43,5%	13,0%	4,3%
Le Champ de la Clef	6,7%	40,0%	40,0%	6,7%	6,7%
Rés. St Jacques	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
Le Pré de la Chapelle	25,0%	0,0%	25,0%	50,0%	0,0%
Rés. Du Cygne	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%
VOUSSAC	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
YGRANDE	33,3%	44,4%	22,2%	0,0%	0,0%
La Bretonnerie	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Rue Pierre Curie	50,0%	25,0%	25,0%	0,0%	0,0%
Lot du Midi	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Centre Bourg	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
YZEURE	14,1%	32,9%	35,2%	9,9%	8,0%
Rue de la Poste	20,0%	45,7%	28,6%	0,0%	5,7%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Bellecombe	20,0%	40,0%	40,0%	0,0%	0,0%
St Bonnet	15,4%	7,7%	38,5%	30,8%	7,7%
Albert Camus	7,1%	28,6%	35,7%	17,9%	10,7%
Le Gd Meaulnes 1	24,0%	16,0%	32,0%	16,0%	12,0%
La Plaine Bodin	15,4%	25,6%	35,9%	10,3%	12,8%
Les Coquignets	5,0%	50,0%	32,5%	7,5%	5,0%
Le Petit Panloup	12,5%	37,5%	50,0%	0,0%	0,0%
Le Grand Meaulnes 2	13,3%	26,7%	46,7%	6,7%	6,7%
Total général	23,5%	39,8%	28,1%	4,9%	3,8%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Annexe 7 Ménages percevant l'APL par ensemble immobilier

Ensembles immobiliers	Part de ménages percevant l'APL
ABREST	71,4%
CHEMIN DU TREUIL	50,0%
LA FONTCHAUDIERE	100,0%
RUE DE LA LIBERTE	60,0%
AGONGES	40,0%
LES ECHARDONS	50,0%
LES PEYRADES	33,3%
AINAY LE CHATEAU	66,7%
LOTISSEMENT DU PRIEURE	66,7%
ARFEUILLES	0,0%
DENFERT ROCHEREAU	0,0%
AUDES	80,0%
13 RTE MUSEE MAGNETTE	0,0%
LES MOLLES	100,0%
AUROUER	25,0%
LOTISSEMENT DU BOURG	25,0%
AUTRY ISSARDS	14,3%
AUTRY-ISSARDS	0,0%
PRE DU BOURG/ST PRIEST	33,3%
AVERMES	34,0%
LES RAMILLONS	38,1%
ST EXUPERY	31,0%
BEAULON	62,5%
IMPASSE DES PIERRES	40,0%
L'ORANGERIE	72,7%
BELLENAVES	37,5%
RESIDENCE LES FORGES	33,3%
RUE DES FORGES	0,0%
RUE DU LOGIS/RUE DES CIGALES	66,7%
BELLERIVE SUR ALLIER	61,1%
19 RUE GRENET	100,0%
CLAIR-MATIN	63,3%
LE CONTOT - LE RIOLON - LE VERDONNE	43,6%
LE FONTANE	66,7%
RESIDENCE ADELAÏDE	50,0%
RESIDENCE LA CHATAIGNERAIE	73,3%
ROUTE DE CHARMEIL	100,0%
BERT	100,0%
LE PRE CARRE	100,0%
BESSAY SUR ALLIER	58,6%
LE COMTE	55,0%

RUE DE L'EGALITE	66,7%
BIZENEUILLE	50,0%
ROUTE DE ST ANGEL	50,0%
BOURBON L ARCHAMBAULT	63,4%
AVENUE DU 8 MAI 1945	58,3%
LES SOLINS	67,5%
ROUTE DE VILLEFRANCHE	57,9%
BRAIZE	66,7%
LES GALLERANDS	66,7%
BRESNAY	50,0%
RUE DES ANCIENS MAIRES	50,0%
BROUT VERNET	50,0%
GRANDE RUE	33,3%
LES TILLEULS	66,7%
LOT DE L'ANCIEN STADE	50,0%
BRUGHEAS	52,9%
LE COMMUNAL DE BORD	52,9%
BUSSET	50,0%
LES BARBINS	50,0%
BUXIERES LES MINES	57,5%
LA CROIX DE FER	66,7%
LE SEPTIER	33,3%
RESIDENCE ANDRE FAUCONNIER	68,8%
CERILLY	64,3%
AUGUSTE DAUMIN	62,5%
LA JAULIERE	66,7%
CHAPPES	66,7%
LE BOURG	66,7%
CHAREIL CINTRAT	75,0%
LE BOURG	75,0%
CHASSENARD	57,1%
LA GRANGE	66,7%
LES COLLINS	50,0%
CHATEAU SUR ALLIER	0,0%
LA CHAUSSEE	0,0%
CHATEL DE NEUVRE	50,0%
LA VIEILLE POSTE	42,9%
RESIDENCE LE CHAMBON	66,7%
CHATEL MONTAGNE	100,0%
LE BOURG	100,0%
CHATILLON	100,0%
LA COMBERTE	100,0%
CHAVROCHES	75,0%
LE BOURG	100,0%
LE QUARTIER BAS	50,0%
CHAZEMAIS	38,5%
CHEMIN DES MURIERS	50,0%
LE BOURG	0,0%

LES CHARMES	50,0%
LES JOMIERS	25,0%
CHEMILLY	45,0%
LES MARCHES	45,0%
COGNAT LYONNE	50,0%
CHEMIN DE L'ECOLE	50,0%
COSNE D ALLIER	60,0%
ANTOINE BLONDIN	57,9%
LE DREUILLE	60,0%
RUE D'AMTZELL	63,6%
COULANDON	100,0%
CHEMIN DES VIGNES	100,0%
COULANGES	55,6%
RUE NATIONALE	50,0%
TERRE DE CHAMPAGNE	57,1%
COULEUVRE	66,7%
LA CROIX BLANCHE	66,7%
COUZON	50,0%
LA CURE	50,0%
LE BOURG	50,0%
CREUZIER LE VIEUX	48,8%
LE VIOLON D'INGRE	40,0%
LES JONQUILLES	50,0%
LES ROUSSILLES	55,0%
CUSSET	60,5%
ARCINS	71,7%
CHAMPCOURT	46,2%
CLAIR-LOGIS	57,1%
GIRAUDOUX	75,0%
JEAN DE DOYAT	62,1%
LE CHAMBON	69,6%
LECLERC	48,6%
PRESLES	55,3%
PUY BESSEAU	55,0%
RESIDENCE DU DRAPEAU	67,6%
RESIDENCE VALMY	64,7%
RUE DE LA CONSTITUTION	100,0%
DESERTINES	34,8%
LES GREVIERES	34,8%
DIOU	55,6%
LE PRIEURE	55,6%
DOMERAT	58,6%
DOMAINE DU BOURBONNAIS	59,6%
GERARD NORMAND CONDRA	38,9%
PIERRE CAUSSIN CONDRA	52,4%
RES. DE TREIGNAT	65,2%
SQUARE BERTHOMIER CONDRA	100,0%

DOMPIERRE SUR BESBRE	49,2%
BELLEVUE	45,3%
CHANTEMERLE	66,7%
CHEMIN DU LOUAGE PINOT	33,3%
L'OLIVE	34,8%
RESIDENCE LA SOURCE	52,2%
RESIDENCE L'OLIVE	51,3%
RESIDENCE SAINT LOUIS	60,0%
RUE DE L'ARTICHAUT	75,0%
RUE ST LOUIS	50,0%
DURDAT LAREQUILLE	70,8%
LES MOULINS	70,8%
EBREUIL	61,9%
LA GUILLOTIERE	50,0%
LE CLOS DE LA GARE	40,0%
PORTE DE CHARRAT	50,0%
SAINT-JAMES	75,0%
ECHASSIERES	42,9%
BELLEVUE	50,0%
LES FOURNIERES	41,7%
ESCUROLLES	52,2%
CLOS DES VIGNES	50,0%
LE COURNASSAT	50,0%
LE TREFLE	66,7%
ESPINASSE VOZELLE	66,7%
LE BOURG	66,7%
ESTIVAREILLES	53,8%
LOT. DU FER A CHEVAL	53,8%
FERRIERES SUR SICHON	50,0%
LE BOURG	50,0%
FRANCHESSE	50,0%
CHEMIN DE ROUERE	50,0%
GANNAT	61,3%
LE BOUZOL	64,8%
LE SIGILLON	60,0%
LES CAPUCINS	47,1%
RESIDENCE DU PONT SOL	47,4%
RUE DE LA LIBERATION	90,9%
GARNAT SUR ENGIEVRE	100,0%
LA CROIX ROUGE	100,0%
HAUT BOCAGE	38,5%
L'ESPINASSE	38,5%
HERISSON	33,3%
RUE GAMBETTA	33,3%
JALIGNY SUR BESBRE	75,0%
IMMEUBLE MARSEIGNE	33,3%
PLACE DU MARCHÉ	100,0%
LA CHABANNE	0,0%
LE BOURG	0,0%

LA CHAPELAUDE	71,4%
AVENUE DE LA GARE	66,7%
PEU CHEVRIER	75,0%
LA FERTE HAUTERIVE	50,0%
LE BOURG	80,0%
LOT. LES MURIERS	20,0%
LAFELINE	50,0%
LE BOURG	50,0%
LALIZOLLE	83,3%
LE DAUMAS	83,3%
LAPALISSE	56,6%
CLAIR MATIN	50,9%
LES BRUYERES	60,0%
PLACE CHARLES BECAUD	60,0%
RUE DE LA LIBERTE	83,3%
RUE PRESIDENT ROOSEVELT	100,0%
LAPRUGNE	50,0%
ROUTE DE ST PRIEST	50,0%
LAVAUT ST ANNE	61,1%
LE PEU DE LAVAL	54,5%
LOTISSEMENT LES VIGNES	71,4%
LE BRETHON	50,0%
LE BOURG	50,0%
LE BREUIL	100,0%
LA CURE	100,0%
LE DONJON	81,1%
LE BOURG	100,0%
LES BIENNES	75,0%
RUE HONORE PREVERAUD I et II	83,3%
LE MAYET DE MONTAGNE	63,8%
HOTEL LECUYER	50,0%
LE PRE COLOMBIER	73,3%
LES PARODELLES	60,0%
RESIDENCE LES PARODELLES	54,5%
RESIDENCE LES PLATANES	68,8%
LE MONTET	65,2%
LA ROMERIE	40,0%
RESIDENCE LA ROMERIE	75,0%
RICHEVIEILLE	66,7%
LE PIN	81,8%
LOT DU CHAMP DU BOURG	83,3%
RESIDENCE LE CHAMP DU BOURG	80,0%
LE THEIL	50,0%
ROUTE DU STADE	50,0%
LIGNEROLLES	20,0%
ALLEE DES MIGNOTTES	20,0%

LIMOISE	66,7%
RESIDENCE DU TILLEUL	50,0%
RUE DU CHAMP DE FOIRE	75,0%
LOUCHY MONTFAND	12,5%
LE CLOS RENAUD	12,5%
LOUROUX DE BOUBLE	40,0%
LES CHAMPS MARQUES	33,3%
LES COMBES DIOT	50,0%
LURCY LEVIS	47,1%
BEAUSOLEIL	83,3%
LES ACACIAS	31,3%
LOT. DE LA FONDGROIX	16,7%
LUSIGNY	26,3%
LA SOURCE	36,4%
RUE DU COMMERCE	16,7%
RUE DU STADE	0,0%
MARCILLAT EN COMBRAILLE	54,5%
GRANDE RUE- RUE DES FRERES	75,0%
RESIDENCE DES SOEURS	75,0%
RUE DE L'ENFER	0,0%
MAZERIER	100,0%
ANCIEN PRESBYTERE	100,0%
MEAULNE	42,9%
LE CONFLUENT	50,0%
LOTISSEMENT DE L'AUMANCE	36,4%
RESIDENCE DE LA FORGE	45,5%
MEILLARD	33,3%
LE CORNELOUP	33,3%
MOLINET	58,3%
RUE DE LA GARE	58,3%
MONESTIER	50,0%
LE BOURG	50,0%
MONTCOMBROUX LES MINES	100,0%
LE BOURG	100,0%
MONTEIGNET SUR L ANDELOT	0,0%
SEMANTRE	0,0%
MONTMARSAULT	67,4%
CENTRE VILLE	71,4%
CHANTOISEAU	78,6%
LA PETITE GOUTTE	57,1%
RUE DU COMMERCE	0,0%
MONTVICQ	0,0%
LE BAS VARENNES	0,0%
MOULINS SUR ALLIER	44,4%
LE CLOS MATISSE	57,1%

MOULINS 48/50 QUAI D'ALLIER	0,0%
MURAT	42,9%
LES HIRONDELLES	42,9%
NASSIGNY	28,6%
RUE DES SAULES	28,6%
NEUILLY LE REAL	58,8%
RESIDENCE LE CHAMP DORE	58,8%
NIZEROLLES	81,8%
ANCIENNE SALLE COMMUNALE	0,0%
LE BOURG	100,0%
LOT LA ZARIE	75,0%
LOT. LA DIEZE	100,0%
NOYANT D ALLIER	66,7%
LE BOURG	75,0%
PLACE DU MARCHÉ	50,0%
PARAY LE FRESIL	100,0%
NOTRE DAME	100,0%
PARAY SOUS BRIAILLES	55,6%
LOT DE L'EGLISE	55,6%
PIERREFITTE SUR LOIRE	90,9%
CHEMIN DE LODDES	80,0%
LES GRAVIERES	100,0%
ROUTE DE MOULINS	100,0%
PREMILHAT	40,0%
LA CROIX DU CHIEZ	37,5%
RUE DE L'EGLISE	50,0%
QUINSSAINES	0,0%
COURSAGE	0,0%
ROCLES	40,0%
CLOS DE STADE	40,0%
SALIGNY SUR ROUDON	60,0%
HOTEL DES VOYAGEURS	33,3%
LES RAMEAUX	77,8%
SANSSAT	52,2%
LE BOURG	52,2%
SOUVIGNY	63,2%
LA VERRERIE	58,6%
LES DUCS DE BOURBON	75,0%
PLACE ARISTIDE BRIAND	80,0%
ST BONNET DE ROCHEFORT	50,0%
LA GARE	100,0%
LOTISSEMENT LE PONANT	40,0%
ST BONNET TRONCAIS	44,4%
LA CROIX DES SAPINS	43,8%
RESIDENCE PASTEUR	45,5%
ST DESIRE	80,0%

ROUTE DE CHAZEMAIS	80,0%
ST DIDIER LA FORET	50,0%
LOT COMMUNAL	50,0%
ST ENNEMOND	58,3%
LE COLOMBIER	58,3%
ST GENEST	75,0%
LE BOURG	75,0%
ST GERAND DE VAUX	33,3%
RUE DE L'EGLISE	33,3%
ST GERAND LE PUY	50,0%
RUE DU COMMERCE	50,0%
ST GERMAIN DES FOSSES	66,4%
ANCIENNE GENDARMERIE	71,4%
LE CLOS DES VIGNAUDS	65,6%
LES MOUILLERES	68,8%
ST HILAIRE	58,3%
LE DOMAINE	58,3%
ST LEON	83,3%
BEAULIEU	83,3%
ST LEOPARDIN D AUGY	42,9%
LE BOURG	42,9%
ST MARCEL EN MURAT	33,3%
LE BOURG	33,3%
ST MARTINIEN	42,9%
LA MAISON MOURIER	33,3%
LOTISSEMENT LA GOUTTE CAGNARD	50,0%
ST MENOUX	50,0%
CHEMIN DES VIGNES	55,6%
LES OUCHES	20,0%
LOT. LES VIGNES	62,5%
ST POURCAIN SUR BESBRE	33,3%
LOT LES JEAN MARTIN	33,3%
ST POURCAIN SUR SIOULE	55,6%
LES ACACIAS	53,8%
RUE DU CHALET	100,0%
ST SORNIN	62,5%
LES CREUSES	62,5%
ST VICTOR	43,9%
IMPASSE CLAUDE SIMON	47,1%
RESIDENCE DE LA ROUTE DE PARIS	41,7%
ST YORRE	62,3%
CHAMP CROS	50,0%
LA CROIX DES VERNES	58,3%
LE BOUCHAT	50,0%
RESIDENCE DU MARCHE	76,0%
ROUTE DE THIERS	83,3%
RUE DE LA POSTE	76,5%
THIEL SUR ACOLIN	57,1%

LES GRASSOTS	57,1%
TOULON SUR ALLIER	63,6%
CENTRE BOURG	66,7%
RESIDENCE DU PARC	40,0%
RESIDENCE LE DAUPHIN	80,0%
RUE DE LA MAIRIE	66,7%
TREIGNAT	50,0%
LOTISSEMENT LE VERGER	50,0%
TRONGET	55,6%
LE VERGER	55,6%
URCAY	57,9%
LES CITRONNELLES	85,7%
LES TIZAIS	25,0%
PLACE CENTRALE	75,0%
VALIGNY	100,0%
ROUTE D'AINAY	100,0%
VALLON EN SULLY	50,0%
RESIDENCE LE CONSTANS	50,0%
VARENNES SUR ALLIER	61,8%
IMPASSE DE VOUROUX	30,0%
LA TUILERIE	63,3%
LES EGOTS	57,1%
RESIDENCE LE CARNOT	66,7%
RESIDENCE LES MESANGES	66,7%
RUE CLAUDE LABONDE	70,0%
RUE RENE CORRE	83,3%
VARENNES SUR TECHE	66,7%
RUE DE LA POSTE	66,7%
VAUX	62,5%
LES TRILLERS	62,5%
VENDAT	75,0%
LE BOURG	75,0%
VICHY	63,1%
COTE ST AMAND	50,0%
LES TAMARIS	78,9%
RES. LE PRE FLEURI	72,7%
RESIDENCE ARLETTE	0,0%
RESIDENCE DE L'EUROPE	37,9%
VIEURE	50,0%
LOT DE LA GRANDE MAISON	50,0%
VILLEBRET	21,4%
LE CLOS DE VILLEBRET	21,4%
VILLEFRANCHE D ALLIER	47,3%
LE CHAMP DE LA CLEF	52,8%
LE PRE DE LA CHAPELLE	22,2%
RES. ST JACQUES	33,3%
RESIDENCE DU CYGNE	75,0%
VOUSSAC	0,0%
LE BOURG	0,0%

YGRANDE	52,4%
LA BRETONNERIE	28,6%
RESIDENCE DU MIDI	66,7%
RESIDENCE LE BOCAGE	50,0%
RUE PIERRE CURIE	71,4%
YZEURE	51,5%
ALBERT CAMUS	55,3%
BELLECOMBE	74,1%
LE GRAND MEAULNES	54,3%
LE GRAND MEAULNES II	33,3%
LE PETIT PANLOUP	58,3%
LES COQUINETS	44,4%
PLAINE BODIN	41,7%
RUE DE LA POSTE	66,0%
ST BONNET	23,1%
Total général	57,2%

Annexe 8 Familles monoparentales par ensemble immobilier

Ensemble immobilier	Nombre de logements occupés	Familles monoparentales (individuel)	Familles monoparentales (collectif)	Taux de familles monoparentales en individuel	Taux de familles monoparentales en collectif	Taux de familles monoparentales
ABREST	14	3	2	21,4%	14,3%	35,7%
RUE DE LA LIBERTE	5		2		40,0%	40,0%
LA FONTCHAUDIERE	5	1		20,0%		20,0%
CHEMIN DU TREUIL	4	2		50,0%		50,0%
AGONGES	10	2		20,0%		20,0%
LES ECHARDONS	4	2		50,0%		50,0%
LA CROIX DE PEYRE	6					0,0%
AINAY LE CHATEAU	7	1		14,3%		14,3%
LOTISSEMENT DU PRIEURE	7	1		14,3%		14,3%
ARFEUILLES	1	1		100,0%		100,0%
DENFERT ROCHEREAU	1	1		100,0%		100,0%
AUDES	4	1	1	25,0%	25,0%	50,0%
LES MOLLES	3	1		33,3%		33,3%
13 RTE MUSEE MAGNETTE	1		1		100,0%	100,0%
AUROUER	4	2		50,0%		50,0%
LOTISSEMENT DU BOURG	4	2		50,0%		50,0%
AUTRY ISSARDS	7	1		14,3%		14,3%
AUTRY-ISSARDS	3					0,0%
PRE DU BOURG/ST PRIEST	4	1		25,0%		25,0%
AVERMES	65	10	5	15,4%	7,7%	23,1%
LES RAMILLONS	22	2	5	9,1%	22,7%	31,8%
ST EXUPERY	29	8		27,6%		27,6%
RESIDENCE VICTOR HUGO	14					0,0%
BEAULON	14	5		35,7%		35,7%
IMPASSE DES PIERRES	4	1		25,0%		25,0%
L'ORANGERIE	10	4		40,0%		40,0%
BELLENAVES	16	3	2	18,8%	12,5%	31,3%
RUE DES FORGES	4					0,0%
RUE DU LOGIS/RUE DES CIGALES	6	3		50,0%		50,0%
RESIDENCE LES FORGES	6		2		33,3%	33,3%
BELLERIVE SUR ALLIER	215	3	53	1,4%	24,7%	26,0%
CLAIR-MATIN	145	3	37	2,1%	25,5%	27,6%
ROUTE DE CHARMEIL	1					0,0%
LE FONTANE	6		3		50,0%	50,0%
LE CONTOT - LE RIOLON - LE VERDONNE	39		4		10,3%	10,3%
19 RUE GRENET	4		3		75,0%	75,0%
RESIDENCE LA CHATAIGNERAIE	16		6		37,5%	37,5%
RESIDENCE ADELAÏDE	4					0,0%
BERT	7	1		14,3%		14,3%
LE PRE CARRE	7	1		14,3%		14,3%
BESSAY SUR ALLIER	28	12		42,9%		42,9%
LE COMTE	19	8		42,1%		42,1%
RUE DE L'EGALITE	9	4		44,4%		44,4%
BIZENEUILLE	4					0,0%
ROUTE DE ST ANGEL	4					0,0%
BOURBON L ARCHAMBAULT	69	10	8	14,5%	11,6%	26,1%
AVENUE DU 8 MAI 1945	12		1		8,3%	8,3%
LES SOLINS	37		7		18,9%	18,9%
ROUTE DE VILLEFRANCHE	20	10		50,0%		50,0%
BRAIZE	6	3		50,0%		50,0%
LES GALLERANDS	6	3		50,0%		50,0%
BRESNAY	2					0,0%
RUE DES ANCIENS MAIRES	2					0,0%
BROUT VERNET	11	4		36,4%		36,4%
LES TILLEULS	2					0,0%
GRANDE RUE	3	1		33,3%		33,3%
LOT DE L'ANCIEN STADE	6	3		50,0%		50,0%
BRUGHEAS	16	9		56,3%		56,3%
LE COMMUNAL DE BORD	16	9		56,3%		56,3%
BUSSET	12	4		33,3%		33,3%
LES BARBINS	12	4		33,3%		33,3%
BUXIERES LES MINES	41	7		17,1%		17,1%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

LA CROIX DE FER	12	3		25,0%		25,0%
RESIDENCE ANDRE FAUCONNIER	17					0,0%
LE SEPTIER	12	4		33,3%		33,3%
CERILLY	13	1		7,7%		7,7%
LA JAULIERE	6					0,0%
AUGUSTE DAUMIN	7	1		14,3%		14,3%
CHAPPES	2	1		50,0%		50,0%
LE BOURG	2	1		50,0%		50,0%
CHAREIL CINTRAT	4	2		50,0%		50,0%
LE BOURG	4	2		50,0%		50,0%
CHASSENARD	14	4	2	28,6%	14,3%	42,9%
LES COLLINS	8	4		50,0%		50,0%
LA GRANGE	6		2		33,3%	33,3%
CHATEAU SUR ALLIER	3					0,0%
LA CHAUSSEE	3					0,0%
CHATEL DE NEUVRE	12	5		41,7%		41,7%
LA VIEILLE POSTE	8	2		25,0%		25,0%
RESIDENCE LE CHAMBON	4	3		75,0%		75,0%
CHATEL MONTAGNE	2					0,0%
LE BOURG	2					0,0%
CHATILLON	2	2		100,0%		100,0%
LA COMBERTE	2	2		100,0%		100,0%
CHAVROCHES	4	1		25,0%		25,0%
LE QUARTIER BAS	2	1		50,0%		50,0%
LE BOURG	2					0,0%
CHAZEMAIS	13	7		53,8%		53,8%
LES JOMIERS	4	1		25,0%		25,0%
LE BOURG	1	1		100,0%		100,0%
LES CHARMES	4	3		75,0%		75,0%
CHEMIN DES MURIERS	4	2		50,0%		50,0%
CHEMILLY	20	5		25,0%		25,0%
LES MARCHES	20	5		25,0%		25,0%
COGNAT LYONNE	8	4		50,0%		50,0%
CHEMIN DE L'ECOLE	8	4		50,0%		50,0%
COSNE D ALLIER	45	2	2	4,4%	4,4%	8,9%
LE DREUILLE	14	2		14,3%		14,3%
ANTOINE BLONDIN	19		2		10,5%	10,5%
RUE D'AMTZELL	12					0,0%
COULANDON	2	1		50,0%		50,0%
CHEMIN DES VIGNES	2	1		50,0%		50,0%
COULANGES	10	2		20,0%		20,0%
TERRE DE CHAMPAGNE	8	2		25,0%		25,0%
RUE NATIONALE	2					0,0%
COULEUVRE	3					0,0%
LA CROIX BLANCHE	3					0,0%
COUZON	5	1		20,0%		20,0%
LE BOURG	4	1		25,0%		25,0%
LA CURE	1					0,0%
CREUZIER LE VIEUX	41	8	3	19,5%	7,3%	26,8%
LES ROUSSILLES	19	7		36,8%		36,8%
LES JONQUILLES	6	1		16,7%		16,7%
LE VIOLON D'INGRE	16		3		18,8%	18,8%
CUSSET	895	9	173	1,0%	19,3%	20,3%
ARCINS	106		19		17,9%	17,9%
PRESLES	337		46		13,6%	13,6%
RENOVATION URBAINE	185		44		23,8%	23,8%
LECLERC	75		17		22,7%	22,7%
GIRAUDOUX	24		9		37,5%	37,5%
LE CHAMBON	20		1		5,0%	5,0%
CHAMPCOURT	40	9	2	22,5%	5,0%	27,5%
CLAIR-LOGIS	15		6		40,0%	40,0%
JEAN DE DOYAT	29		8		27,6%	27,6%
RESIDENCE VALMY	17		6		35,3%	35,3%
PUY BESSEAU	42		13		31,0%	31,0%
RUE DE LA CONSTITUTION	5		2		40,0%	40,0%
DESERTINES	45	14		31,1%		31,1%
LES GREVIERES	25	7		28,0%		28,0%
LES GREVIERES	20	7		35,0%		35,0%
DIOU	9	1		11,1%		11,1%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

LE PRIEURE	9	1		11,1%		11,1%
DOMERAT	115	14	18	12,2%	15,7%	27,8%
PIERRE CAUSSIN CONDRA TR1	21	9		42,9%		42,9%
SQUARE BERTHOMIER CONDRA TR2	7		2		28,6%	28,6%
RES. DE TREIGNAT	23		6		26,1%	26,1%
GERARD NORMAND CONDRA TR3	17	5		29,4%		29,4%
101E	47		10		21,3%	21,3%
DOMAINE DU BOURBONNAIS	47		10		21,3%	21,3%
DOMPIERRE SUR BESBRE	241	8	35	3,3%	14,5%	17,8%
L'OLIVE	23	5		21,7%		21,7%
RESIDENCE L'OLIVE	37		9		24,3%	24,3%
BELLEVUE	62		9		14,5%	14,5%
CHANTEMERLE	6					0,0%
RUE ST LOUIS	2	1		50,0%		50,0%
CHEMIN DU LOUAGE PINOT	3					0,0%
RUE DE L'ARTICHAUT	5	2		40,0%		40,0%
RESIDENCE SAINT LOUIS	5					0,0%
RESIDENCE LA SOURCE	98		17		17,3%	17,3%
DURDAT LAREQUILLE	24	9		37,5%		37,5%
LES MOULINS	24	9		37,5%		37,5%
EBREUIL	20	1	3	5,0%	15,0%	20,0%
SAINTE-JAMES	11		3		27,3%	27,3%
LA GUILLOTIERE	2	1		50,0%		50,0%
PORTE DE CHARRAT	2					0,0%
LE CLOS DE LA GARE	5					0,0%
ECHASSIERES	14	7		50,0%		50,0%
BELLEVUE	2					0,0%
LES FOURNIERES	12	7		58,3%		58,3%
ESCUROLLES	23	6		26,1%		26,1%
LE COURNASSAT	8	2		25,0%		25,0%
CLOS DES VIGNES	12	4		33,3%		33,3%
LE TREFLE	3					0,0%
ESPINASSE VOZELLE	9	3		33,3%		33,3%
LE BOURG	9	3		33,3%		33,3%
ESTIVAREILLES	13	5		38,5%		38,5%
LOT. DU FER A CHEVAL	13	5		38,5%		38,5%
FERRIERES SUR SICHON	1					0,0%
LE BOURG	1					0,0%
FRANCHESSE	4	1		25,0%		25,0%
CHEMIN DE ROUERE	4	1		25,0%		25,0%
GANNAT	115	7	17	6,1%	14,8%	20,9%
LE BOUZOL	57		13		22,8%	22,8%
LES CAPUCINS	18	7		38,9%		38,9%
LE SIGILLON	6					0,0%
RUE DE LA LIBERATION	11		2		18,2%	18,2%
RESIDENCE DU PONT SOL	23		2		8,7%	8,7%
GARNAT SUR ENGIEVRE	5	3		60,0%		60,0%
LA CROIX ROUGE	5	3		60,0%		60,0%
HAUT BOCAGE	13	2	1	15,4%	7,7%	23,1%
L'ESPINASSE	13	2	1	15,4%	7,7%	23,1%
HERISSON	3					0,0%
RUE GAMBETTA	3					0,0%
JALIGNY SUR BESBRE	8	1		12,5%		12,5%
PLACE DU MARCHE	6	1		16,7%		16,7%
IMMEUBLE MARSEIGNE	2					0,0%
LA CHAPELAUDE	7	2		28,6%		28,6%
PEU CHEVRIER	4	1		25,0%		25,0%
AVENUE DE LA GARE	3	1		33,3%		33,3%
LA FERTE HAUTERIVE	10	5		50,0%		50,0%
LE BOURG	5	3		60,0%		60,0%
LOT. LES MURIERS	5	2		40,0%		40,0%
LAFELINE	4	2		50,0%		50,0%
LE BOURG	4	2		50,0%		50,0%
LALIZOLLE	6	3		50,0%		50,0%
LE DAUMAS	6	3		50,0%		50,0%
LAPALISSE	77	3	19	3,9%	24,7%	28,6%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

CLAIR MATIN	58		16		27,6%	27,6%
LES BRUYERES	5	3		60,0%		60,0%
RUE PRESIDENT ROOSEVELT	3					0,0%
RUE DE LA LIBERTE	6		2		33,3%	33,3%
PLACE CHARLES BECAUD	5		1		20,0%	20,0%
LAPRUGNE	2					0,0%
ROUTE DE ST PRIEST	2					0,0%
LAVAUT ST ANNE	18	7		38,9%		38,9%
LE PEU DE LAVAL	11	5		45,5%		45,5%
LOTISSEMENT LES VIGNES	7	2		28,6%		28,6%
LE BRETHON	2					0,0%
LE BOURG	2					0,0%
LE BREUIL	2		2		100,0%	100,0%
LA CURE	2		2		100,0%	100,0%
LE DONJON	39	9		23,1%		23,1%
LE BOURG	5					0,0%
LES BIENNES	19	9		47,4%		47,4%
RUE HONORE PREVERAUD I et II	15					0,0%
LE MAYET DE MONTAGNE	80	8	6	10,0%	7,5%	17,5%
RESIDENCE LES PLATANES	34	2		5,9%		5,9%
LES PARODELLES	7	3		42,9%		42,9%
LE PRE COLOMBIER	16		3		18,8%	18,8%
RESIDENCE LES PARODELLES	18	3	2	16,7%	11,1%	27,8%
HOTEL LECUYER	5		1		20,0%	20,0%
LE MONTET	25	4	4	16,0%	16,0%	32,0%
RICHEVIEILLE	6		1		16,7%	16,7%
LA ROMERIE	7	4		57,1%		57,1%
RESIDENCE LA ROMERIE	12		3		25,0%	25,0%
LE PIN	10	3		30,0%		30,0%
LOT DU CHAMP DU BOURG	5	3		60,0%		60,0%
RESIDENCE LE CHAMP DU BOURG	5					0,0%
LE THEIL	4	1		25,0%		25,0%
ROUTE DU STADE	4	1		25,0%		25,0%
LIGNEROLLES	5	1		20,0%		20,0%
ALLEE DES MIGNOTTES	5	1		20,0%		20,0%
LIMOISE	6	1		16,7%		16,7%
RUE DU CHAMP DE FOIRE	4	1		25,0%		25,0%
RESIDENCE DU TILLEUL	2					0,0%
LOUCHY MONTFAND	8	1		12,5%		12,5%
LE CLOS RENAUD	8	1		12,5%		12,5%
LOUROUX DE BOUBLE	5					0,0%
LES CHAMPS MARQUES	3					0,0%
LES COMBES DIOT	2					0,0%
LURCY LEVIS	32	4	3	12,5%	9,4%	21,9%
BEAUSOLEIL	10		3		30,0%	30,0%
LES ACACIAS	16	4		25,0%		25,0%
LOT. DE LA FONDGROIX	6					0,0%
LUSIGNY	26	1	2	3,8%	7,7%	11,5%
LA SOURCE	10	1		10,0%		10,0%
RUE DU COMMERCE	7		1		14,3%	14,3%
RUE DU STADE	9		1		11,1%	11,1%
MARCILLAT EN COMBRAILLE	12		3		25,0%	25,0%
RESIDENCE DES SOEURS	4		1		25,0%	25,0%
GRAND RUE	1					0,0%
RUE DE L'ENFER	3					0,0%
GRANDE RUE- RUE DES FRERES	4		2		50,0%	50,0%
MAZERIER	3					0,0%
ANCIEN PRESBYTERE	3					0,0%
MEAULNE	30	10		33,3%		33,3%
LE CONFLUENT	6	2		33,3%		33,3%
LOTISSEMENT DE L'AUMANCE	11	4		36,4%		36,4%
RESIDENCE DE LA FORGE	13	4		30,8%		30,8%
MEILLARD	3	1		33,3%		33,3%
LE CORNELOUP	3	1		33,3%		33,3%
MOLINET	11					0,0%
RUE DE LA GARE	11					0,0%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

MONESTIER	2					0,0%
LE BOURG	2					0,0%
MONTCOMBROUX LES MINES	1					0,0%
LE BOURG	1					0,0%
MONTEIGNET SUR L ANDELOT	1	1		100,0%		100,0%
SEMANTRE	1	1		100,0%		100,0%
MONTMARAUULT	45	6	4	13,3%	8,9%	22,2%
CHANTOISEAU	14	4		28,6%		28,6%
LA PETITE GOUTTE	15	2		13,3%		13,3%
CENTRE VILLE	14		4		28,6%	28,6%
RUE DU COMMERCE	2					0,0%
MONTVICQ	1					0,0%
LE BAS VARENNES	1					0,0%
MOULINS SUR ALLIER	8					0,0%
MOULINS 48/50 QUAI D'ALLIER	2					0,0%
LE CLOS MATISSE	6					0,0%
MURAT	6	1		16,7%		16,7%
LES HIRONDELLES	6	1		16,7%		16,7%
NASSIGNY	7	1		14,3%		14,3%
RUE DES SAULES	7	1		14,3%		14,3%
NEUILLY LE REAL	16	1		6,3%		6,3%
RESIDENCE LE CHAMP DORE	16	1		6,3%		6,3%
NIZEROLLES	10	4		40,0%		40,0%
LE BOURG	2					0,0%
LOT. LA DIEZE	3	2		66,7%		66,7%
ANCIENNE SALLE COMMUNALE	1	1		100,0%		100,0%
LOT LA ZARIE	4	1		25,0%		25,0%
NOYANT D ALLIER	7	2		28,6%		28,6%
LE BOURG	5	2		40,0%		40,0%
PLACE DU MARCHÉ	2					0,0%
PARAY LE FRESIL	4	1		25,0%		25,0%
NOTRE DAME	4	1		25,0%		25,0%
PARAY SOUS BRIAILLES	9	3		33,3%		33,3%
LOT DE L'EGLISE	9	3		33,3%		33,3%
PIERREFITTE SUR LOIRE	11	1		9,1%		9,1%
LES GRAVIERES	4	1		25,0%		25,0%
CHEMIN DE LODDES	4					0,0%
ROUTE DE MOULINS	3					0,0%
PREMILHAT	10					0,0%
LA CROIX DU CHIEZ	8					0,0%
RUE DE L'EGLISE	2					0,0%
QUINSSAINES	1	1		100,0%		100,0%
COURSAGE	1	1		100,0%		100,0%
ROCLES	5	1		20,0%		20,0%
CLOS DE STADE	5	1		20,0%		20,0%
SALIGNY SUR ROUDON	13	1		7,7%		7,7%
LES RAMEAUX	8	1		12,5%		12,5%
HOTEL DES VOYAGEURS	5					0,0%
SANSSAT	23		4		17,4%	17,4%
LE BOURG	23		4		17,4%	17,4%
SOUVIGNY	35	3	8	8,6%	22,9%	31,4%
PLACE ARISTIDE BRIAND	5		2		40,0%	40,0%
LA VERRERIE	26	3	6	11,5%	23,1%	34,6%
LES DUCS DE BOURBON	4					0,0%
ST BONNET DE ROCHEFORT	12	4	1	33,3%	8,3%	41,7%
LA GARE	2		1		50,0%	50,0%
LOTISSEMENT LE PONANT	10	4		40,0%		40,0%
ST BONNET TRONCAIS	28	3	2	10,7%	7,1%	17,9%
LA CROIX DES SAPINS	16	3		18,8%		18,8%
RESIDENCE PASTEUR	12		2		16,7%	16,7%
ST DESIRE	5	1		20,0%		20,0%
ROUTE DE CHAZEMAIS	5	1		20,0%		20,0%
ST DIDIER LA FORET	4	2		50,0%		50,0%
LOT COMMUNAL	4	2		50,0%		50,0%
ST ENNEMOND	12	5		41,7%		41,7%
LE COLOMBIER	12	5		41,7%		41,7%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

ST GENEST	8	2		25,0%		25,0%
LE BOURG	8	2		25,0%		25,0%
ST GERAND DE VAUX	2					0,0%
RUE DE L'EGLISE	2					0,0%
ST GERAND LE PUY	4		1		25,0%	25,0%
RUE DU COMMERCE	4		1		25,0%	25,0%
ST GERMAIN DES FOSSES	115	9	19	7,8%	16,5%	24,3%
LES VIGNAUDS	91		17		18,7%	18,7%
ANCIENNE GENDARMERIE	8		2		25,0%	25,0%
LES MOUILLERES	16	9		56,3%		56,3%
ST HILAIRE	13	5		38,5%		38,5%
LE DOMAINE	13	5		38,5%		38,5%
ST LEON	6	1		16,7%		16,7%
BEAULIEU	6	1		16,7%		16,7%
ST LEOPARDIN D AUGY	6	3		50,0%		50,0%
LE BOURG	6	3		50,0%		50,0%
ST MARCEL EN MURAT	3					0,0%
LE BOURG	3					0,0%
ST MARTINIEN	7	3		42,9%		42,9%
LOTISSEMENT LA GOUTTE CAGNARD	4	2		50,0%		50,0%
LA MAISON MOURIER	3	1		33,3%		33,3%
ST MENOUX	21					0,0%
LES OUCHES	5					0,0%
CHEMIN DES VIGNES	8					0,0%
LOT. LES VIGNES	8					0,0%
ST POURCAIN SUR BESBRE	6	1		16,7%		16,7%
LOT LES JEAN MARTIN	6	1		16,7%		16,7%
ST POURCAIN SUR SIOULE	29		1		3,4%	3,4%
LES ACACIAS	28		1		3,6%	3,6%
RUE DU CHALET	1					0,0%
ST SORNIN	8	1		12,5%		12,5%
LES CREUSES	8	1		12,5%		12,5%
ST VICTOR	41	1	8	2,4%	19,5%	22,0%
IMPASSE CLAUDE SIMON	17	1	4	5,9%	23,5%	29,4%
RESIDENCE DE LA ROUTE DE PARIS	24		4		16,7%	16,7%
ST YORRE	123	1	34	0,8%	27,6%	28,5%
LE BOUCHAT	26		5		19,2%	19,2%
CHAMP CROS	24		10		41,7%	41,7%
LA CROIX DES VERNES	24		3		12,5%	12,5%
RESIDENCE DU MARCHE	24		8		33,3%	33,3%
ROUTE DE THIERS	6	1		16,7%		16,7%
RUE DE LA POSTE	19		8		42,1%	42,1%
THIEL SUR ACOLIN	8	1		12,5%		12,5%
LES GRASSOTS	4	1		25,0%		25,0%
LES GRASSOTS	4					0,0%
TOULON SUR ALLIER	23	10	3	43,5%	13,0%	56,5%
CENTRE BOURG	9	5		55,6%		55,6%
RESIDENCE DU PARC	5	2		40,0%		40,0%
RESIDENCE LE DAUPHIN	5		3		60,0%	60,0%
RUE DE LA MAIRIE	4	3		75,0%		75,0%
TREIGNAT	2					0,0%
LOTISSEMENT LE VERGER	2					0,0%
TRONGET	17	4		23,5%		23,5%
LE VERGER	17	4		23,5%		23,5%
URCAY	19	4	2	21,1%	10,5%	31,6%
LES TIZAIS	7	1		14,3%		14,3%
LES CITRONNELLES	8	3		37,5%		37,5%
PLACE CENTRALE	4		2		50,0%	50,0%
VALIGNY	2		2		100,0%	100,0%
ROUTE D'AINAY	2		2		100,0%	100,0%
VALLON EN SULLY	2		1		50,0%	50,0%
RESIDENCE LE CONSTANS	2		1		50,0%	50,0%
VARENNES SUR ALLIER	142	6	25	4,2%	17,6%	21,8%
LES EGOTS	16		1		6,3%	6,3%
LA TUILERIE	93		22		23,7%	23,7%
RUE CLAUDE LABONDE	10		2		20,0%	20,0%
RUE RENE CORRE	7	6		85,7%		85,7%
IMPASSE DE VOUROUX	10					0,0%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

RESIDENCE LE CARNOT	3					0,0%
RESIDENCE LES MESANGES	3					0,0%
VARENNES SUR TECHE	3		1		33,3%	33,3%
RUE DE LA POSTE	3		1		33,3%	33,3%
VAUX	16	3		18,8%		18,8%
LES TRILLERS	16	3		18,8%		18,8%
VENDAT	8	2		25,0%		25,0%
LE BOURG	8	2		25,0%		25,0%
VICHY	118	2	15	1,7%	12,7%	14,4%
COTE ST AMAND	10		1		10,0%	10,0%
LES TAMARIS	38	2	5	5,3%	13,2%	18,4%
RES. LE PRE FLEURI	33		9		27,3%	27,3%
RESIDENCE DE L'EUROPE	28					0,0%
RESIDENCE ARLETTE	8					0,0%
BD GAMBETTA - RUE CHARASSE	1					0,0%
VIEURE	4	2		50,0%		50,0%
LOT DE LA GRANDE MAISON	4	2		50,0%		50,0%
VILLEBRET	14	3		21,4%		21,4%
LE CLOS DE VILLEBRET	14	3		21,4%		21,4%
VILLEFRANCHE D ALLIER	59	17	3	28,8%	5,1%	33,9%
LE CHAMP DE LA CLE	38	14		36,8%		36,8%
RES. ST JACQUES	6		2		33,3%	33,3%
LE PRE DE LA CHAPELLE	9	3		33,3%		33,3%
RESIDENCE DU CYGNE	6		1		16,7%	16,7%
VOUSSAC	3					0,0%
LE BOURG	3					0,0%
YGRANDE	23	2		8,7%		8,7%
LA BRETONNERIE	9	2		22,2%		22,2%
RUE PIERRE CURIE	8					0,0%
RESIDENCE DU MIDI	2					0,0%
RESIDENCE LE BOCAGE	4					0,0%
YZEURE	302	27	41	8,9%	13,6%	22,5%
RUE DE LA POSTE	53		18		34,0%	34,0%
BELLECOMBE	21		13		61,9%	61,9%
ST BONNET	12	1		8,3%		8,3%
ALBERT CAMUS	39	4		10,3%		10,3%
LE GRAND MEAULNES	34	8		23,5%		23,5%
PLAINE BODIN	60	11	3	18,3%	5,0%	23,3%
LES COQUINETS	53	3		5,7%		5,7%
LE PETIT PANLOUP	12					0,0%
LE GRAND MEAULNES II	18		7		38,9%	38,9%
Total général	4173	437	539	10,5%	12,9%	23,4%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Annexe 9 Age moyen des titulaires de bail par ensemble immobilier

Ensembles immobiliers	Part de titulaires de bail de moins de 18 ans	Part de titulaires de bail entre 18 et 24 ans	Part de titulaires de bail entre 25 et 49 ans	Part de titulaires de bail entre 50 et 64 ans	Part de titulaires de bail entre 65 et 74 ans	Part de titulaires de bail de + de 75 ans
ABREST	0,0%	7,1%	57,1%	28,6%	7,1%	0,0%
Rue de la Liberté	0,0%	0,0%	60,0%	40,0%	0,0%	0,0%
La Fontchaudière	0,0%	0,0%	60,0%	20,0%	20,0%	0,0%
Chemin du Treuil	0,0%	25,0%	50,0%	25,0%	0,0%	0,0%
AGONGES	0,0%	0,0%	50,0%	20,0%	20,0%	10,0%
Les Echardons	0,0%	0,0%	25,0%	25,0%	25,0%	25,0%
La Croix de peyre	0,0%	0,0%	66,7%	16,7%	16,7%	0,0%
AINAY LE CHATEAU	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Lotissement du Prieuré	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
ARFEUILLES	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Denfert Rochereau	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
AUDES	0,0%	0,0%	75,0%	25,0%	0,0%	0,0%
Les Molles	0,0%	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
13 route Musée Magnette	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
AUROUER	0,0%	0,0%	75,0%	25,0%	0,0%	0,0%
Lot du Bourg	0,0%	0,0%	75,0%	25,0%	0,0%	0,0%
AUTRY ISSARDS	0,0%	14,3%	42,9%	42,9%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	25,0%	50,0%	25,0%	0,0%	0,0%
Pré du Bourg/St Priest	0,0%	0,0%	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%
AVERMES	0,0%	0,0%	36,7%	32,7%	18,4%	12,2%
Les Ramillons	0,0%	0,0%	61,9%	19,0%	9,5%	9,5%
St Exupéry	0,0%	0,0%	17,9%	42,9%	25,0%	14,3%
BEAULON	0,0%	0,0%	33,3%	33,3%	13,3%	20,0%
Impasse des Pierres	0,0%	0,0%	25,0%	50,0%	0,0%	25,0%
L'Orangerie	0,0%	0,0%	36,4%	27,3%	18,2%	18,2%
BELLENAVES	0,0%	0,0%	37,5%	12,5%	6,3%	43,8%
Rue des Forges	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Rue du logis, rue des Cigales	0,0%	0,0%	33,3%	33,3%	16,7%	16,7%
Rés. Les Forges	0,0%	0,0%	66,7%	0,0%	0,0%	33,3%
BELLERIVE SUR ALLIER	0,0%	1,8%	40,4%	27,1%	12,8%	17,9%
Clair Matin	0,0%	2,0%	39,6%	26,2%	12,8%	19,5%
Route de Charmeil	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Le Fontane	0,0%	0,0%	66,7%	16,7%	16,7%	0,0%
Le Riolon Le Contot Le Verdonne	0,0%	2,6%	35,9%	23,1%	12,8%	25,6%
Rue de Grenet	0,0%	0,0%	75,0%	0,0%	25,0%	0,0%
La Chataigneraie	0,0%	0,0%	40,0%	46,7%	13,3%	0,0%
Rés. Adélaïde	0,0%	0,0%	25,0%	75,0%	0,0%	0,0%
BERT	0,0%	0,0%	71,4%	0,0%	28,6%	0,0%
Le Pré Carré	0,0%	0,0%	71,4%	0,0%	28,6%	0,0%
BESSAY SUR ALLIER	0,0%	0,0%	75,0%	10,7%	7,1%	7,1%
Le Comté	0,0%	0,0%	73,7%	15,8%	10,5%	0,0%
Rue de l'Egalité	0,0%	0,0%	77,8%	0,0%	0,0%	22,2%
BIZENEUILLE	0,0%	0,0%	50,0%	25,0%	25,0%	0,0%
Rte de St Angel	0,0%	0,0%	50,0%	25,0%	25,0%	0,0%
BOURBON L ARCHAMBAULT	0,0%	1,4%	38,0%	28,2%	19,7%	12,7%
Rue du 8 mai	0,0%	0,0%	25,0%	25,0%	16,7%	33,3%
Les Solins	0,0%	2,5%	40,0%	25,0%	25,0%	7,5%
Rte de Villefranche	0,0%	0,0%	42,1%	36,8%	10,5%	10,5%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

BRAIZE	0,0%	0,0%	83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
Les Gallerands	0,0%	0,0%	83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
BRESNAY	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%
Rue des Anciens Maires	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%
BROUT VERNET	0,0%	0,0%	66,7%	25,0%	0,0%	8,3%
Les Tilleuls	0,0%	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
Grande Rue	0,0%	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
Lot de l'Ancien Stade	0,0%	0,0%	66,7%	16,7%	0,0%	16,7%
BRUGHEAS	0,0%	0,0%	64,7%	23,5%	11,8%	0,0%
Le Communal de Bord	0,0%	0,0%	64,7%	23,5%	11,8%	0,0%
BUSSET	0,0%	0,0%	83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
les Barbins	0,0%	0,0%	83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
BUXIERES LES MINES	0,0%	0,0%	35,0%	20,0%	27,5%	17,5%
La Croix de Fer	0,0%	0,0%	50,0%	8,3%	25,0%	16,7%
La Buissonnière	0,0%	0,0%	31,3%	25,0%	25,0%	18,8%
Le Septier	0,0%	0,0%	25,0%	25,0%	33,3%	16,7%
CERILLY	0,0%	0,0%	42,9%	14,3%	14,3%	28,6%
La Jaulière	0,0%	0,0%	33,3%	0,0%	33,3%	33,3%
Rue Auguste Daumin	0,0%	0,0%	50,0%	25,0%	0,0%	25,0%
CHAPPES	0,0%	33,3%	0,0%	66,7%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	33,3%	0,0%	66,7%	0,0%	0,0%
CHAREIL CINTRAT	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
CHASSENARD	0,0%	7,1%	42,9%	35,7%	0,0%	14,3%
Les Collins	0,0%	12,5%	50,0%	37,5%	0,0%	0,0%
La Grange	0,0%	0,0%	33,3%	33,3%	0,0%	33,3%
CHATEAU SUR ALLIER	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
La Chaussée	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
CHATEL DE NEUVRE	0,0%	10,0%	80,0%	10,0%	0,0%	0,0%
La Vieille Poste	0,0%	14,3%	71,4%	14,3%	0,0%	0,0%
Rés. Le Chambon	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
CHATEL MONTAGNE	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%
CHATILLON	0,0%	0,0%	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%
La Comberte	0,0%	0,0%	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%
CHAVROCHES	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Le Quartier bas	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
CHAZEMAIS	0,0%	0,0%	38,5%	30,8%	30,8%	0,0%
Les Jomiers	0,0%	0,0%	25,0%	25,0%	50,0%	0,0%
le Bourg	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Les Charmes	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Chemin des Mûriers	0,0%	0,0%	50,0%	25,0%	25,0%	0,0%
CHEMILLY	0,0%	10,0%	65,0%	15,0%	5,0%	5,0%
Les Marches	0,0%	10,0%	65,0%	15,0%	5,0%	5,0%
COGNAT LYONNE	0,0%	0,0%	75,0%	25,0%	0,0%	0,0%
Chemin de l'Ecole	0,0%	0,0%	75,0%	25,0%	0,0%	0,0%
COSNE D ALLIER	0,0%	0,0%	33,3%	20,0%	4,4%	42,2%
Le Dreuille	0,0%	0,0%	53,3%	20,0%	13,3%	13,3%
Antoine Blondin	0,0%	0,0%	31,6%	21,1%	0,0%	47,4%
rue d'Amtzell	0,0%	0,0%	9,1%	18,2%	0,0%	72,7%
COULANDON	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Chemin des Vignes	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
COULANGES	0,0%	0,0%	11,1%	44,4%	33,3%	11,1%
Terres de Champagne	0,0%	0,0%	14,3%	57,1%	14,3%	14,3%
32 rue Nationale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
COULEUVRE	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	33,3%	66,7%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

La Croix Blanche	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	33,3%	66,7%
COUZON	0,0%	0,0%	50,0%	33,3%	0,0%	16,7%
Le Bourg	0,0%	0,0%	75,0%	0,0%	0,0%	25,0%
La Cure	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
CREUZIER LE VIEUX	0,0%	4,8%	47,6%	33,3%	7,1%	7,1%
Les Roussilles	0,0%	0,0%	55,0%	40,0%	5,0%	0,0%
Les Jonquilles	0,0%	0,0%	33,3%	33,3%	16,7%	16,7%
Le Violon d'Ingres	0,0%	12,5%	43,8%	25,0%	6,3%	12,5%
CUSSET	0,3%	0,7%	27,8%	30,2%	18,0%	23,0%
Arcins	0,0%	0,9%	34,6%	40,2%	10,3%	14,0%
Presles	0,6%	0,3%	21,6%	27,6%	21,0%	28,9%
Rénovation Urbaine	0,0%	0,5%	33,0%	22,5%	17,6%	26,4%
Leclerc	0,0%	0,0%	21,9%	37,0%	21,9%	19,2%
Giraudoux	0,0%	4,2%	41,7%	33,3%	20,8%	0,0%
Le Chambon	0,0%	0,0%	13,6%	40,9%	13,6%	31,8%
Champcourt	0,0%	0,0%	30,8%	28,2%	20,5%	20,5%
Clair logis	0,0%	0,0%	28,6%	14,3%	21,4%	35,7%
Jean de Doyat	3,4%	0,0%	34,5%	37,9%	10,3%	13,8%
Rés. Valmy	0,0%	5,9%	35,3%	17,6%	17,6%	23,5%
Puy Besseau	0,0%	2,4%	34,1%	43,9%	12,2%	7,3%
Rue de la Constitution	0,0%	0,0%	20,0%	40,0%	20,0%	20,0%
DESERTINES	0,0%	0,0%	30,4%	50,0%	15,2%	4,3%
Les Grévières	0,0%	0,0%	34,6%	50,0%	15,4%	0,0%
Les Grévières	0,0%	0,0%	25,0%	50,0%	15,0%	10,0%
DIOU	0,0%	0,0%	22,2%	33,3%	33,3%	11,1%
Le Prieuré	0,0%	0,0%	22,2%	33,3%	33,3%	11,1%
DOMERAT	0,0%	3,5%	38,3%	31,3%	9,6%	17,4%
Rue Pierre Caussin	0,0%	0,0%	42,9%	52,4%	4,8%	0,0%
Square Berthomier	0,0%	0,0%	71,4%	0,0%	14,3%	14,3%
Rue de Treignat	0,0%	4,3%	47,8%	26,1%	8,7%	13,0%
Gérard Normand	0,0%	0,0%	23,5%	41,2%	5,9%	29,4%
Le Domaine du Bourbonnais	0,0%	6,4%	31,9%	25,5%	12,8%	23,4%
DOMPIERRE SUR BESBRE	0,9%	3,4%	29,1%	26,5%	15,8%	24,4%
L'Olive	0,0%	0,0%	18,2%	27,3%	27,3%	27,3%
L'Olive	2,6%	0,0%	33,3%	28,2%	10,3%	25,6%
Bellevue	0,0%	6,3%	25,4%	28,6%	17,5%	22,2%
Chantemerle	0,0%	16,7%	50,0%	16,7%	16,7%	0,0%
Rue St Louis	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Chemin du Louage Pinot	0,0%	0,0%	0,0%	33,3%	0,0%	66,7%
Rue de l'Artichaut	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	25,0%	25,0%
Rue St Louis	0,0%	0,0%	20,0%	20,0%	20,0%	40,0%
La Source	1,1%	3,3%	30,0%	26,7%	14,4%	24,4%
DURDAT LAREQUILLE	0,0%	0,0%	58,3%	33,3%	8,3%	0,0%
Les Moulins	0,0%	0,0%	58,3%	33,3%	8,3%	0,0%
EBREUIL	0,0%	0,0%	47,6%	33,3%	4,8%	14,3%
St-James	0,0%	0,0%	33,3%	41,7%	8,3%	16,7%
La Guillotière	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Porte de Charrat	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%
Clos de la gare	0,0%	0,0%	80,0%	20,0%	0,0%	0,0%
ECHASSIERES	0,0%	0,0%	64,3%	21,4%	14,3%	0,0%
Bellevue	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Les Fournières	0,0%	0,0%	58,3%	25,0%	16,7%	0,0%
ESCUROLLES	0,0%	0,0%	52,2%	30,4%	17,4%	0,0%
Le Cournassat	0,0%	0,0%	62,5%	0,0%	37,5%	0,0%
Clos des Vignes	0,0%	0,0%	58,3%	41,7%	0,0%	0,0%
Ancienne Poste	0,0%	0,0%	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

ESPINASSE VOZELLE	0,0%	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
ESTIVAREILLES	0,0%	0,0%	61,5%	15,4%	23,1%	0,0%
Lot du Fer à Cheval	0,0%	0,0%	61,5%	15,4%	23,1%	0,0%
FERRIERES SUR SICHON	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%	0,0%	50,0%
Le Bourg	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%	0,0%	50,0%
FRANCHESSE	0,0%	0,0%	75,0%	0,0%	0,0%	25,0%
Chemin de Rouère	0,0%	0,0%	75,0%	0,0%	0,0%	25,0%
GANNAT	0,0%	0,9%	36,8%	32,1%	15,1%	15,1%
Le Bouzol	0,0%	1,9%	29,6%	35,2%	18,5%	14,8%
Les Capucins	0,0%	0,0%	62,5%	31,3%	6,3%	0,0%
Le Sigillon	0,0%	0,0%	0,0%	33,3%	16,7%	50,0%
Rue de la Libération	0,0%	0,0%	45,5%	36,4%	18,2%	0,0%
Ancien Monastère	0,0%	0,0%	42,1%	21,1%	10,5%	26,3%
GARNAT SUR ENGIEVRE	0,0%	0,0%	60,0%	40,0%	0,0%	0,0%
La Croix Rouge	0,0%	0,0%	60,0%	40,0%	0,0%	0,0%
HAUT BOCAGE	0,0%	0,0%	38,5%	23,1%	15,4%	23,1%
L'Espinasse	0,0%	0,0%	38,5%	23,1%	15,4%	23,1%
HERISSON	0,0%	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
Rue Gambetta	0,0%	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
JALIGNY SUR BESBRE	0,0%	0,0%	12,5%	62,5%	12,5%	12,5%
Place du Marché	0,0%	0,0%	0,0%	60,0%	20,0%	20,0%
Immeuble Marseigne	0,0%	0,0%	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%
LA CHABANNE	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
LA CHAPELAUDE	0,0%	0,0%	71,4%	28,6%	0,0%	0,0%
Peu Chevrier	0,0%	0,0%	75,0%	25,0%	0,0%	0,0%
Avenue de la Gare	0,0%	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
LA FERTE HAUTERIVE	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	60,0%	40,0%	0,0%	0,0%
Lot Les Muriers	0,0%	0,0%	40,0%	60,0%	0,0%	0,0%
LAFELINE	0,0%	0,0%	25,0%	75,0%	0,0%	0,0%
Ch. Rural du Breuil	0,0%	0,0%	25,0%	75,0%	0,0%	0,0%
LALIZOLLE	16,7%	0,0%	50,0%	16,7%	0,0%	16,7%
Le Daumas	16,7%	0,0%	50,0%	16,7%	0,0%	16,7%
LAPALISSE	0,0%	1,3%	36,4%	23,4%	27,3%	11,7%
Clair Matin	0,0%	1,7%	27,6%	27,6%	27,6%	15,5%
Les Bruyères	0,0%	0,0%	60,0%	20,0%	20,0%	0,0%
Rue Président Roosevelt	0,0%	0,0%	66,7%	0,0%	33,3%	0,0%
Rue de la Liberté	0,0%	0,0%	33,3%	16,7%	50,0%	0,0%
Place Charles Bécaud	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
LAPRUGNE	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Rte de St Priest	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
LAVAUT ST ANNE	0,0%	0,0%	64,7%	35,3%	0,0%	0,0%
Le Peu de Laval	0,0%	0,0%	70,0%	30,0%	0,0%	0,0%
Lot Les Vignes	0,0%	0,0%	57,1%	42,9%	0,0%	0,0%
LE BRETHON	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
LE BREUIL	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
La Cure	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
LE DONJON	0,0%	0,0%	34,2%	21,1%	21,1%	23,7%
Le Bourg	0,0%	0,0%	0,0%	80,0%	20,0%	0,0%
Les Biennés	0,0%	0,0%	65,0%	10,0%	20,0%	5,0%
Rue Honoré Préveraud	0,0%	0,0%	0,0%	15,4%	23,1%	61,5%
LE MAYET DE MONTAGNE	0,0%	2,5%	30,0%	33,8%	15,0%	18,8%
Rés. Les Platanes	0,0%	0,0%	18,8%	34,4%	18,8%	28,1%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Les Parodelles	0,0%	0,0%	40,0%	40,0%	20,0%	0,0%
Pré Colombier	0,0%	0,0%	20,0%	46,7%	6,7%	26,7%
Les Parodelles	0,0%	4,5%	45,5%	31,8%	9,1%	9,1%
Hôtel Lécuyer	0,0%	16,7%	50,0%	0,0%	33,3%	0,0%
LE MONTET	0,0%	0,0%	52,2%	17,4%	17,4%	13,0%
Richevieille	0,0%	0,0%	66,7%	0,0%	16,7%	16,7%
La Romerie	0,0%	0,0%	40,0%	20,0%	0,0%	40,0%
La Romerie	0,0%	0,0%	50,0%	25,0%	25,0%	0,0%
LE PIN	0,0%	0,0%	54,5%	9,1%	9,1%	27,3%
Lot du Champ du Bourg	0,0%	0,0%	66,7%	16,7%	0,0%	16,7%
Le Bourg	0,0%	0,0%	40,0%	0,0%	20,0%	40,0%
LE THEIL	0,0%	0,0%	50,0%	25,0%	25,0%	0,0%
Rte du Stade	0,0%	0,0%	50,0%	25,0%	25,0%	0,0%
LIGNEROLLES	0,0%	0,0%	20,0%	60,0%	0,0%	20,0%
Allée des Mignottes	0,0%	0,0%	20,0%	60,0%	0,0%	20,0%
LIMOISE	0,0%	0,0%	33,3%	33,3%	0,0%	33,3%
Rue du Champ de Foire	0,0%	0,0%	25,0%	25,0%	0,0%	50,0%
Logt du Tilleul	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
LOUCHY MONTFAND	0,0%	0,0%	12,5%	50,0%	25,0%	12,5%
Le Clos Renaud	0,0%	0,0%	12,5%	50,0%	25,0%	12,5%
LOUROUX DE DOUBLE	0,0%	0,0%	20,0%	40,0%	20,0%	20,0%
Les Champs Marques	0,0%	0,0%	0,0%	33,3%	33,3%	33,3%
Le Bourg	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
LURCY LEVIS	0,0%	2,9%	17,6%	35,3%	20,6%	23,5%
Beau Soleil	0,0%	0,0%	33,3%	33,3%	8,3%	25,0%
Les Acacias	0,0%	6,3%	6,3%	43,8%	25,0%	18,8%
La Fondgroix	0,0%	0,0%	16,7%	16,7%	33,3%	33,3%
LUSIGNY	0,0%	14,3%	42,9%	14,3%	19,0%	9,5%
Rue de la Source	0,0%	10,0%	50,0%	20,0%	20,0%	0,0%
Rue du Commerce	0,0%	0,0%	16,7%	16,7%	33,3%	33,3%
Rue du Stade	0,0%	40,0%	60,0%	0,0%	0,0%	0,0%
MARCILLAT EN COMBRAILLE	0,0%	9,1%	63,6%	9,1%	0,0%	18,2%
Rés. Des Sœurs	0,0%	25,0%	25,0%	25,0%	0,0%	25,0%
Rue de l'Enfer	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Rue des Frères	0,0%	0,0%	75,0%	0,0%	0,0%	25,0%
MAZERIER	0,0%	0,0%	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%
MEAULNE	0,0%	3,6%	35,7%	35,7%	14,3%	10,7%
Le Confluent	0,0%	16,7%	33,3%	16,7%	16,7%	16,7%
Lot de l'Aumance	0,0%	0,0%	45,5%	45,5%	9,1%	0,0%
Rés. De la Forge	0,0%	0,0%	27,3%	36,4%	18,2%	18,2%
MEILLARD	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Le Corneloup	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
MOLINET	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	33,3%	66,7%
Rue de la Gare	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	33,3%	66,7%
MONESTIER	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
MONTCOMBROUX LES MINES	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
MONTEIGNET SUR L ANDELLOT	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Semantre	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
MONTMARSAULT	0,0%	0,0%	34,1%	20,5%	27,3%	18,2%
Chantoiseau	0,0%	0,0%	57,1%	14,3%	28,6%	0,0%
La Petite Goutte	0,0%	0,0%	20,0%	20,0%	20,0%	40,0%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Centre Ville	0,0%	0,0%	28,6%	21,4%	35,7%	14,3%
Rue du Commerce	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
MONTVICQ	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Le Bas Varennes	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
MOULINS SUR ALLIER	0,0%	0,0%	25,0%	50,0%	25,0%	0,0%
Quai d'Allier	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Le Clos Matisse	0,0%	0,0%	28,6%	57,1%	14,3%	0,0%
MURAT	0,0%	0,0%	42,9%	28,6%	0,0%	28,6%
Les Hirondelles	0,0%	0,0%	42,9%	28,6%	0,0%	28,6%
NASSIGNY	14,3%	0,0%	28,6%	57,1%	0,0%	0,0%
Rue des Saules	14,3%	0,0%	28,6%	57,1%	0,0%	0,0%
NEUILLY LE REAL	0,0%	0,0%	5,9%	5,9%	11,8%	76,5%
Le Champ Doré	0,0%	0,0%	5,9%	5,9%	11,8%	76,5%
NIZEROLLES	0,0%	0,0%	72,7%	18,2%	9,1%	0,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	66,7%	0,0%	33,3%	0,0%
La Dieze	0,0%	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
Ancienne salle communale	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
La Zarie	0,0%	0,0%	75,0%	25,0%	0,0%	0,0%
NOYANT D ALLIER	0,0%	0,0%	16,7%	33,3%	0,0%	50,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	50,0%
Place du Marché	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%
PARAY LE FRESIL	0,0%	25,0%	0,0%	25,0%	50,0%	0,0%
Lot Notre Dame	0,0%	25,0%	0,0%	25,0%	50,0%	0,0%
PARAY SOUS BRIAILLES	0,0%	0,0%	66,7%	0,0%	0,0%	33,3%
Lot de l'Eglise	0,0%	0,0%	66,7%	0,0%	0,0%	33,3%
PIERREFITTE SUR LOIRE	0,0%	0,0%	54,5%	18,2%	18,2%	9,1%
Les Gravières	0,0%	0,0%	25,0%	0,0%	50,0%	25,0%
Chemin des Loddés	0,0%	0,0%	60,0%	40,0%	0,0%	0,0%
Rte de Moulins	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
PREMILHAT	0,0%	0,0%	60,0%	40,0%	0,0%	0,0%
La Croix du Chiez	0,0%	0,0%	62,5%	37,5%	0,0%	0,0%
Rue de l'Eglise	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
QUINSSAINES	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Coursage	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
ROCLES	0,0%	0,0%	20,0%	60,0%	20,0%	0,0%
Clos du Stade	0,0%	0,0%	20,0%	60,0%	20,0%	0,0%
SALIGNY SUR ROUDON	0,0%	13,3%	26,7%	20,0%	26,7%	13,3%
Les Rameaux	0,0%	0,0%	44,4%	11,1%	22,2%	22,2%
Hôtel des Voyageurs	0,0%	33,3%	0,0%	33,3%	33,3%	0,0%
SANSSAT	0,0%	4,3%	39,1%	34,8%	17,4%	4,3%
Le Bourg	0,0%	4,3%	39,1%	34,8%	17,4%	4,3%
SOUVIGNY	0,0%	5,3%	44,7%	23,7%	13,2%	13,2%
Aristide Briand	0,0%	20,0%	40,0%	20,0%	20,0%	0,0%
La Verrerie	0,0%	3,4%	44,8%	24,1%	10,3%	17,2%
Les Ducs de Bourbon	0,0%	0,0%	50,0%	25,0%	25,0%	0,0%
ST BONNET DE ROCHEFORT	0,0%	0,0%	41,7%	33,3%	0,0%	25,0%
La Gare	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Le Ponant	0,0%	0,0%	40,0%	30,0%	0,0%	30,0%
ST BONNET TRONCAIS	0,0%	0,0%	40,7%	18,5%	18,5%	22,2%
La Croix des Sapins	0,0%	0,0%	37,5%	12,5%	18,8%	31,3%
Rés. Pasteur	0,0%	0,0%	45,5%	27,3%	18,2%	9,1%
ST DESIRE	0,0%	0,0%	20,0%	60,0%	20,0%	0,0%
Rte de Chazemais	0,0%	0,0%	20,0%	60,0%	20,0%	0,0%
ST DIDIER LA FORET	0,0%	0,0%	75,0%	25,0%	0,0%	0,0%
Lot Communal	0,0%	0,0%	75,0%	25,0%	0,0%	0,0%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

ST ENNEMOND	0,0%	0,0%	75,0%	16,7%	8,3%	0,0%
Le Colombier	0,0%	0,0%	75,0%	16,7%	8,3%	0,0%
ST GENEST	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
ST GERAND DE VAUX	0,0%	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
ST GERAND LE PUY	0,0%	0,0%	25,0%	75,0%	0,0%	0,0%
Rue du Commerce	0,0%	0,0%	25,0%	75,0%	0,0%	0,0%
ST GERMAIN DES FOSSES	0,0%	1,9%	44,3%	21,7%	22,6%	9,4%
Les Vignauds	0,0%	2,4%	41,0%	22,9%	24,1%	9,6%
Ancienne Gendarmerie	0,0%	0,0%	57,1%	14,3%	28,6%	0,0%
Les Mouillères	0,0%	0,0%	56,3%	18,8%	12,5%	12,5%
ST HILAIRE	0,0%	0,0%	41,7%	16,7%	16,7%	25,0%
Le Grand Domaine	0,0%	0,0%	41,7%	16,7%	16,7%	25,0%
ST LEON	0,0%	0,0%	16,7%	50,0%	16,7%	16,7%
Beaulieu	0,0%	0,0%	16,7%	50,0%	16,7%	16,7%
ST LEOPARDIN D AUGY	0,0%	0,0%	57,1%	0,0%	14,3%	28,6%
Le Bourg	0,0%	0,0%	57,1%	0,0%	14,3%	28,6%
ST MARCEL EN MURAT	0,0%	0,0%	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%
ST MARTINIEN	0,0%	0,0%	42,9%	42,9%	14,3%	0,0%
La Goutte Cagnard	0,0%	0,0%	75,0%	0,0%	25,0%	0,0%
Maison Mourier	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
ST MENOUX	0,0%	0,0%	50,0%	9,1%	22,7%	18,2%
Les Ouches	0,0%	0,0%	40,0%	0,0%	60,0%	0,0%
Chemin des Vignes	0,0%	0,0%	33,3%	11,1%	22,2%	33,3%
Lot Les Vignes	0,0%	0,0%	75,0%	12,5%	0,0%	12,5%
ST POURCAIN SUR BESBRE	0,0%	0,0%	33,3%	16,7%	50,0%	0,0%
Les Jean Martin	0,0%	0,0%	33,3%	16,7%	50,0%	0,0%
ST POURCAIN SUR SIOULE	0,0%	0,0%	11,1%	37,0%	29,6%	22,2%
Les Acacias	0,0%	0,0%	11,5%	34,6%	30,8%	23,1%
Rue du Chalet	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
ST SORNIN	0,0%	0,0%	37,5%	37,5%	12,5%	12,5%
Les Creuses	0,0%	0,0%	37,5%	37,5%	12,5%	12,5%
ST VICTOR	0,0%	2,4%	36,6%	34,1%	12,2%	14,6%
Imp. Claude Simon	0,0%	0,0%	47,1%	41,2%	0,0%	11,8%
Rte de Paris	0,0%	4,2%	29,2%	29,2%	20,8%	16,7%
ST YORRE	0,0%	4,1%	48,8%	21,5%	13,2%	12,4%
Le Bouchat	0,0%	4,0%	40,0%	16,0%	20,0%	20,0%
Champs Cros	0,0%	0,0%	58,3%	25,0%	12,5%	4,2%
La Croix des Vernes	0,0%	8,3%	33,3%	25,0%	16,7%	16,7%
Rés. Du Marché	0,0%	0,0%	60,0%	12,0%	12,0%	16,0%
Rte de Thiers	0,0%	16,7%	50,0%	33,3%	0,0%	0,0%
Rue de la Poste	0,0%	5,9%	52,9%	29,4%	5,9%	5,9%
THIEL SUR ACOLIN	0,0%	0,0%	28,6%	14,3%	28,6%	28,6%
Les Grassots 1	0,0%	0,0%	33,3%	0,0%	33,3%	33,3%
Les Grassots 2	0,0%	0,0%	25,0%	25,0%	25,0%	25,0%
TOULON SUR ALLIER	0,0%	0,0%	69,6%	26,1%	4,3%	0,0%
Le Bourg et La Vivert	0,0%	0,0%	55,6%	33,3%	11,1%	0,0%
Rés. Du Parc	0,0%	0,0%	60,0%	40,0%	0,0%	0,0%
Le Dauphin	0,0%	0,0%	80,0%	20,0%	0,0%	0,0%
Rue de la Mairie	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
TREIGNAT	0,0%	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%
Le Verger	0,0%	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%
TRONGET	0,0%	0,0%	44,4%	33,3%	16,7%	5,6%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

Le Verger	0,0%	0,0%	44,4%	33,3%	16,7%	5,6%
URCAY	0,0%	21,1%	36,8%	21,1%	21,1%	0,0%
Les Tizais	0,0%	12,5%	25,0%	25,0%	37,5%	0,0%
Les Citronnelles	0,0%	42,9%	42,9%	0,0%	14,3%	0,0%
Ancienne Halle au Blé	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
VALIGNY	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Rte d'Ainay	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
VALLON EN SULLY	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Rés. Le Constans	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
VARENNES SUR ALLIER	0,0%	2,2%	34,3%	33,6%	14,6%	15,3%
Les Egots	0,0%	0,0%	28,6%	28,6%	21,4%	21,4%
La Tuilerie	0,0%	2,2%	31,9%	37,4%	16,5%	12,1%
Rue Claude Labonde	0,0%	10,0%	30,0%	60,0%	0,0%	0,0%
Rue René Corre	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Impasse de Vouroux	0,0%	0,0%	40,0%	20,0%	20,0%	20,0%
rés. Le Carnot	0,0%	0,0%	33,3%	0,0%	0,0%	66,7%
rés. Les Mésanges	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
VARENNES SUR TECHE	0,0%	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%
Rue de la Poste	0,0%	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%
VAUX	0,0%	0,0%	56,3%	31,3%	12,5%	0,0%
Rés. St Hippolyte	0,0%	0,0%	56,3%	31,3%	12,5%	0,0%
VENDAT	0,0%	0,0%	75,0%	12,5%	12,5%	0,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	75,0%	12,5%	12,5%	0,0%
VICHY	0,0%	1,8%	36,4%	17,3%	21,8%	22,7%
Côte St Amand	0,0%	0,0%	40,0%	20,0%	20,0%	20,0%
Les Tamaris	0,0%	0,0%	44,7%	28,9%	18,4%	7,9%
Pré Fleuri	0,0%	6,1%	57,6%	15,2%	18,2%	3,0%
Beauséjour	0,0%	0,0%	0,0%	3,6%	32,1%	64,3%
rés. Arlette	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
VIEURE	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%
Lot de la Grande Maison	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	50,0%	0,0%
VILLEBRET	0,0%	0,0%	50,0%	21,4%	14,3%	14,3%
Le Clos	0,0%	0,0%	50,0%	21,4%	14,3%	14,3%
VILLEFRANCHE D ALLIER	0,0%	1,8%	49,1%	25,5%	14,5%	9,1%
Le Champ de la Clef	0,0%	2,8%	52,8%	27,8%	8,3%	8,3%
Rés. St Jacques	0,0%	0,0%	33,3%	50,0%	16,7%	0,0%
Le Pré de la Chapelle	0,0%	0,0%	66,7%	11,1%	11,1%	11,1%
Rés. Du Cygne	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	75,0%	25,0%
VOUSSAC	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Le Bourg	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
YGRANDE	0,0%	0,0%	47,6%	19,0%	9,5%	23,8%
La Bretonnerie	0,0%	0,0%	57,1%	0,0%	0,0%	42,9%
Rue Pierre Curie	0,0%	0,0%	28,6%	28,6%	28,6%	14,3%
Lot du Midi	0,0%	0,0%	66,7%	0,0%	0,0%	33,3%
Centre Bourg	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
YZEURE	1,0%	0,7%	40,7%	27,9%	16,4%	13,4%
Rue de la Poste	2,0%	0,0%	48,0%	12,0%	20,0%	18,0%
Bellecombe	7,4%	3,7%	66,7%	18,5%	3,7%	0,0%
St Bonnet	0,0%	0,0%	15,4%	38,5%	7,7%	38,5%
Albert Camus	0,0%	0,0%	39,5%	36,8%	18,4%	5,3%
Le Gd Meaulnes 1	0,0%	2,9%	45,7%	31,4%	11,4%	8,6%
La Plaine Bodin	0,0%	0,0%	41,4%	34,5%	10,3%	13,8%
Les Coquinets	0,0%	0,0%	25,9%	20,4%	29,6%	24,1%
Le Petit Panloup	0,0%	0,0%	58,3%	33,3%	8,3%	0,0%
Le Grand Meaulnes 2	0,0%	0,0%	22,2%	50,0%	22,2%	5,6%
Total général	0,2%	1,7%	38,0%	27,8%	15,7%	16,6%

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20211208-C-21-178-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021